



Assemblée générale

Distr. générale
11 juin 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 59 de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Dans le rapport que j'ai présenté à l'Assemblée générale, intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), j'ai annoncé mon intention de constituer un groupe de personnalités éminentes chargé d'examiner les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile. Dans sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a approuvé mon intention et décidé d'examiner les recommandations au moyen du processus intergouvernemental approprié.

En février 2003, j'ai donc constitué le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile et prié Fernando Henrique Cardoso, ancien Président du Brésil, d'en assurer la présidence. Les autres membres en étaient Bagher Asadi (République islamique d'Iran), Manuel Castells (Espagne), Birgitta Dahl (Suède), Peggy Dulany (États-Unis d'Amérique), André Erdös (Hongrie), Juan Mayr (Colombie), Malini Mehra (Inde), Kumi Naidoo (Afrique du Sud), Mary Racelis (Philippines), Prakash Ratilal (Mozambique) et Aminata Traoré (Mali).

J'ai demandé au Groupe d'examiner les principes directeurs, les décisions et les pratiques actuelles qui concernent l'accès et la participation des organisations de la société civile aux délibérations et aux processus de l'ONU; de recenser les pratiques optimales dans le système des Nations Unies et dans d'autres organisations internationales en vue de repérer des moyens nouveaux et plus efficaces d'interagir avec les organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile; d'identifier les moyens d'aider les acteurs de la société civile des pays en développement à participer pleinement aux activités de l'ONU et d'étudier comment le Secrétariat s'organise pour faciliter, gérer et évaluer les relations de l'Organisation avec la société civile et tirer les leçons de l'expérience acquise dans diverses instances du système. Enfin, j'ai prié le Groupe de procéder à de vastes consultations et de me présenter ses recommandations dans les 12 mois à venir.

J'ai le grand plaisir d'être aujourd'hui en mesure de transmettre le rapport du Groupe aux États Membres. J'accueille chaleureusement cette contribution précieuse au processus de réforme de l'Organisation. Le rapport du Groupe va loin



dans la réflexion et contient un certain nombre de propositions intéressantes. Je suis particulièrement heureux qu'y figurent diverses mesures concrètes propres à renforcer la participation de représentants de la société civile des pays en développement. Le rapport expose également nombre d'idées novatrices qui visent à renforcer le partenariat avec la société civile dans notre action humanitaire et de développement ainsi qu'à encourager une participation plus étroite des parlementaires au travail de l'ONU. Je constate avec plaisir qu'un grand nombre des propositions reposent sur les progrès solides que l'Organisation a accomplis récemment dans son dialogue avec la société civile.

J'ai la conviction qu'il serait dans l'intérêt de l'Organisation – comme le Groupe le suggère – de trouver des moyens de consulter plus régulièrement la société civile. J'ai l'espoir que les États Membres examineront et discuteront avec le plus grand soin ce rapport, que le Secrétariat analyse également. J'ai l'intention de présenter à l'Assemblée générale à l'automne de nouvelles observations et suggestions concernant des mesures concrètes qui pourraient être prises pour donner suite aux recommandations du Groupe.

Enfin, je tiens à exprimer mes sincères remerciements au Président et aux membres du Groupe pour le dévouement, la ténacité et l'imagination avec lesquels ils se sont acquittés de leur tâche. Par leur travail, ils ont déjà apporté une contribution inestimable au renforcement de l'ONU dans un monde qui n'est plus du tout le même que celui qui a présidé à sa création.

(Signé) Kofi A. **Annan**

**Lettre de couverture datée du 7 juin 2004, adressée
au Secrétaire général par le Président du Groupe
de personnalités éminentes sur les relations
entre l'Organisation des Nations Unies
et la société civile**

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, intitulé « Nous peuples : société civile, Organisation des Nations Unies et gouvernance mondiale ». Nous avons pour mission d'examiner les principes directeurs et les pratiques qui régissent les relations de la société civile avec l'Organisation des Nations Unies en vue de formuler des recommandations propres à renforcer cette interaction.

La montée en puissance de la société civile est bien l'un des événements majeurs de notre époque. La gouvernance mondiale n'est plus du seul ressort des gouvernements. La participation et l'influence croissantes des acteurs non étatiques renforcent la démocratie et redéfinissent le multilatéralisme. Les organisations de la société civile sont aussi les grands moteurs de certaines des initiatives les plus novatrices qui visent à lutter contre des menaces de portée mondiale qui se profilent à l'horizon.

Dans ces conditions, le Groupe a la conviction que l'Organisation des Nations Unies n'a pas le choix et qu'elle doit trouver des moyens constructifs de faire participer la société civile à son action. Cette association est essentielle pour permettre à l'Organisation de mieux identifier les priorités mondiales et de mobiliser toutes les ressources disponibles pour faire face à la tâche qui l'attend. À notre sens, cette ouverture de l'ONU à une multiplicité de parties prenantes et d'acteurs, loin d'être une menace pour les gouvernements, est un moyen puissant de stimuler le processus intergouvernemental lui-même.

Le monde se trouve aujourd'hui à un moment très délicat de son histoire. Plus que jamais, l'ONU a besoin du soutien de la société civile. Mais elle ne l'obtiendra que si on voit en elle la championne des réformes de la gouvernance mondiale que la société civile préconise – et dont notre rapport se fait l'écho.

Toutes nos propositions et recommandations sont le résultat du vaste processus de consultation et de délibération que nous avons mené. Le large dialogue et les nombreux contacts que nous avons eus me permettent de vous donner l'assurance que chacune de nos propositions a rallié le soutien de groupes importants. Certaines de nos recommandations nécessiteront certainement l'approbation et l'appui des États Membres, mais un grand nombre d'entre elles ont trait à des questions qui relèvent du Secrétaire général.

Au nom des membres du Groupe, je tiens à vous remercier, Monsieur le Secrétaire général, des encouragements et du ferme soutien que vous n'avez jamais cessé de nous apporter. La Vice-Secrétaire générale nous a, elle aussi, donné une aide précieuse à tous les stades de notre travail. Je suis reconnaissant aux responsables d'organismes des Nations Unies et à nombre de délégations d'États Membres de nous avoir fait part de leurs idées et de leurs suggestions qui nous ont été fort utiles. Le soutien de la communauté des donateurs et des organisations de la société civile était essentiel pour que le processus de consultation soit dynamique et

constructif. Je tiens aussi à exprimer mon profond respect et mes vifs remerciements à tous les membres du Groupe qui se sont totalement investis dans cette mission importante avec enthousiasme et créativité. La compétence et le dévouement du secrétariat du Groupe nous a permis d'accomplir un véritable tour de force en menant notre tâche à bien en un an.

Notre confiance dans le rôle unique que l'ONU joue dans la promotion de la gouvernance démocratique mondiale a été considérablement renforcée pendant toute l'élaboration du rapport. Nous espérons que nos propositions et recommandations contribueront utilement à l'effort de réforme globale que vous conduisez pour rendre l'ONU plus efficace et mieux à même de répondre aux nouvelles exigences du XXI^e siècle.

Le Président du Groupe
de personnalités éminentes
sur les relations entre l'Organisation
des Nations Unies et la société civile
(*Signé*) Fernando Henrique **Cardoso**

Nous, peuples : société civile, Organisation des Nations Unies et gouvernance mondiale

Rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Résumé		8
Glossaire		15
Préface		17
Liste des propositions du Groupe de personnalités éminentes		19
I. Renforcer les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile dans un monde en mutation	1–40	27
Les déficits démocratiques dans la gouvernance mondiale	7–10	28
L'influence et les moyens croissants des acteurs non étatiques	11–14	29
La montée en puissance de l'opinion publique mondiale	15	30
Incidences de ces tendances pour la société civile	16–18	30
Incidences pour l'ONU et les processus intergouvernementaux	19–22	31
Pourquoi l'ONU doit-elle s'ouvrir à la société civile?	23–27	32
Changements d'orientation préconisés par le Groupe	28–37	33
Propositions du Groupe	38–40	35
II. Rôle de fédérateur de l'Organisation des Nations Unies – Encourager des processus associant différentes parties prenantes	41–67	37
Privilégier les réseaux spécialisés plutôt que les instances de débat généralistes	42	37
Assouplir le mode de fonctionnement des organes délibérants de l'ONU	43–49	37
Appuyer les innovations en matière de gouvernance mondiale	50–56	39
Maintenir la possibilité de convoquer de nouvelles grandes conférences mondiales	57–60	40
Convocation d'auditions publiques consacrées à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux	61–63	41
Reconnaître la contribution que d'autres parties prenantes peuvent apporter aux travaux de l'Assemblée générale	64–67	43
III. Investir davantage dans les partenariats	68–78	44
Encourager, appuyer et développer les partenariats dans les activités et les processus délibératifs	68–72	44

	Tirer parti de l'expérience des multipartenariats	73–75	45
	Enrôler le secteur privé en tant que partie prenante essentielle pour les partenariats	76–78	47
IV.	Donner la priorité à l'action au niveau des pays.	79–94	48
	Associer les parties prenantes à la planification stratégique, à la coordination et à la prise en compte de l'expérience	80–85	48
	Construire des partenariats opérationnels et stratégiques avec toutes les parties prenantes	86–94	50
V.	Renforcer le Conseil de sécurité – rôles pour la société civile	95–100	52
VI.	Instaurer des relations avec les représentants élus	101–119	54
	Faire participer plus systématiquement les parlementaires aux travaux de l'ONU	102–116	54
	Reconnaître les contributions particulières des pouvoirs locaux et autres	117–119	60
VII.	Simplification et dépolitisation des processus d'accréditation et d'accès.	120–146	61
	Instituer un processus d'accréditation unique auprès de l'Assemblée générale, fondé sur le mérite.	123–128	62
	Garantir l'efficacité de l'examen par le Secrétariat des demandes d'accréditation et la rapidité de la prise des décisions.	129–133	64
	Envisager les moyens de renforcer et d'élargir le processus d'accréditation	134–138	66
	Déterminer qui doit avoir accès à l'ONU	139–143	68
	Faciliter l'accès physique de la société civile aux locaux de l'ONU	144–146	70
VIII.	Ce que signifient les propositions du point de vue du personnel, des ressources et de la gestion.	147–172	71
	Création d'un bureau de la coordination de l'engagement des parties prenantes et des partenariats	147–157	71
	Nommer des spécialistes de la participation des parties prenantes dans les bureaux des coordonnateurs résidents.	158–160	75
	Redresser les déséquilibres entre le Nord et le Sud	161–163	77
	Créer un fonds destiné à renforcer les capacités de la société civile et les partenariats.	164–167	78
	Satisfaire les besoins en matière de formation à la gestion et dans les autres domaines du développement des ressources humaines.	168–169	79
	Prévisions budgétaires pour l'ensemble de la stratégie	170–172	80
IX.	Jouer un rôle moteur au niveau mondial	173–176	81
	Assumer le rôle de chef de file pour l'ensemble du système des Nations Unies . .	173–174	81
	Encourager les gouvernements à favoriser l'épanouissement de la société civile .	175	81
	Améliorer la direction des affaires mondiales grâce au rôle moteur joué, au niveau mondial	176	82

X.	L'avenir du multilatéralisme	177–187	83
	On constate d'importantes lacunes dans la direction des affaires mondiales	179–182	83
	Les changements d'orientation sont les mêmes pour les différents groupes.	183–187	84

Annexes

I.	Mandat et composition du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile		87
II.	Programme de travail du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile et liste des réunions consultatives		91
III.	Remerciements et liste des donateurs		96

Résumé

L'opinion publique exerce aujourd'hui une influence décisive sur les politiques et l'action intergouvernementale et gouvernementale. La participation d'une vaste gamme d'acteurs, notamment des acteurs de la société civile et du secteur privé, ainsi que des pouvoirs publics locaux et des parlementaires, est essentielle à l'efficacité de l'action menée pour faire face aux priorités mondiales et constitue en outre une protection contre toute nouvelle érosion du multilatéralisme. Il y a là une occasion à saisir pour l'ONU, mais aussi un défi à relever : l'occasion de mobiliser des capacités nouvelles et des expériences diverses pour s'attaquer à certains des problèmes les plus exigeants de l'époque, et le défi consistant à trouver le point d'équilibre entre le caractère intergouvernemental qui fait sa singularité et une réelle ouverture à de nouveaux acteurs.

Au fil des ans, les relations de l'Organisation des Nations Unies avec la société civile se sont renforcées et multipliées. Le leadership personnel du Secrétaire général y a été pour beaucoup. Mais en même temps des difficultés et des tensions sont apparues, en particulier dans les processus délibératifs. Les gouvernements ne sont pas toujours disposés à partager ce qui a toujours été leur pré carré. Un grand nombre d'entre eux mettent en doute de plus en plus le nombre d'organisations de la société civile associées à l'ONU et leurs motivations – en contestant la représentativité, la légitimité, l'intégrité ou la responsabilité. Les gouvernements des pays en développement considèrent parfois que les organisations de la société civile roulent « en douce » pour les pays du Nord. En même temps, bien des membres de la société civile commencent à se sentir frustrés; ils peuvent s'exprimer à l'ONU, mais ils ont le sentiment qu'ils ne sont pas entendus et que leur participation ne mène pas à grand-chose.

Conscient, et de la force immense de la société civile, et des difficultés à affronter, le Secrétaire général a clairement indiqué que l'amélioration des relations de l'ONU avec la société civile était un élément important de son programme de réformes, énoncé dans le rapport qu'il a présenté en 2002 sur les nouvelles mesures à prendre pour aller plus loin dans le changement (A/57/387 et Corr.1). En février 2003, il a constitué le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, présidé par Fernando Henrique Cardoso. Le Groupe est convenu d'emblée que ses conseils devaient bénéficier de l'expérience de ceux qui s'étaient efforcés de participer à l'action de l'ONU, dans les domaines opérationnel ou stratégique, au niveau des pays ou aux niveaux régional ou mondial. Il a donc procédé à de très larges consultations – dans le cadre de réunions, d'ateliers ou de groupes thématiques, et sur son site Web.

Le contexte mondial

Le Groupe avait parfaitement conscience que l'efficacité de son travail passait d'abord par une analyse des grands changements et problèmes mondiaux qui avaient des répercussions sur l'ONU et sur le multilatéralisme, dans la mesure où ils étaient susceptibles d'influer sur les relations de l'Organisation avec la société civile et d'autres acteurs. À l'évidence, il ne s'agit pas de savoir comment l'ONU aimerait changer, mais, compte tenu de la manière dont le monde a évolué, comment elle doit modifier ses relations avec la société civile pour devenir pleinement efficace et conserver toute sa pertinence. La mondialisation des frontières nationales de plus en plus poreuses, les nouvelles technologies de la communication, la montée en

puissance de la société civile et de l'opinion publique, l'insatisfaction croissante suscitée par les institutions traditionnelles de la démocratie, l'impératif de la décentralisation et d'autres facteurs encore ont d'énormes conséquences pour la gouvernance mondiale :

- Concernant la démocratie, un paradoxe manifeste se fait jour : la substance de la politique se mondialise rapidement (dans les domaines du commerce, de l'économie, de l'environnement, des pandémies ou du terrorisme), mais pas le processus politique; ses principales institutions (élections, partis politiques et parlements) restent fermement enracinées aux niveaux national ou local. La faible influence de la démocratie traditionnelle sur les questions de gouvernance mondiale est l'une des raisons pour lesquelles, dans de nombreuses régions du monde, les citoyens demandent instamment une plus grande responsabilisation démocratique des organisations internationales;
- Concernant les rôles de la société civile dans la gouvernance, les citoyens jouent de plus en plus un rôle politique en participant directement, par l'intermédiaire des mécanismes de la société civile, au débat sur les grandes questions qui les concernent particulièrement. C'est là un élargissement de la démocratie représentative à la démocratie participative. La démocratie traditionnelle rassemble les citoyens en communautés de voisinage (leur circonscription électorale), alors que la démocratie participative les réunit en communautés d'intérêts. Et grâce aux techniques modernes de l'information et de la communication, ces communautés d'intérêts peuvent être mondiales aussi bien que locales;
- Concernant le multilatéralisme, la manière dont le programme multilatéral se construit n'est plus la même. Auparavant, les gouvernements se réunissaient pour discuter d'une question nouvelle jusqu'à ce que le consensus soit suffisant pour aboutir à une résolution intergouvernementale qui, ensuite, conduisait les gouvernements et les organisations intergouvernementales à agir. Aujourd'hui, il est de plus en plus vraisemblable qu'un mouvement de la société civile et une opinion publique de plus en plus pressante appellent l'attention à l'échelle mondiale sur une question nouvelle et que ce soient des coalitions de gouvernements, d'organisations de la société civile et d'autres acteurs représentant de multiples parties prenantes qui soient les premières à s'y attaquer. Le multilatéralisme consiste de plus en plus en processus permanents de débat public et de dialogue et en innovations pour traiter de problèmes nouveaux.

Pourquoi renforcer l'association entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile?

L'argument le plus puissant en faveur d'une ONU qui, au-delà des gouvernements centraux, renforce le dialogue et la coopération avec la société civile est que cette démarche la rendra plus efficace. Comme on l'a vu plus haut, les caractéristiques du changement mondial et les atouts d'un grand nombre d'organisations de la société civile font qu'un engagement plus poussé de cette dernière pourrait aider l'ONU à améliorer son action, à progresser vers la réalisation de ses objectifs à l'échelle mondiale, à être mieux en phase avec les citoyens et plus attentive à leurs préoccupations et à mobiliser un soutien accru de l'opinion publique. Mais il y a des inconvénients. Le rôle unique de l'Organisation en tant que

lieu de dialogue entre les gouvernements revêt une importance vitale et doit être préservé à tout prix. Les défis d'aujourd'hui exigent que l'ONU soit davantage qu'une simple instance intergouvernementale; elle doit aussi rallier la participation d'autres acteurs. Cette démarche risque d'avoir des conséquences dans ses salles de réunion comme sur ses programmes de travail, de plus en plus encombrés; certes, il faut un engagement accru mais aussi un engagement plus sélectif.

Changements de paradigmes

Le Groupe a articulé son analyse contextuelle autour de quatre grands principes – ou paradigmes – sur lesquels repose la série de réformes qu'il propose :

- Devenir une organisation tournée vers l'extérieur. La nature changeante du multilatéralisme qui inclut désormais des parties prenantes autres que les gouvernements signifie que l'ONU doit d'abord fédérer et faciliter au lieu d'agir, et mettre les questions, et non pas l'organisation, au centre de son action.
- Englober une multiplicité de parties prenantes. De nombreux acteurs peuvent être concernés par une question et de nouveaux partenariats sont nécessaires pour s'attaquer aux problèmes mondiaux.
- Relier le local avec le global. Les sphères délibérative et opérationnelle de l'Organisation sont très éloignées l'une de l'autre, ce qui leur nuit dans tous les domaines, du développement à la sécurité. Il est impératif de les relier plus étroitement de manière à ce que le travail opérationnel au niveau local contribue réellement à la réalisation des objectifs mondiaux et à ce que les délibérations au niveau mondial tiennent compte de la réalité locale. La société civile est vitale dans les deux sens. C'est donc du niveau local que doit partir l'engagement dans les processus opérationnels et délibératifs.
- Aider à renforcer la démocratie pour le XXI^e siècle. L'ONU devrait accepter un rôle plus explicite dans le renforcement de la gouvernance mondiale et la lutte contre les déficits démocratiques qui ont tendance à s'y manifester, en mettant l'accent sur la démocratie participative et une plus grande responsabilité des institutions envers le public mondial.

Sont indiqués ci-après les domaines dans lesquels une réforme est proposée sur la base de ces principes. La société civile est désormais d'une importance si vitale pour l'ONU que l'associer à ses travaux n'est plus simplement un choix mais une nécessité. Il en va de même pour l'association d'autres acteurs, notamment le secteur privé, les parlements et les autorités locales. Lorsque, comme c'est souvent le cas, les messages concernent tous ces acteurs, le terme plus large « parties prenantes » est utilisé. Certaines des réformes proposées impliquent des mesures que le Secrétaire général pourraient prendre de sa propre initiative, tandis que d'autres exigent une approbation intergouvernementale.

Rôle fédérateur de l'Organisation des Nations Unies : encourager des processus associant différentes parties prenantes

Le pouvoir fédérateur et l'autorité morale de l'ONU permettent à celle-ci d'amener des parties aux intérêts souvent divergents à s'unir pour s'attaquer à des problèmes mondiaux. De nos jours, ce sont souvent les acteurs non étatiques qui font le plus bouger les choses, comme on a pu le voir sur des questions comme les

relations entre les sexes, les changements climatiques, l'endettement, les mines terrestres et le sida. La première étape est souvent la création de réseaux mondiaux (de gouvernements et autres acteurs partageant certaines préoccupations) qui favoriseront un débat mondial et dirigeront des activités en vue de combattre directement les problèmes. Jusqu'à présent, l'ONU n'a souvent joué qu'un rôle mineur dans de telles innovations. Mais puisque ce mode devient manifestement un aspect majeur du multilatéralisme, il faut qu'elle s'y mette et se montre plus proactive : il lui faut rassembler toutes les parties prenantes susceptibles de contribuer à la solution des problèmes mondiaux et susciter la constitution de réseaux efficaces. Pour ce faire, il faudra innover au niveau de la gouvernance mondiale et adapter les instances. L'Assemblée générale devrait associer plus régulièrement les organisations de la société civile à ses travaux, car restreindre au Conseil économique et social la participation de ces dernières au processus intergouvernemental ne se justifie plus. Les grandes conférences mondiales peuvent encore jouer un rôle important si l'on y a recours avec parcimonie pour établir des normes mondiales. Des auditions publiques plus modestes, auxquelles participerait également toute la gamme des parties prenantes pertinentes, pourraient être de meilleurs outils pour faire le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux convenus.

Investir davantage dans les partenariats

Le Groupe recommande fortement des partenariats entre diverses parties prenantes pour relever les défis à la fois au niveau opérationnel et à celui de l'élaboration des politiques. Ce n'est pas là une idée nouvelle : certaines des avancées les plus marquantes réalisées de nos jours au niveau mondial émanent de partenariats dont l'ampleur et la portée ne font que croître. Bien que les partenariats ne soient pas une panacée, l'ONU devrait s'attacher plus systématiquement à les susciter et à leur donner les moyens d'agir et de mieux développer leur potentiel dans tous les cas où l'apport d'une multiplicité d'acteurs est nécessaire. Ces partenariats devront être considérés comme des partenariats aux fins de la réalisation d'objectifs mondiaux et non pas comme des partenariats ONU, être décentralisés de façon que les services techniques et les pays concernés aient un rôle clef à jouer, et se constituer en fonction des besoins et non pas des possibilités de financement. Pour progresser dans cette voie, il faudra des innovations et des ressources à la fois au niveau des pays et au niveau mondial.

Priorité donnée à l'action au niveau des pays

La priorité devrait être accordée à l'engagement au niveau des pays. Cela pourrait accroître la contribution des organisations de la société civile et d'autres acteurs aux stratégies de pays pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de l'ONU, et donner aux organisations de la société civile du Sud les mêmes possibilités qu'à celles du Nord. Cela renforcerait les opérations, les adapterait aux besoins locaux et permettrait une meilleure prise en compte des réalités locales dans le processus normatif de l'Organisation. Bien que cette approche soit déjà prônée dans les discours, la réalité est souvent très différente. Les organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement associent déjà des organisations de la société civile à l'exécution, mais rarement à la planification stratégique, et les déficiences au niveau du partage de l'information peuvent entraver la formation de solides partenariats. Les propositions du Groupe

impliquent le renforcement de la capacité des coordonnateurs résidents et autres personnels de l'ONU à tirer au maximum parti des possibilités de constitution de partenariats et à mieux fixer les priorités concernant leurs relations avec toutes les parties prenantes. Cela est crucial pour les pauvres du monde et pour la crédibilité de l'ONU qui doit pouvoir montrer des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Renforcer le Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité a fortement bénéficié récemment de l'élargissement du dialogue avec la société civile. Étant donné la nature des conflits modernes, il est plus important de comprendre leurs origines et leurs conséquences sociales. Jusqu'à présent, les échanges ont surtout eu lieu avec des organisations non gouvernementales internationales. Les membres du Conseil de sécurité, avec l'appui du Secrétariat, devraient approfondir ce dialogue en s'attachant à y associer des participants des pays frappés par les conflits et en l'étendant aux missions du Conseil sur le terrain. L'ONU pourrait beaucoup apprendre en constituant des commissions d'enquête après les opérations mandatées par le Conseil et tirer ainsi des enseignements notamment de l'expérience des organisations de la société civile.

Nouer le dialogue avec les représentants élus

L'association plus systématique de parlementaires, de parlements nationaux et d'autorités locales aux travaux de l'ONU renforcerait la gouvernance mondiale, comblerait les déficits démocratiques dans les affaires intergouvernementales, conforterait la démocratie représentative et mettrait mieux l'ONU au diapason de l'opinion mondiale. Les propositions du Groupe visent à encourager les parlements nationaux à prêter plus d'attention aux affaires de l'ONU, à mieux associer les parlementaires qui assistent à des manifestations de l'ONU et à faire en sorte que les parlements nationaux soient plus directement impliqués dans le processus délibératif international, en particulier en créant des équivalents mondiaux des commissions parlementaires restreintes.

À une époque où la décentralisation contribue tout autant que la mondialisation à dessiner le paysage politique, il est aussi important que l'ONU trouve des moyens moins superficiels et plus systématiques d'associer les représentants élus et les autorités au niveau local. Ces représentants et autorités, et leurs réseaux internationaux, aident de plus en plus l'ONU à identifier les priorités locales, à mettre en œuvre des solutions et à nouer des liens plus étroits avec les citoyens. Le Secrétariat devrait faire plus appel à eux, et l'ONU pourrait promouvoir des mécanismes de décentralisation et de discussion des principes d'autonomie locale.

Simplifier et dépolitiser les processus d'accréditation et d'accès

Bien que le Groupe mette l'accent sur de nouvelles instances adaptées à des besoins spécifiques, les modes d'association traditionnels, tels que l'accréditation d'organisations de la société civile dotées de droits de participation bien définis aux instances de l'ONU, demeurent importants. Toutefois, de nos jours, ces modes sont excessivement politisés et onéreux et peuvent devenir un obstacle à la participation, en particulier des organisations de la société civile des pays en développement. D'où la nécessité de vastes réformes qui mettent l'accent sur les mérites techniques.

Le Groupe propose de fusionner toutes les procédures d'accréditation qui existent actuellement à l'ONU en un mécanisme unique placé sous l'autorité de l'Assemblée générale (s'il est décidé d'étendre à cette instance l'association de la société civile). Il propose en outre un examen initial plus approfondi par le Secrétariat des demandes d'accréditation et une réduction concomitante du rôle de l'examen intergouvernemental dont la prééminence actuelle tend à politiser excessivement le processus. La décision concernant les accréditations à accorder reviendrait toujours aux États Membres qui continueraient aussi de définir les critères à utiliser pour évaluer les candidats. Le Secrétariat, qui pourrait mettre à profit les connaissances toujours plus nombreuses sur les organisations de la société civile accumulées dans l'ensemble du système des Nations Unies (et peut-être au-delà), serait bien placé pour indiquer aux États Membres si les candidats satisfont ou non à ces critères. De l'avis du Groupe, si l'on s'organise de façon à ce que les délibérations intergouvernementales sur les demandes d'accréditation nécessitent moins de temps, l'un des organes subsidiaires de l'Assemblée générale (peut-être le Bureau) pourrait ajouter cette fonction à ses fonctions actuelles. Il ne se pencherait sur les demandes que lorsque des objections seraient soulevées par certains États Membres.

L'accréditation devrait être vue comme un accord de coopération impliquant des droits et des responsabilités; d'où les mesures également suggérées pour contribuer à rehausser la qualité des contributions de la société civile, en particulier en encourageant les processus d'autogouvernance et d'auto-organisation au sein des réseaux de la société civile.

Ce que les propositions signifient du point de vue du personnel, des ressources et de la gestion

Le Groupe indique ce qu'il faudrait, à son avis, en termes de compétences, de ressources financières, de formation, de gestion et de transformations de la culture institutionnelle de l'ONU pour réaliser les réformes qu'il propose. Il suggère en particulier de créer au Cabinet du Secrétaire général un nouveau poste de haut niveau dont le titulaire aiderait à diriger et à gérer le processus de changement, et participerait peut-être aussi à la direction de certains des services qui se trouvent en première ligne pour le dialogue, le développement des partenariats et l'action commune avec différentes parties prenantes. L'accent devrait être fortement mis sur l'égalisation des chances de la société civile du Nord et de celle du Sud, ce pour quoi le Groupe suggère la création d'un fonds spécial qui permettrait à la société civile du Sud d'être mieux associée aux processus délibératifs, opérations et partenariats de l'ONU.

La stratégie d'ensemble aurait des incidences financières considérables, mais néanmoins inférieures à 1 % du budget de fonctionnement de l'ONU, et les ressources voulues pourraient pour l'essentiel être dégagées grâce aux économies dont le Groupe a montré la possibilité ou fournies par des donateurs.

Jouer un rôle moteur au niveau mondial

L'ONU devrait mettre à profit son ascendant moral pour réclamer des approches coordonnées de la société civile, encourager les gouvernements à offrir à celle-ci un environnement plus porteur et plus propice à la coopération, et encourager le débat sur les réformes de la gouvernance mondiale, et notamment l'approfondissement du rôle de la société civile. Elle devrait insister sur les

principes d'association des parties prenantes, de partenariat, de transparence, et d'inclusion, en particulier de ceux qui sont normalement sous-représentés.

L'avenir du multilatéralisme

Le multilatéralisme doit de nouveau faire face à de nombreuses menaces et relever de nombreux défis : il lui faut mettre en œuvre les nouvelles priorités mondiales alors même qu'il connaît une érosion de son pouvoir et de ses ressources. Le Groupe reconnaît l'importance du multilatéralisme et se félicite donc d'apporter cette contribution, car la société civile pourra aider l'ONU à neutraliser ces menaces. Le Groupe a également conscience de l'existence de diverses commissions et de divers groupes d'étude ou de travail sur d'autres sujets, et voudrait en conclusion adresser certains messages qui s'appliquent à eux tous.

Les groupes d'étude ou de travail partagent certaines caractéristiques avec les conférences mondiales – même si c'est à une échelle bien moindre. Ils peuvent faire œuvre utile à condition d'être respectés par le public, ce qui dépend de leur ouverture, du réalisme et du courage de leurs propositions et de la mesure dans laquelle il y est effectivement donné suite.

Nos idées de départ s'appliquent également aux autres groupes d'étude ou de travail et il importe qu'elles soient reconnues pour que l'ONU puisse continuer à compter : a) le multilatéralisme n'est plus seulement l'affaire des gouvernements mais aussi celle d'un large éventail de parties prenantes; l'ONU doit se doter de nouvelles compétences au service de ce nouveau mode de fonctionnement; b) elle doit s'ouvrir sur l'extérieur et pratiquer le réseautage, aider à nouer les liens nécessaires pour obtenir de solides résultats et ne pas se laisser entraver par un attachement excessif à ses processus formels traditionnels; c) elle doit renforcer la gouvernance mondiale en préconisant l'universalité, l'inclusion, la participation et la responsabilité à tous les niveaux; et d) elle doit rechercher plus systématiquement l'interaction avec l'opinion publique mondiale afin de devenir plus réceptive, de contribuer à façonner celle-ci et de mobiliser l'appui du public en faveur du multilatéralisme.

Glossaire

On trouvera ci-après une brève définition de certains des termes clefs utilisés par le Groupe dans son rapport. Il n'existe pas de définition « correct » de termes comme « société civile », et les frontières entre les acteurs sont poreuses.

État. Outre les gouvernements centraux, divers éléments des mécanismes de l'État présentent de l'intérêt pour l'ONU, en particulier les représentants élus, y compris les parlements, les associations internationales de parlementaires, les autorités locales et leurs associations internationales. Ces acteurs sont les seuls à détenir officiellement un mandat représentatif qui leur est donné par le processus électoral.

Organisation des Nations Unies. Il s'agit de la collectivité des États Membres qui travaillent ensemble au sein d'organes intergouvernementaux, dont l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et leurs divers organes subsidiaires. La société civile et d'autres parties prenantes, qui n'en sont pas membres et n'ont pas le droit de vote, sont pourtant devenues un élément essentiel de l'Organisation par le biais de leurs contributions.

Organisation non gouvernementale (ONG). Les organisations présentant de l'intérêt pour l'ONU qui ne sont pas des gouvernements centraux ou n'ont pas été créées par décision intergouvernementale comprennent les associations d'entreprises, de parlementaires et d'autorités locales. Ce terme est source de grande confusion dans les milieux de l'ONU. Ailleurs, le terme ONG en est venu à désigner les ONG d'intérêt public, autrement dit des organisations de la société civile qui sont expressément constituées pour venir en aide au grand public ou à la population en général en sensibilisant ou en fournissant des services. En font partie les organisations qui luttent pour l'environnement, le développement, les droits de l'homme et la paix, et leurs réseaux internationaux. Ces organisations peuvent ou non s'appuyer sur des membres. La Charte des Nations Unies prévoit que des consultations doivent avoir lieu avec les ONG.

Parties prenantes. Les gouvernements centraux sont les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qu'ils incarnent collectivement. D'autres acteurs prennent une importance croissante dans les processus délibératifs, les opérations et la communication de l'ONU. Le Groupe suggère que l'Organisation les considère comme des parties prenantes à ces processus. Pour plus de commodité, on peut les classer en trois grands secteurs – la société civile, le secteur privé et l'État.

Secrétariat de l'ONU. Il comprend le personnel affecté aux divers départements de l'Organisation à New York et ailleurs. D'autres organes de l'ONU ont leur propre secrétariat.

Secteur privé. Ce terme s'entend des sociétés, des fédérations d'entreprises, d'associations d'employeurs et des groupes de pression des industriels. Les fondations philanthropiques financées par les entreprises pourraient aussi faire partie de ce groupe même si certains les incluent dans la société civile. Les médias constituent une autre zone grise. Les organisations de médias commerciaux sont indéniablement des entreprises privées. Mais la liberté d'expression est un fondement essentiel d'une société civile forte, et certains moyens de communication modernes, comme les « weblogs » (carnets de bord

sur la Toile) et les services d'information « alternatifs » disponibles sur l'Internet ont des caractéristiques qui les rattachent à la société civile. Bien que cette catégorie comprennent les petites et moyennes entreprises, certaines d'entre elles sont soutenues par des ONG ou constituent des coopératives et ont parfois aussi des caractéristiques qui les rapprochent davantage de la société civile.

Société civile. On entend par là les associations de citoyens (autres que celles qui concernent leurs familles, leurs amis et leurs activités professionnelles) auxquelles ceux-ci ont décidé d'adhérer pour promouvoir leurs intérêts, leurs idées et leurs idéologies. Ce terme ne renvoie pas aux activités à but lucratif (secteur privé) non plus qu'à l'action des pouvoirs publics (secteur public). Présentent un intérêt particulier pour l'ONU les organisations de masse (telles que les organisations de paysans, de femmes ou de retraités), les syndicats, les associations professionnelles, les mouvements sociaux, les organisations de peuples autochtones, les organisations religieuses et spirituelles, les associations d'universitaires et les organisations non gouvernementales d'intérêt public.

Système des Nations Unies. Outre l'ONU, il existe toute une gamme de fonds et de programmes des Nations Unies, tels que l'UNICEF et le PNUD dont les responsables sont comptables devant le Secrétaire général de l'ONU, ainsi que les institutions techniques et spécialisées telles que la FAO, l'OIT, l'OMS, la Banque mondiale et le FMI qui ont des structures de gouvernance distinctes et des chefs de secrétariat indépendants. Le Secrétaire général de l'ONU préside le mécanisme de coordination du système – le Conseil de coordination des chefs de secrétariat – mais ni lui, ni l'Assemblée générale n'ont autorité sur les institutions spécialisées.

Préface

Ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies a considérablement développé ses relations avec la société civile et d'autres acteurs au-delà des États qui la composent. Les grandes conférences mondiales des années 90 ont fait ressortir l'importance de ces acteurs pour les travaux de l'Organisation ainsi que le rôle crucial que celle-ci peut jouer dans la réalisation de leurs propres objectifs. Le nombre d'organisations qui cherchent à participer aux processus de l'ONU est monté en flèche pendant ces années, et la société civile en est venue à façonner bon nombre des priorités à l'ordre du jour mondial. Même si cette évolution a généralement été considérée comme positive, de nouvelles tensions sont apparues. En particulier, les États Membres ne voient pas toujours d'un bon œil d'avoir à partager avec d'autres ce qu'ils ont toujours considéré comme leur tribune.

Conscient à la fois de l'immense force que représente la société civile et des obstacles à surmonter, le Secrétaire général a bien clairement indiqué que l'amélioration des relations entre l'ONU et la société civile était un élément important de la réforme de l'Organisation. Dans son deuxième grand document consacré à la réforme, publié en septembre 2002 (A/57/387), il a annoncé son intention de créer un groupe de personnalités éminentes et, en février 2003, il a nommé les 12 membres de ce groupe ainsi qu'un président. Il a prié le Groupe d'évaluer la situation actuelle, y compris les lignes directrices, les meilleures pratiques et l'expérience au sein de la communauté internationale en dehors de l'ONU; de trouver de nouveaux et meilleurs moyens d'associer la société civile aux travaux de l'ONU; de mener des consultations tous azimuts; de rechercher comment faciliter la participation de la société civile des pays en développement; d'examiner comment le Secrétariat facilite et gère les relations avec la société civile; et de lui présenter, dans les 12 mois, des propositions visant à renforcer l'interaction entre l'ONU et la société civile, y compris les parlementaires et le secteur privé.

Les membres du Groupe ont été nommés en tant qu'experts indépendants qui ne représentent qu'eux-mêmes. Ils ont été choisis de façon à assurer au sein du Groupe un équilibre entre les diverses régions géographiques et entre les sexes, et ils ont collectivement l'expérience de la politique, de l'administration, de l'Organisation des Nations Unies, de la société civile, des universités et des entreprises.

Il est clairement apparu au Groupe que pour bien s'acquitter de son mandat, il lui fallait procéder à de très larges consultations, en particulier avec ceux qui, au sein de la société civile, s'intéressent aux travaux de l'ONU. Une bonne partie du travail du Groupe a donc consisté à mener des consultations un peu partout dans le monde, et c'est sans vergogne qu'il en a tiré la plupart de ses propositions. Exploiter les riches filons qu'elles lui ont procurés a été pour lui à la fois une joie et un exercice stimulant. Le Groupe a également abondamment puisé dans des publications de l'ONU et d'autres publications, notamment dans l'excellent rapport du Millénaire (A/54/2000) dont le titre reprend également les premiers mots de la Charte.

Le Groupe tient à remercier le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale et le personnel de leurs cabinets de l'appui sans faille qu'ils lui ont apporté. Il a aussi fortement apprécié le précieux soutien et les très nombreuses suggestions qu'il a reçus de fonctionnaires de l'ONU et des diverses institutions spécialisées ainsi que

de nombreuses délégations. Il tient en outre à exprimer sa gratitude aux donateurs et fondations qui ont aidé à financer le programme de consultations ainsi qu'aux nombreuses organisations de la société civile qui l'ont aidé à organiser certaines manifestations. On en trouvera la liste à l'annexe III. Toute cette aide a contribué à permettre au Groupe de s'acquitter utilement de sa tâche.

Liste des propositions du Groupe de personnalités éminentes

Rôle fédérateur de l'Organisation des Nations Unies : encourager des processus associant différentes parties prenantes

Proposition 1. Dans l'exercice de son rôle fédérateur, l'ONU devrait mettre l'accent sur l'inclusion de toutes les parties prenantes concernées par une question, avoir conscience que les acteurs clefs ne sont pas les mêmes dans tous les cas et encourager des partenariats avec différentes parties prenantes pour trouver des solutions et permettre à toute une gamme de réseaux mondiaux d'innover et de faire avancer des idées. Des possibilités doivent être données aux États Membres de prendre des décisions collectives, mais ceux-ci devraient montrer qu'ils sont prêts à associer d'autres acteurs aux processus délibératifs.

Proposition 2. L'ONU devrait englober toute une gamme d'instances, dont chacune aurait un objectif précis; leurs participants seraient choisis en conséquence. Le cycle du débat mondial sur une question devrait comprendre :

- Des tables rondes interactives de haut niveau pour étudier le cadre des questions
- Des conférences mondiales pour définir les normes à respecter et les objectifs à atteindre
- Des partenariats avec différentes parties prenantes pour donner suite aux normes et aux objectifs
- Des auditions avec différentes parties prenantes qui s'assureraient du respect des modalités fixées, examineraient l'expérience acquise et réviseraient les stratégies

Proposition 3. Le Secrétariat devrait innover en matière de gouvernance en réseau, en rassemblant des gens venant d'horizons divers pour identifier des moyens possibles de faire des progrès décisifs face aux priorités mondiales qui se dessinent. Il devrait tenter l'expérience d'un espace de discussion mondial sur l'Internet pour sonder l'opinion publique et sensibiliser aux questions qui commencent à se poser. Le Secrétaire général devrait créer des instances consultatives rassemblant diverses parties prenantes pour étudier un certain nombre de questions nouvelles et en transmettre les conclusions aux organes intergouvernementaux appropriés.

Proposition 4. L'ONU devrait conserver le mécanisme des conférences mondiales mais l'utiliser avec parcimonie pour traiter des grandes questions qui commencent à se poser et qui nécessitent une action concertée à l'échelle mondiale, doivent être mieux comprises par l'opinion publique et trouver un écho en elle. La participation de la société civile et d'autres parties prenantes devrait être planifiée en collaboration avec leurs réseaux.

Proposition 5. Le Secrétariat devrait encourager des processus associant diverses parties prenantes qui seraient de nouveaux moyens de discuter des priorités de l'Organisation, en réorientant les ressources qui vont aujourd'hui aux instances qui ne représentent qu'un groupe de parties prenantes et traitent de plusieurs questions. Avec d'autres organismes concernés du système des Nations Unies, il devrait organiser des auditions publiques pour étudier les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés à l'échelle mondiale. Étant donné que ces auditions

seraient de nature technique et traiteraient de questions de mise en œuvre plutôt que de la formulation de nouvelles politiques mondiales, elles pourraient être organisées par le Secrétaire général de sa propre autorité. Celui-ci devrait en communiquer les débats aux instances intergouvernementales concernées.

Proposition 6. L'Assemblée générale devrait autoriser des acteurs autres que les gouvernements centraux à participer à ces processus, selon des modalités soigneusement planifiées. En particulier, elle devrait inviter régulièrement ceux de ces acteurs dont l'apport est indépendant et de qualité à contribuer aux travaux de ses commissions et de ses sessions extraordinaires. Les arrangements de participation devraient être arrêtés en collaboration avec les réseaux des parties prenantes concernées. Le Secrétariat de l'ONU devrait aider à planifier des réunions novatrices et interactives qui seraient liées aux réunions officielles mais se tiendraient parallèlement à elles.

Investir davantage dans les partenariats

Proposition 7. Pour intégrer les partenariats dans l'action de l'Organisation, le Secrétaire général devrait, avec l'assentiment des États Membres et l'appui des donateurs :

- Créer un groupe de la création de partenariats dirigé par un fonctionnaire de haut niveau pour faciliter la gestation et la décentralisation des partenariats, guider les changements de gestion nécessaires, assurer des évaluations solides et fournir des services d'appui à l'échelle de l'Organisation
- Identifier des coordonnateurs des partenariats à l'échelle de tous les organes et institutions des Nations Unies
- Examiner les questions de partenariats dans des instances de coordination telles que le Conseil de coordination des chefs de secrétariat et son comité de haut niveau sur les programmes
- Veiller à ce que des enseignements soient tirés systématiquement des initiatives de partenariat en créant une instance d'évaluation des partenariats rassemblant plusieurs parties prenantes, dont feraient partie des fonctionnaires de l'ONU, des représentants des gouvernements et des organisations de la société civile et d'autres acteurs
- Former les gouvernements, la société civile et autres parties prenantes, ainsi que le personnel de l'ONU, à la mise en place de partenariats
- Examiner périodiquement l'efficacité de ces initiatives

Proposition 8. Le Groupe de la création de partenariats dont la création est proposée devrait veiller à ce que les enseignements tirés de la pratique soient pleinement intégrés aux approches opérationnelles et de gestion, procéder à des évaluations rigoureuses pour déterminer dans leur totalité le coût et l'impact de partenariats multisectoriels sur le développement et éclairer le débat quant aux incidences institutionnelles de cette démarche.

Proposition 9. Le Secrétariat devrait renforcer ses relations avec les acteurs du secteur privé :

- En intégrant le Pacte mondial dans le Bureau de l'engagement des parties prenantes et des partenariats dont la création est proposée (voir proposition 24)

- En se rapprochant des petites et moyennes entreprises et de leurs associations nationales et en aidant à renforcer la capacité et la compétitivité des micro et petites entreprises
- En donnant au Pacte mondial les moyens de contribuer davantage au renforcement de la responsabilité des entreprises

Priorité donnée à l'action au niveau des pays

Proposition 10. Le Groupe des Nations Unies pour le développement devrait veiller à ce que le discours sur le rôle moteur des pays, la coordination et le partenariat avec eux soit véritablement mis en œuvre pour permettre à toutes les parties prenantes de contribuer à la réalisation des objectifs de l'ONU.

Au niveau des pays, cela signifie :

- Renforcer la capacité des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies d'identifier, d'organiser et de faciliter les partenariats nécessaires pour faire face aux principaux problèmes et parvenir à un consensus sur les objectifs propres aux pays concernés (voir proposition 11)
- Inciter systématiquement le personnel affecté dans les pays à accroître ses connaissances au contact de la société civile et d'autres acteurs et à les soutenir, en utilisant les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs fixés au niveau mondial comme points de référence
- Veiller à ce que le personnel des Nations Unies dans les pays travaille avec les commissions régionales pour faire bénéficier les processus délibératifs régionaux et mondiaux de l'expérience des acteurs dans les pays

Au niveau mondial, cela signifie :

- Identifier ceux qui ont été les pionniers de la participation au sein du système des Nations Unies et les récompenser en créant, avec l'appui des donateurs, un fonds mondial qui appuierait les innovations en matière de création de partenariats au niveau des pays
- Identifier et diffuser les enseignements tirés des partenariats créatifs et des pays où la coopération avec les acteurs non étatiques est la plus solide
- Évaluer les qualités dont les coordonnateurs résidents et d'autres fonctionnaires en poste dans les pays ont fait preuve en matière de création de partenariats dans le cadre des évaluations annuelles de leur travail
- Convaincre les donateurs de financer le coût supplémentaire qu'implique une structure de réseautage efficace, y compris les investissements plus importants qui en découlent en matière de coordination

Proposition 11. Les coordonnateurs résidents et les organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement, au niveau des pays, devraient procéder au travail de restructuration et de coordination et aux investissements nécessaires pour permettre à l'ONU de relever les défis du « réseautage » :

- En désignant initialement des spécialistes locaux de l'engagement des parties prenantes dans 30 à 40 pays, lesquels devront avoir le sens de la facilitation et connaître la société civile du pays concerné (voir proposition 25)

- En examinant l'efficacité des ressources actuelles en matière d'information et de communication au niveau des pays, et en les réorientant à l'appui des stratégies et des partenariats pour atteindre les objectifs fixés à l'échelle mondiale
- En créant des groupes consultatifs de la société civile en tant que projet pilote dans un certain nombre de pays afin de guider la stratégie de l'ONU; on pourrait envisager la création de groupes consultatifs analogues pour les entreprises et autres parties prenantes

Renforcer le Conseil de sécurité/rôles pour la société civile

Proposition 12. Les membres du Conseil de sécurité devraient renforcer davantage leur dialogue avec la société civile – avec l'appui du Secrétaire général :

- En améliorant la planification et l'efficacité des réunions selon la formule Arria : celles-ci seraient annoncées plus longtemps à l'avance et les frais de voyage des acteurs sur le terrain seraient pris en charge pour qu'ils soient plus nombreux à venir. Le personnel de l'ONU dans le pays devrait aider à identifier les interlocuteurs de la société civile
- En veillant à ce que les membres du Conseil de sécurité en mission sur le terrain rencontrent régulièrement les dirigeants idoines de la société civile locale, les représentants d'ONG internationales à vocation humanitaire et peut-être d'autres acteurs encore, par exemple des chefs d'entreprise. Le personnel des Nations Unies au Siège et sur le terrain devrait faciliter ces rencontres
- En organisant une série expérimentale de séminaires du Conseil de sécurité pour discuter des questions qui commencent à prendre de l'importance pour le Conseil. Le Secrétariat assurerait le service de ces séminaires, qui comprendraient des exposés de membres de la société civile et d'autres parties prenantes, ainsi que de spécialistes de l'ONU, tels que les rapporteurs spéciaux
- En réunissant des commissions d'enquêtes indépendantes après des opérations mandatées par le Conseil. Ce rôle pourrait être joué par une commission des politiques publiques mondiales qui ferait le lien entre des commissions nationales des affaires étrangères (voir proposition 15)

Nouer le dialogue avec les représentants élus

Proposition 13. L'Organisation des Nations Unies devrait encourager systématiquement les parlements nationaux à débattre des grandes questions dont elle est saisie et à en discuter avec les ministres concernés. Les documents correspondants, notamment ceux qui rendent compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs fixés à l'échelle mondiale, devraient être mis à la disposition des parlements lorsqu'ils sont communiqués aux gouvernements. Le Secrétaire général devrait s'assurer la coopération de l'Union interparlementaire et des associations de parlementaires. Les États Membres devraient consulter régulièrement les parlementaires sur les questions liées à l'ONU et leur demander leur point de vue après les grandes conférences des Nations Unies.

Proposition 14. Les États Membres devraient inclure plus régulièrement des parlementaires dans leurs délégations aux grandes conférences des Nations Unies,

tout en veillant à ne pas compromettre leur indépendance. Le Secrétariat de l'ONU devrait exploiter à titre expérimental des possibilités d'amener les parlementaires à contribuer à l'action de l'Organisation en leur qualité de représentants élus, notamment à des débats avant une réunion de l'Assemblée générale consacrée à une question importante. Les parlementaires spécialistes d'un sujet pourraient aussi être invités à prendre la parole devant des commissions qui en traitent et lors de sessions extraordinaires de l'Assemblée, notamment lorsqu'elles examinent les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs fixés à l'échelle mondiale.

Proposition 15. Les États Membres devraient faire le nécessaire pour que les parlementaires jouent un rôle accru dans la gouvernance mondiale. Ils devraient demander au Secrétariat de travailler avec les parlements nationaux et l'Union interparlementaire, le cas échéant, à l'organisation d'une ou plusieurs commissions des politiques publiques mondiales, qui, à titre expérimental, examineraient les priorités qui commencent à retenir l'attention dans le monde. Ces commissions comprendraient des parlementaires des commissions techniques les plus concernées dans une gamme de pays représentatifs au niveau mondial. Différentes modalités d'organisation pourraient être mises à l'essai au cours d'une période expérimentale de cinq ans et, au moyen d'un examen périodique, affinées avec le temps.

Proposition 16. Le Secrétaire général devrait constituer un petit groupe de liaison avec les représentants élus chargé de :

- Fournir des services d'information spécialisés aux parlements et aux associations de parlementaires, notamment un service d'information sur le Web destiné expressément à ces parlementaires
- Encourager les parlements nationaux à prêter davantage attention aux processus de l'ONU
- Aider à créer des occasions permettant réellement aux parlementaires de participer au travail d'instances de l'ONU
- Organiser des commissions des politiques publiques mondiales qui travailleraient en collaboration étroite avec les parlements nationaux, l'Union interparlementaire, les institutions spécialisées et d'autres organisations, si besoin est
- Encourager le débat au sein du système des Nations Unies au sujet de stratégies nouvelles ou plus efficaces de participation des parlements et des parlementaires

Proposition 17. L'Assemblée générale devrait débattre d'une résolution affirmant que l'autonomie locale est un principe universel qui doit être respecté.

Proposition 18. Le Groupe de liaison avec les représentants élus (voir proposition 16) ferait la liaison avec les pouvoirs publics locaux et leur nouvelle association mondiale et diffuserait des principes de bonne pratique. L'ONU devrait considérer l'organisation Cités et gouvernements locaux unis comme une instance consultative pour les questions de gouvernance. Le Secrétaire général devrait demander aux organismes des Nations Unies présents dans un pays de nouer des contacts étroits avec les autorités locales et leurs associations nationales et régionales. Plus précisément, les coordonnateurs résidents devraient dialoguer régulièrement avec

les autorités locales pour les informer des programmes et processus de l'ONU et encourager la création de partenariats avec eux.

Simplifier et dépolitiser les processus d'accréditation et d'accès

Proposition 19. L'ONU devrait rendre à l'accréditation son objectif initial : celle-ci devrait être un accord conclu entre les acteurs de la société civile et les États Membres fondé sur l'expertise des demandeurs, leurs compétences et leur savoir-faire. Dans ce but, et pour que les organisations de la société civile n'aient pas seulement accès aux instances du Conseil économique et social, les États Membres devraient décider la fusion des procédures actuelles d'accréditation au Siège de l'ONU pour le Conseil, le Département de l'information et les conférences et leur suivi en un seul processus d'accréditation auprès de l'ONU, dont la responsabilité relèverait d'une commission existante de l'Assemblée générale.

Proposition 20. Les États Membres devraient confier au Secrétariat le soin d'examiner les demandes d'accréditation de manière à gagner du temps et à donner à cet examen un caractère plus technique. Un groupe de l'accréditation devrait être créé au sein du secrétariat de l'Assemblée générale, dont le personnel serait celui qui est déjà chargé de ce travail dans divers départements (la création du groupe n'aurait donc pas d'incidences financières). Il travaillerait à la constitution d'un organe consultatif qui aiderait à déterminer si les demandes doivent être recommandées ou non. Une commission de l'Assemblée générale trancherait, sur la base des recommandations de cet organe. Le Secrétariat devrait veiller à ce que le processus d'accréditation s'appuie plus largement sur les technologies de l'information et le Secrétaire général devrait encourager les organismes des Nations Unies, les bureaux de pays et autres instances à coopérer à cette initiative à l'échelle du système.

Proposition 21. Le Secrétaire général devrait encourager une coordination accrue du processus d'accréditation et un plus grand soutien en sa faveur :

- En donnant pour instructions aux bureaux nationaux et régionaux de faciliter les demandes
- En encourageant une coordination plus étroite entre les organismes, fonds, programmes et commissions régionales des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil de coordination des chefs de secrétariat
- En faisant diffuser plus largement l'information sur les droits et responsabilités découlant de l'accréditation (par exemple au moyen de brochures destinées à la société civile et au personnel des Nations Unies)

Proposition 22. Le Secrétaire général devrait entamer un examen consultatif, à mener à bien dans un délai de trois ans, à la suite duquel des propositions seraient présentées à l'Assemblée générale pour réviser les catégories d'accréditation afin de mieux les adapter aux pratiques et aux priorités d'aujourd'hui.

Proposition 23. Le Secrétariat devrait encourager les principales parties prenantes avec lesquelles l'ONU travaille à constituer de vastes réseaux qui l'aideraient dans le travail de sélection et d'assurance de la qualité. Mais l'Organisation ne doit pas en faire une exigence, non plus qu'imposer la marche à suivre. Ces réseaux devraient être encouragés à conseiller les secrétariats et les bureaux quant à la participation de leurs membres aux processus intergouvernementaux et à aider à

surveiller les pratiques et réviser les stratégies, ce qui pourrait en faire des groupes consultatifs reconnus. Le Secrétariat devrait discuter avec ces groupes d'éventuels codes de conduite et mécanismes d'autodiscipline pour renforcer le respect des principes de qualité, de gouvernance et d'équilibre.

Ce que les propositions signifient du point de vue du personnel, des ressources et de la gestion

Proposition 24. Avec l'approbation des États Membres, le Secrétaire général devrait désigner un Secrétaire général adjoint chargé d'un nouveau Bureau de la coordination de l'engagement des parties prenantes et des partenariats. Ce dernier aurait pour mission de formuler et de mettre en œuvre la stratégie relative à l'engagement de l'Organisation avec toutes les parties prenantes au-delà des gouvernements centraux qui y siègent officiellement. Il suivrait les engagements dans tout le système des Nations Unies et donnerait des conseils, notamment en matière de bonne pratique. Il pourrait être composé comme suit :

- Un groupe de la société civile, qui intégrerait le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales
- Un groupe de la création de partenariats, qui intégrerait le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux
- Un groupe de liaison avec les représentants élus
- Le Bureau du Pacte mondial
- Le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

Proposition 25. Avec l'approbation des États Membres, le Secrétaire général devrait entreprendre un programme visant à désigner, dans les bureaux des coordonnateurs résidents, de 30 à 40 spécialistes de l'engagement des parties prenantes qui aideraient l'ONU et le système tout entier à s'engager plus étroitement avec toute une gamme de parties prenantes. Il devrait inviter les donateurs bilatéraux et les fondations à verser des contributions à un fonds d'affectation spéciale qui financerait le coût des services des personnes désignées pendant une période expérimentale de quatre ans.

Proposition 26. Le Secrétaire général devrait faire du redressement des déséquilibres entre le Nord et le Sud une priorité du renforcement des relations entre l'ONU et la société civile. Il devrait s'assurer le soutien des donateurs pour donner à l'ONU des moyens accrus d'identifier les acteurs locaux et de travailler avec eux, créer un fonds visant à créer des capacités au sein de la société civile des pays du Sud, afin d'en assurer la participation et veiller à ce que l'engagement au niveau des pays vienne enrichir les processus délibératifs à l'échelle mondiale.

Proposition 27. L'ONU devrait créer un fonds visant à renforcer la capacité de la société civile des pays en développement de participer aux processus de l'ONU et à des partenariats avec elle. Le Secrétariat devrait s'efforcer d'obtenir des contributions des gouvernements, des fondations, de sources onusiennes et d'ailleurs et doter le fonds d'une structure administrative et de gouvernance qui mette l'accent au maximum sur la prise de décisions au niveau des pays.

Proposition 28. Le plus souvent possible, le Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires devraient saisir la possibilité de faire comprendre au personnel

l'importance qu'ils accordent à l'engagement des parties prenantes et aux partenariats avec elles. Ces questions devraient figurer en bonne place dans tous les processus liés aux ressources humaines, notamment le recrutement, la promotion et l'évaluation annuelle. Le personnel de direction, notamment, devrait recevoir une formation en la matière dans l'ensemble du système.

Jouer un rôle moteur au niveau mondial

Proposition 29. Le Secrétaire général, en sa qualité de Président du mécanisme de coordination du système des Nations Unies, devrait encourager tous les organismes, y compris les institutions de Bretton Woods, à s'engager davantage avec la société civile et d'autres acteurs et à coopérer les uns avec les autres dans tout le système pour promouvoir la réalisation de cet objectif, qui serait évaluée périodiquement.

Proposition 30. Par l'intermédiaire des instances de l'ONU, les États Membres devraient encourager la mise en place de stratégies qui favorisent la participation de la société civile dans le monde entier ainsi qu'un dialogue et des possibilités de partenariat plus vastes dans le cadre des processus de développement. Les responsables du Secrétariat, les coordonnateurs résidents et les spécialistes de la gouvernance devraient tirer parti de leurs dialogues avec les gouvernements aux mêmes fins.

I. Renforcer les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile dans un monde en mutation

1. L'engagement de la société civile à l'Organisation des Nations Unies a connu au fil des ans une croissance exponentielle qui a considérablement gagné en profondeur et en qualité ces dernières années – en grande partie parce que le Secrétaire général s'est lui-même fortement impliqué sur cette question. Toutefois, des signes de tension sont apparus. Celle-ci résulte d'un conflit sans doute inévitable entre deux points tout à fait positifs : la spécificité du caractère intergouvernemental de l'Organisation et l'importance accrue de la société civile dans les débats internationaux. Le Groupe de personnalités éminentes estime que cette tension peut être gérée d'une manière créative qui conforte à la fois le multilatéralisme et la société civile. Pour cela, il est essentiel de bien préciser les buts de l'accroissement de cet engagement : promouvoir les objectifs globaux de l'ONU, combattre l'injustice, renforcer la sécurité humaine, favoriser un ordre mondial plus harmonieux et plus intégrateur et permettre aux pays du Sud de mieux faire entendre leur voix dans les débats mondiaux. Bien expliquer ces finalités peut contribuer à atténuer la tension sous-jacente. Il est aussi essentiel de s'appuyer sur une solide analyse des tendances et priorités mondiales pour défendre cet engagement.

2. De nos jours, les grands problèmes sont très différents de ceux auxquels le monde était confronté au moment de la création de l'ONU. Les éléments fédérateurs d'alors – prévention de futures guerres mondiales, remise sur pied des pays dévastés et accession des colonies à l'indépendance – ne sont plus aussi impérieux. À notre époque, les problèmes vont du terrorisme à l'unilatéralisme et à la guerre; des pandémies et des changements climatiques à la crise économique et à l'endettement; des tensions ethniques ou intercommunautaires à la criminalité internationale et à l'établissement d'un juste équilibre entre l'universalité des droits et le respect de la diversité des cultures. Qui plus est, les États sont quatre fois plus nombreux à définir les priorités mondiales par le biais de leur appartenance à l'ONU. Le monde intergouvernemental est donc devenu plus complexe et plus divers.

3. La mondialisation, les nouvelles technologies de l'information et le faible coût de toutes les formes de communication signifient également que l'ordre mondial est plus ouvert et plus imbriqué que jamais. Cela procure de nouvelles possibilités mais s'accompagne aussi de nouvelles menaces, les problèmes se propageant rapidement au-delà des frontières nationales. Cela a aussi de fortes incidences pour les gouvernements et leurs travaux au niveau international ainsi que pour les processus démocratiques et les travaux de la société civile. De nos jours, les gouvernements ne peuvent à eux seuls résoudre les problèmes mondiaux. Toutes sortes d'acteurs – société civile, entreprises, autorités locales, parlementaires – se pressent à leurs côtés pour chercher à jouer un rôle dans la définition des priorités et dans l'élaboration des solutions.

4. Les gouvernements demeurent certes l'autorité suprême au niveau national, mais l'étendue de leurs pouvoirs s'est rétrécie et la façon dont ils fonctionnent s'est transformée. La plupart des pays ont du mal à résister aux tendances lancées par les grandes puissances. Bon nombre des décisions qui ont un impact sur leur population sont arrêtées dans des instances internationales sans qu'ils aient sur elles

directement prise. La décentralisation a également transféré une bonne part de leurs pouvoirs aux autorités locales et régionales.

5. Nombreux sont ceux qui soutiennent que l'évolution actuelle du monde creuse les inégalités et accroît les risques pour les populations vulnérables. Même les plus ardents partisans de la mondialisation conviennent maintenant que celle-ci doit être gérée de façon à promouvoir l'inclusion. Les politiques qui favorisent les puissants au détriment des faibles servent certes les intérêts à court terme des puissants mais jouent sur le long terme au détriment de tous. L'inclusion suppose l'égalité des chances pour les nations et les peuples, des politiques et des stratégies de développement équitables et des processus de décision démocratiques et participatifs. Elle suppose également le respect des citoyens et de leurs droits, l'exaltation de la diversité culturelle et la redéfinition de la sécurité de façon à y englober la notion de sécurité humaine. La société civile a dans tout cela un rôle clef à jouer.

6. Trois aspects des tendances mondiales revêtent une importance particulière au regard du mandat du Groupe, ce qui a influé sur la façon dont celui-ci a abordé sa tâche :

- Les déficits démocratiques dans la gouvernance mondiale
- L'influence et les moyens croissants des acteurs non étatiques
- La montée en puissance de l'opinion publique mondiale

Les déficits démocratiques dans la gouvernance mondiale

7. L'un des principes clefs de la démocratie représentative est qu'il faut que les citoyens aient prise sur les décisions qui les touchent et que ceux qui prennent ces décisions soient comptables devant eux. Ce principe sous-tend la décentralisation, le renforcement des capacités d'intervention des collectivités et le développement participatif. Il sous-tend également des éléments largement acceptés de la bonne gouvernance : transparence, responsabilité des représentants des citoyens, contrôles indépendants, lois claires appliquées de façon prévisible et mécanismes assurant effectivement l'équilibre des pouvoirs.

8. Mais les gens participent moins et se montrent désabusés envers les institutions traditionnelles de la démocratie. Ironiquement, cette tendance se manifeste alors même que la démocratie, comme mode de gouvernement, est plus répandue que jamais. Les enquêtes révèlent un manque de confiance dans les parlementaires dans de nombreux pays, et les partis politiques comptent moins d'adhérents qu'autrefois. De nombreux facteurs expliquent ces phénomènes : les liens entre les grandes sociétés et la politique, les problèmes de corruption et l'apathie politique, etc. Mais l'un des plus importants parmi eux est le fait que les formes traditionnelles de représentation sont perçues comme moins adaptées à l'ère de la mondialisation. Les députés et les parlements élus semblent avoir peu d'impact sur les décisions prises au niveau intergouvernemental ou sur la supervision et la réglementation des marchés internationaux. Qui plus est, la séparation traditionnelle des pouvoirs – un organe législatif composé de représentants élus supervisant et contrôlant l'exécutif – ne semble pas s'appliquer aussi clairement dans les institutions internationales intergouvernementales.

9. D'où la disparité des politiques modernes. L'économie, les échanges, les communications et même la culture sont de plus en plus mondialisés alors que la démocratie représentative demeure essentiellement nationale et locale. De plus en plus de décisions étant prises dans des instances et organisations internationales, il est de plus en plus impératif de renforcer le cadre de la gouvernance mondiale et d'instaurer la responsabilité démocratique envers tous les citoyens de par le monde. Pour ce faire, il faudra s'appuyer sur la société civile, une conception mondiale du rôle des parlementaires, l'opinion publique et les médias mondiaux. Ceux qui s'intéressent à ces questions empruntent de nouvelles voies pour exprimer leurs préoccupations politiques : les réseaux de la société civile mondiale et les mouvements sociaux mondiaux.

10. De l'avis du Groupe, l'ONU peut apporter une importante contribution au renforcement et à l'expansion de la démocratie en aidant à faire le lien entre les processus démocratiques nationaux et les questions internationales et en faisant jouer un plus grand rôle à la société civile dans les processus délibératifs.

L'influence et les moyens croissants des acteurs non étatiques

11. Les acteurs non étatiques acquièrent de plus en plus d'importance dans la société et dans la gouvernance. Les citoyens politiquement actifs passent désormais pour exprimer leurs préoccupations par les mécanismes de la société civile au lieu de recourir aux instruments traditionnels de la démocratie, en particulier sur les questions internationales. La tendance à la décentralisation a étendu le champ de compétences des organisations et autorités locales. Et le désir des gouvernements de forger des partenariats pour s'attaquer aux questions prioritaires et améliorer les services a ouvert de nouvelles possibilités, parfois controversées, au secteur privé et à la société civile.

12. L'appui dont bénéficient de nombreuses organisations de la société civile orientées vers l'action a considérablement augmenté, en particulier l'appui à un large éventail de groupes de défense d'intérêts et de mouvements sociaux tels que le Forum social mondial. Les nombreuses et diverses causes se disputent attention, adhérents, contributions et soutien. Il s'est ainsi créé un nouveau marché – non pas de biens et de services – mais d'intérêts, d'idées et d'idéologies.

13. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication renforcent le potentiel. Il est maintenant presque aussi facile pour les groupes de défense d'intérêts d'agir globalement que d'agir localement. Les processus électoraux traditionnels groupent les gens dans des circonscriptions suivant leur situation géographique. Les nouvelles voies constituent des « communautés mondiales d'intérêts ». L'aptitude des citoyens à s'impliquer dans des causes est proportionnelle à leur attachement à celles-ci. Ils peuvent obtenir des informations à jour sur les sites Web, être tenus au courant par voie électronique des nouveaux développements et des possibilités d'engagement, et influencer directement, par e-mail, sur les ministres, les parlementaires et les journaux. C'est là un changement radical. La démocratie représentative consistant pour les citoyens à élire périodiquement leurs représentants pour l'ensemble des questions politiques se trouve remplacée par la démocratie participative qui permet à tout un chacun d'intervenir dans les débats qui l'intéresse le plus en cherchant à répandre ses idées, en protestant ou d'autres

manières. Il est désormais plus facile de faire sentir la pression politique et de communiquer les exigences sociales directement aux détenteurs du pouvoir.

14. Le Groupe s'est penché sur ces facteurs – sur l'interaction entre les divers acteurs étatiques et non étatiques et ses incidences pour l'ONU. Bien que l'accent soit placé principalement sur la société civile, bon nombre de ses messages s'appliquent tout autant aux parlementaires, entreprises, autorités locales et autres acteurs au-delà des gouvernements qui composent l'ONU. Faute d'un meilleur terme, le Groupe utilise les mots « parties prenantes » lorsqu'il souhaite souligner la portée plus large d'un message. Il est apparu au cours de ses consultations que des malentendus découlent souvent de définitions imprécises ou confuses, et a donc inclus au début du présent rapport un glossaire indiquant comment il utilise divers termes.

La montée en puissance de l'opinion publique mondiale

15. Les organisations de la société civile, dans leurs sites Web et par d'autres voies, informent les citoyens des choix en matière de politiques. Des réseaux mondiaux de militants, de parlementaires, de journalistes, de dirigeants de mouvements sociaux et autres exercent également une influence sur les débats, en particulier en ce qui concerne les questions internationales. Tout cela est renforcé par l'impact des médias sur l'actualité, et par les diverses sources vers lesquelles la plupart des gens peuvent se tourner pour obtenir l'information. Et tout cela est en train de créer un nouveau phénomène – l'opinion publique mondiale – qui façonne l'ordre du jour politique et génère un ensemble cosmopolite de normes et d'exigences citoyennes qui transcendent les frontières nationales. La société civile et l'action citoyenne ont contribué à l'ouverture d'un espace de débat public mondial. En ce sens, la société civile est de nos jours tout aussi partie prenante à la gouvernance mondiale que les gouvernements.

Incidences de ces tendances pour la société civile

16. La société civile ayant gagné en puissance, il lui est demandé de justifier son nouveau statut et son influence. Elle a ses critiques, certains motivés par le désir de préserver le statu quo, et d'autres par la politique. Les gouvernements peuvent prendre en mauvaise part que des voix autres que les leurs influent sur les décisions internationales. Les politiciens prétendent être seuls habilités à parler au nom des citoyens. Les dirigeants du monde des affaires peuvent voir d'un mauvais œil les ingérences dans des questions éthiques qui intéressent peu directement leurs actionnaires ou leurs clients. Et certains dirigeants de la société civile voient dans certains de leurs homologues des irresponsables qui ne seraient guère plus que des hommes de paille servant les intérêts des gouvernements ou du monde des affaires.

17. La société civile mondiale exerce désormais un véritable pouvoir au nom des citoyens. Comme dans le cas des autres composantes du pouvoir politique, il est naturel de s'attendre à de plus fortes exigences en matière de responsabilité et d'intégrité. Le pouvoir est-il mérité? Les voix qui se font le plus entendre sont-elles vraiment autorisées? Pour qui parlent-elles réellement? Quels sont les mécanismes en place pour assurer responsabilité et diligence?

18. De nombreuses initiatives impressionnantes de la société civile cherchent à résoudre ces problèmes par divers moyens : pression des pairs, autogouvernance et information du public, tant au niveau national que mondial. Mais elles en sont encore à leurs premiers balbutiements. S'il n'appartient pas à l'ONU de définir la gouvernance par la société civile ni de rendre des arbitrages à ce sujet, les États Membres peuvent raisonnablement s'attendre à ce que le Secrétariat veille à ce que les acteurs qui participent à leurs processus délibératifs satisfassent au moins à certaines normes élémentaires de la gouvernance et montrent d'où ils tirent leur autorité : de leur expérience, de leurs connaissances spécialisées, de leurs adhérents ou de leurs sympathisants. Il convient donc que l'ONU discute de ces questions avec ses principaux interlocuteurs de la société civile et leurs réseaux.

Incidences pour l'ONU et les processus intergouvernementaux

19. L'influence croissante de la société civile sur les politiques mondiales ne réduit pas l'importance des processus intergouvernementaux, mais l'accroît au contraire. Elle ne réduit pas non plus l'autorité des gouvernements qui y participent. Si la société civile peut contribuer à mettre des questions à l'ordre du jour mondial, seuls les gouvernements ont le pouvoir de prendre des décisions à leur sujet. Mais il est vrai que bon nombre des grandes questions de notre époque ont été avancées et façonnées par la société civile, et propulsées au premier rang de la scène par l'opinion publique. À preuve, par exemple, les relations entre les sexes, les droits de l'homme, l'environnement, le traitement du sida, les enfants soldats, l'allègement de la dette et les mines terrestres. À preuve également les puissantes synergies de groupements d'États et d'acteurs de la société civile de même tendance qui travaillent de concert.

20. Il ne s'agit pas de partager le pouvoir dans un jeu à somme nulle. Bien au contraire. L'engagement constructif de la société civile peut renforcer les délibérations intergouvernementales en les éclairant d'un jour nouveau, en les sensibilisant à l'opinion publique et aux réalités du terrain, en faisant mieux comprendre au public les décisions prises et en développant la responsabilité. Cela rend ces instances mieux adaptées en réduisant les déficits démocratiques auxquels elles sont sujettes. La société civile peut également favoriser des actions visant à promouvoir des priorités arrêtées à l'échelle mondiale et à faire avancer les causes de l'ONU et le multilatéralisme.

21. Comment l'ONU réagit-elle? Saisit-elle les possibilités offertes ou est-elle prisonnière du passé? L'ONU a toujours favorisé la participation de la société civile à ses processus délibératifs, notamment aux grandes conférences mondiales des années 90. Cela a contribué à l'émergence d'ensembles de valeurs et de normes cosmopolites, s'agissant en particulier des droits de l'homme, des relations entre les sexes, de la gouvernance et de l'environnement. L'ONU a également ouvert d'autres avenues nouvelles pour l'association de la société civile aux opérations et à la prise des décisions.

22. Mais le Groupe se demande si l'ONU a suffisamment expliqué ce qui l'a poussée à agir ainsi. Elle a eu tendance à fonder la participation sur l'Article 71 de la Charte, qui dit simplement que le Conseil économique et social « peut », et non pas « doit », « prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales ». Les tensions manifestes dans les relations entre l'ONU et la

société civile trouvent peut-être en partie leur origine dans le fait que les arguments en faveur de l'engagement actuel de celle-ci n'ont pas été clairement présentés. C'est pourquoi l'ONU doit indiquer de façon plus explicite pourquoi elle doit s'ouvrir à la société civile.

Pourquoi l'ONU doit-elle s'ouvrir à la société civile?

23. Entretien des relations avec la société civile, les parlements et d'autres acteurs aide l'ONU à déterminer les priorités mondiales, à mener une action plus adaptée et être plus responsable, et à élargir sa base – ce qui la rend mieux à même de s'attaquer à ces problèmes. Cela contribue à faire de l'ONU une organisation appartenant véritablement aux « peuples des Nations Unies ». Mais il y a aussi des inconvénients. Si l'ONU devait faire participer tous les intéressés à chaque débat, les réunions n'en finiraient plus et ne mèneraient à rien. Et les gouvernements trouveraient alors d'autres instances pour leurs négociations, comme ils le font déjà pour le commerce et l'économie. Le Groupe estime qu'un juste équilibre peut être trouvé.

24. Nombreux sont ceux qui, dans la société civile, dans le milieu des affaires et dans les collectivités locales, disposent d'informations de première main et ont une expérience personnelle et des aptitudes qui les rendent à même de relever les défis auxquels la communauté internationale est confrontée, du niveau opérationnel local au niveau décisionnel mondial. Ils ont aussi accès à de nouvelles ressources et compétences. Pour exploiter ces atouts, l'ONU doit nouer de solides partenariats et ouvrir ses portes à d'autres acteurs que les États pour contribuer à ses débats. Pour ce faire, elle doit distinguer les processus délibératifs, auxquels peuvent contribuer toutes sortes de compétences, et les négociations formelles d'accords, qui doivent demeurer intergouvernementales. Cela donnerait aux gouvernements l'assurance que les organisations de la société civile, loin de compromettre le caractère intergouvernemental de l'ONU, le renforcent en permettant à celle-ci de prendre des décisions en meilleure connaissance de cause. Resserrer les relations avec la société civile peut aussi maintenir l'ONU au diapason de l'opinion publique mondiale – la « seconde superpuissance » – et accroître sa légitimité.

25. Dans ses rapprochements donc, l'ONU doit prendre soin d'accorder la priorité à ceux qui présentent vraiment les caractéristiques voulues. Toute ouverture a son coût d'opportunité, et si les profits qui en sont tirés n'excèdent pas ce coût, le processus intergouvernemental s'en trouvera affaibli et non pas renforcé.

26. Il faut donc plus de franchise concernant les qualités des participants de la société civile. Au niveau opérationnel, les organismes des Nations Unies choisissent avec le plus grand soin leurs partenaires au vu de leur parcours et après avoir recueilli des avis impartiaux. Ils doivent se montrer tout aussi exigeants pour ce qui est de l'association à leurs processus délibératifs. Cela ne signifie pas que l'ONU devrait trier sur le volet les porte-parole de la société civile. Mais elle devrait fixer, aux fins de leur sélection, des critères et des modalités plus clairs, qui mettent l'accent, comme le suggère le Groupe, sur un réseautage et un contrôle mutuel rigoureux des parties prenantes. L'ONU a le droit – et le devoir – de faire en sorte que cette sélection satisfasse à des critères de pertinence, de probité, de gouvernance et d'équilibre (voir sect. VII).

27. En bref, la société civile et les autres parties prenantes sont importantes pour l'ONU car leur expérience et leurs liens avec des segments de la société peuvent aider celle-ci à être plus efficace, à améliorer sa légitimité, à déterminer les priorités et à être au diapason de l'opinion publique. La société civile peut également soulever de nouvelles questions, focaliser l'attention sur les dimensions morales et éthiques de décisions prises dans la sphère publique, élargir les ressources et les compétences, remettre en question certaines hypothèses et priorités et contester les décisions injustes. Un engagement plus poussé, soigneusement planifié, renforcera donc l'efficacité de l'action de l'ONU et de sa contribution à la gouvernance mondiale. Il s'agit ici de synergie et non pas de compétition. Les possibilités offertes par l'ONU renforcent la société civile, ce qui à son tour renforce l'ONU en lui permettant d'être mieux à même de s'attaquer aux problèmes de notre époque.

Changements d'orientation préconisés par le Groupe

28. Le Groupe a défini quatre changements d'orientation qui devraient aider l'ONU à consolider ses liens avec la société civile et les autres parties prenantes en l'amenant à :

- Premièrement, se tourner vers l'extérieur
- Deuxièmement, travailler avec de nombreuses parties prenantes
- Troisièmement, établir des liens entre l'action qu'elle mène au niveau local et celle qu'elle mène au niveau mondial, en mettant les pays au premier plan de ses préoccupations
- Quatrièmement, aider à remodeler la démocratie au XXI^e siècle

Se tourner vers l'extérieur

29. Les gouvernements ne peuvent à eux seuls relever les défis que pose le monde d'aujourd'hui. Pour être efficaces, les stratégies doivent faire fond sur le pouvoir de l'opinion publique, la créativité et le pouvoir de persuasion de la société civile, les ressources et les compétences du secteur privé et les capacités de nombreuses autres parties prenantes. Face aux défis susmentionnés, les moyens de l'ONU sont modestes, à la seule exception de son pouvoir de rassemblement. Elle seule a le pouvoir incontesté de rassembler divers acteurs et de jouir de leur confiance et, lorsqu'elle l'exerce, les résultats obtenus peuvent être spectaculaires.

30. Mais l'Organisation n'exploite pas toujours cette possibilité, et ce, selon le Groupe, pour deux raisons. Premièrement, sa composition et son histoire l'amènent à agir comme une organisation exclusivement au service des gouvernements et à adopter ainsi des comportements et des méthodes de travail de nature à décourager ses autres interlocuteurs. S'il est acquis que ses décisions doivent être prises par ses membres, d'autres acteurs sont d'une importance cruciale pour ses débats et programmes. Deuxièmement, comme toute autre grande organisation, elle a tendance à fonctionner en circuit fermé – en comptant sur ses propres ressources, son expérience et ses structures et plans de travail – et non en circuit ouvert, c'est-à-dire en cherchant à savoir si d'autres peuvent l'aider dans ses entreprises.

31. Le Groupe engage vivement les États Membres et le Secrétariat à se tourner vers l'extérieur, c'est-à-dire à mettre les problèmes et les besoins au centre de leur

attention, plutôt que l'Organisation elle-même, et à s'assurer le concours de ceux qui peuvent l'aider à résoudre les uns et à répondre aux autres. L'ONU devrait se mettre plus résolument au diapason des grandes tendances de l'opinion publique en ce qui concerne les questions d'intérêt mondial. Et, avec l'aide de ceux qui sont en mesure d'agir sur les mentalités, elle devrait faire davantage pour modeler l'opinion publique, ce qui nécessite une modification de sa culture institutionnelle, de ses procédures de décision et de son mode de gestion, c'est-à-dire un changement d'orientation comparable à ceux auxquels ont procédé de nombreuses grandes entreprises pour fonctionner de manière plus décentralisée.

Travailler avec de nombreuses parties prenantes

32. L'élaboration et l'application des politiques peuvent se révéler plus efficaces lorsque toutes les parties prenantes y sont associées, en particulier celles du Nord et du Sud. Il ne s'agit pas seulement d'exploiter des capacités différentes mais aussi d'échanger des points de vue, de faire respecter les différents types d'expérience et de connaissance et de reconnaître le pouvoir de la diversité, en particulier en ce qui concerne les sexes, les régions et les cultures.

33. Ces considérations ne sont pas nouvelles, mais le Groupe engage instamment l'ONU à reconnaître le bien-fondé de ce qui est en passe de devenir pour elle une modalité d'action incontournable au XXI^e siècle et à ménager des possibilités d'interaction constructives pour ceux qui se trouvent de part et d'autre des lignes de fracture géographiques, sectorielles et culturelles. Aux processus intergouvernementaux traditionnels – en vertu desquels les gouvernements négocient des accords mondiaux que les organismes des Nations Unies et les États Membres appliquent ensuite – vient désormais s'ajouter une nouvelle façon de procéder, selon laquelle des parties diverses mais partageant les mêmes vues joignent leurs efforts pour analyser les politiques et faire avancer les choses. Les réseaux mondiaux qu'elles constituent, et qui se composent de gouvernements, d'autorités locales, d'acteurs de la société civile, d'entreprises et/ou d'autres entités, sont à l'origine de bien des progrès remarquables accomplis ces dernières années dans le domaine de l'action politique.

34. Évaluer les nouvelles possibilités qui s'offrent au niveau mondial à l'aide d'alliances stratégiques n'est pas incompatible avec le multilatéralisme traditionnel. Cela le complète et le renforce. Mais l'efficacité de ce nouveau type de diplomatie n'est pas encore pleinement reconnue. C'est pourquoi les propositions d'action dans ce domaine voient souvent le jour à l'extérieur de l'ONU, qui les prend parfois à son compte ensuite, comme cela a été le cas pour les mines terrestres. Le Groupe considère que l'ONU devrait, à titre hautement prioritaire et dans le cadre de ses travaux normatifs aussi bien que de ses activités opérationnelles, établir des relations de travail avec de nombreuses parties prenantes en vue de forger des partenariats avec elles chaque fois que possible, ce qui devrait être l'un des principaux objectifs de ses relations avec la société civile et les autres parties prenantes.

Établir des liens entre l'action menée au niveau local et celle menée au niveau mondial

35. Grâce à ses enquêtes, le Groupe est parvenu à la conclusion que l'ONU avait deux identités bien distinctes : celle d'une organisation qui fixe des normes à la

faveur des débats entre ses États Membres et celle d'une organisation qui règle des problèmes concrets au moyen d'opérations menées à l'échelle nationale. Chacune de ces deux identités a son importance mais il faudrait établir des liens entre elles, et c'est pour cette raison que l'ONU devrait commencer par renforcer ses relations de travail avec d'autres acteurs au niveau national, et ce, dans tous ses domaines d'activité. Cela permettrait en outre, dans une large mesure, de remédier au déséquilibre patent et regrettable entre le Nord et le Sud que l'on observe dans les instances politiques internationales, objectif qui, selon le Groupe, devrait être considéré comme prioritaire pour la réforme des relations entre l'ONU et la société civile.

36. La façon habituelle de procéder au niveau intergouvernemental consiste à élaborer des politiques mondiales et à confier à chaque pays la responsabilité de les appliquer. Il n'est donc pas étonnant que, dans les relations de travail avec les sociétés civiles nationales, on mette l'accent sur la collaboration pratique. Établir un lien entre les deux identités de l'Organisation comme cela a été proposé plus haut amènerait l'ONU, les gouvernements, la société civile et les autres parties prenantes à planifier et appliquer ensemble des stratégies qui permettent de transformer les politiques mondiales en programmes adaptés à chaque pays et à veiller à ce que les processus nationaux ainsi engagés servent vraiment à nourrir les débats au sein de l'ONU. Il faudrait donc que celle-ci reconnaisse qu'elle a intérêt à promouvoir la création de cadres politiques et juridiques rationnels de la société civile, en particulier dans les pays en développement.

Aider à consolider la démocratie au XXI^e siècle

37. Le Groupe estime que l'ONU devrait accepter d'intervenir de manière plus explicite pour renforcer la gouvernance mondiale et remédier à ses fréquentes carences démocratiques. En usant de son influence auprès des gouvernements, des organismes intergouvernementaux, des parlements et des médias, elle peut en effet aider à remodeler la démocratie pour l'adapter davantage aux réalités et aux besoins du monde d'aujourd'hui, la question étant de savoir sur la base de quels principes. On fera observer à ce propos que la démocratie participative prenant une place de plus en plus importante aux côtés de la démocratie représentative et les politiques ne tirant pas seulement leur légitimité des urnes, l'opinion publique joue à juste titre un rôle de plus en plus important dans l'élaboration des politiques et la définition des priorités internationales et qu'il faudrait donc que les organisations intergouvernementales deviennent plus responsables, transparentes et réceptives aux aspirations de la population mondiale.

Propositions du Groupe

38. Collaborer avec la société civile et les autres parties prenantes n'est plus pour l'ONU une possibilité mais une nécessité si elle veut atteindre ses objectifs et demeurer pertinente au XXI^e siècle. Il faut donc qu'elle se tourne vers l'extérieur, c'est-à-dire chercher à déterminer quels acteurs sont à même de l'aider à répondre aux besoins de la population mondiale et créer des mécanismes qui permettent de les associer à ses travaux. Il faudrait aussi, dans cette perspective, qu'elle mette au point de nouvelles méthodes de travail, modifie son mode de fonctionnement interne et se dote de nouvelles capacités.

39. Les propositions formulées par le Groupe indiquent la manière dont ces changements peuvent s'opérer, compte dûment tenu des pratiques les plus probantes de l'Organisation. Elles se fondent sur les cinq principes ci-après :

- Premièrement, l'ONU devrait faire preuve de plus de rigueur pour rénover le système des Nations Unies et faire en sorte que les meilleures pratiques d'aujourd'hui deviennent les pratiques usuelles de demain. De nombreuses propositions tirent leur origine d'initiatives novatrices prises au sein du système des Nations Unies
- Deuxièmement, l'ONU ne part pas de zéro. Il y a bien des choses dont elle peut être fière dans ses stratégies actuelles et dans les mesures qu'elle a prises récemment pour renforcer ses relations de travail avec la société civile. Les propositions du Groupe visent pour une large part à élargir, approfondir et défendre ces stratégies et mesures, et non à les remplacer
- Troisièmement, les principaux partenaires de l'ONU dans la société civile, en particulier les réseaux d'organisations non gouvernementales et d'associations accréditées auprès du Conseil économique et social, ont déjà fait beaucoup pour aider à accentuer l'ouverture de l'ONU à l'extérieur et seraient pour l'Organisation des alliés inappréciables dans la mise en œuvre de la stratégie proposée
- Quatrièmement, les processus intergouvernementaux traditionnels ne sont pas le seul moyen dont l'ONU puisse se servir pour mener ses activités. Il faudrait faire un usage beaucoup plus systématique des nouvelles technologies de l'information et des communications
- Cinquièmement, les possibilités d'agir sont fonction du contexte, de même que les parties jouant un rôle déterminant dans leur création ou leur suppression. Le Groupe prend acte avec satisfaction des efforts déployés à cet égard ces dernières années et souligne que ses propositions visent à les compléter et à s'en inspirer, et non à les remplacer

40. La plupart des propositions du Groupe consistent à trouver un moyen approprié de collaborer et de dialoguer avec tous les acteurs pertinents, et non avec la seule société civile. L'expression « parties prenantes » a été utilisée pour souligner la volonté d'élargissement qui les sous-tend. Certaines auraient besoin d'être approuvées à l'échelon intergouvernemental mais il en est que le Secrétaire général pourrait adopter de sa propre initiative. Un certain nombre gagneraient à être appliquées en coopération avec les programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies. Certaines sont nouvelles mais un grand nombre découlent d'initiatives novatrices fructueuses prises dans le cadre du système des Nations Unies et du système multilatéral au sens large. Lorsque le Groupe propose des mesures dont il considère qu'elles pourraient être appliquées par le Secrétariat ou le Secrétaire général, il l'indique explicitement dans leur libellé.

II. Rôle de fédérateur de l'Organisation des Nations Unies – Encourager des processus associant différentes parties prenantes

41. La contribution la plus importante de l'ONU a toujours été de fédérer, notamment de rapprocher des pays en guerre ou se réclamant d'idéologies antagonistes. Cela est toujours vrai de nos jours, à ceci près que certains des acteurs principaux évoluant sur la scène internationale ne sont pas des gouvernements. Seul un petit nombre des problèmes les plus pressants aujourd'hui – faim, pauvreté, analphabétisme, pandémies mondiales, terrorisme, stupéfiants, changements climatiques, catastrophes naturelles, menaces qui pèsent sur l'environnement, maltraitance des femmes et des enfants, conflits entre sectes et entre ethnies, chômage, crises économiques, inégalités sociales, pouvoir ou information – peuvent être réglés par les seuls gouvernements. D'autres acteurs – de la société civile, du secteur privé, des administrations locales, etc. – doivent joindre leurs efforts aux leurs parce qu'ils disposent de connaissances, de capacités et d'une expérience indispensables et ont des liens étroits avec les principales parties prenantes.

Privilégier les réseaux spécialisés plutôt que les instances de débat généralistes

42. L'ONU a besoin de travailler en collaboration avec des groupes d'acteurs dotés de capacités à la fois diverses et complémentaires. Il lui faut donc s'associer aux réseaux mondiaux de parties prenantes, qui sont mieux à même de résoudre les problèmes contemporains que les organisations hiérarchisées conventionnelles : ils sont plus souples et plus novateurs, créent des informations et en font usage plus efficacement et sont plus aptes à faire le point des compétences nécessaires et à les déployer.

Proposition 1

Dans l'exercice de son rôle fédérateur, l'ONU devrait mettre l'accent sur l'inclusion de toutes les parties prenantes concernées par une question, avoir conscience que les acteurs clefs ne sont pas les mêmes dans tous les cas et encourager des partenariats avec différentes parties prenantes pour trouver des solutions et permettre à toute une gamme de réseaux mondiaux d'innover et de faire avancer des idées. Des possibilités doivent être données aux États Membres de prendre des décisions collectives, mais ceux-ci devraient montrer qu'ils sont prêts à associer d'autres acteurs aux processus délibératifs.

Assouplir le mode de fonctionnement des organes délibérants de l'ONU

43. Bien que la Charte des Nations Unies commence par les mots « Nous, les peuples », elle concerne essentiellement les gouvernements et contient peu de dispositions autorisant d'autres acteurs à participer aux activités de l'ONU. Cette

participation est restreinte pour une très large part aux organisations non gouvernementales, qui ne peuvent d'ailleurs s'associer qu'aux travaux d'organes tels que le Conseil économique et social et ses commissions techniques et ne sont accréditées auprès d'eux qu'en nombre limité : d'importantes compétences sont donc inutilisées. Le « statut consultatif » de ces organisations signifie qu'elles ne peuvent intervenir dans les débats que lorsqu'elles y sont invitées et ne sont donc pas des participants de plein droit.

44. Lever ces restrictions permettrait à l'ONU de bénéficier des contributions essentielles d'autres parties prenantes, qui se sentiraient ainsi plus activement concernées par la réalisation des objectifs mondiaux, mais l'ouverture des débats de l'Organisation à un plus grand nombre de participants créerait des difficultés. À titre d'exemple, l'ordre du jour des organes délibérants, en particulier de l'Assemblée générale, étant déjà surchargé, accroître le nombre des participants aux séances de travail de ces organes pourrait en rendre la conduite plus difficile et compromettre leurs chances d'aboutir à de bons résultats. Il faut donc être prudent.

45. Le Groupe propose qu'aux différents stades du débat général auquel elle donne lieu, une question soit examinée par des organes délibérants différents, chacun de ces organes devant avoir ses propres méthodes et procédures de travail et associer les participants de son choix à ses travaux en fonction de la contribution qu'ils peuvent offrir et de la tâche à accomplir.

46. En ce qui concerne les nouvelles questions, elles pourraient être examinées lors de petites tables rondes officieuses de haut niveau, qui auraient le mérite de permettre de réels échanges de données d'expérience et d'éviter des prises de position trop tranchées. Les participants à ces tables rondes seraient des spécialistes de renommée internationale, des dirigeants des collectivités les plus directement touchées par les questions à l'examen et des ministres ou d'autres hauts responsables gouvernementaux de toute une gamme de pays. Ils contribueraient à modeler l'opinion publique mondiale tout en s'inspirant d'elle et de données d'expérience.

47. Une fois qu'une question aurait été débroussaillée, une manifestation multipartite de haut niveau telle qu'une grande conférence mondiale permettrait de dégager un consensus à l'échelle mondiale et de faire comprendre qu'il est urgent de modifier les politiques et les mentalités. De telles manifestations peuvent être difficiles à organiser mais elles sont extrêmement utiles pour définir des normes internationales.

48. Faire appliquer sur le terrain des normes acceptées d'un commun accord nécessite une concertation systématique, les efforts conjoints de multiples participants permettant habituellement de trouver les solutions les plus durables. Dans ce cas, l'instauration de partenariats est la solution la plus efficace (voir sect. III).

49. Examiner et réviser des stratégies mondiales constitue une tâche de nature différente, qu'il vaut peut-être mieux confier à des décideurs, des professionnels et des spécialistes indépendants (tels que des universitaires et des parlementaires) pour plus d'objectivité. Cela nécessite un cadre moins officiel que celui des grandes conférences mais suppose un nombre important de participants si l'on veut que le public soit informé.

Proposition 2

L'ONU devait englober toute une gamme d'instances, dont chacune aurait pour but d'arriver à un objectif précis, et dont les participants seraient choisis en conséquence. Le cycle du débat mondial sur une question devrait comprendre :

- Des tables rondes interactives de haut niveau pour étudier le cadre des questions
- Des conférences mondiales pour définir les normes à respecter et les objectifs à atteindre
- Des partenariats avec différentes parties prenantes pour donner suite aux normes et aux objectifs
- Des auditions avec différentes parties prenantes qui s'assureraient du respect des modalités fixées, examineraient l'expérience acquise et réviseraient les stratégies

Appuyer les innovations en matière de gouvernance mondiale

50. Le Groupe estime que les manifestations susmentionnées devraient répondre à un souci de souplesse et d'innovation et être ouvertes à un grand nombre de participants. L'utilisation à bon escient de l'autorité morale et du rayonnement de l'ONU peut donner plus de pertinence à son action.

51. La constitution de réseaux mondiaux de parties prenantes – ou gouvernance par réseau, comme on dit parfois – renforce l'autorité et la stature internationale de celles-ci. Souvent, les réseaux ont un caractère multisectoriel – étant composés de gouvernements, de représentants de la société civile et d'autres parties prenantes – et s'occupent de questions précises. Ils contribuent sensiblement à façonner les politiques et l'opinion publique et à régler les différends relatifs à des questions telles que la dette, les mines terrestres, les armes légères, les diamants du conflit, les grands barrages et les crimes contre l'humanité, et se composent de parties prenantes du Sud aussi bien que du Nord. La plupart se sont constitués indépendamment de l'ONU et ont commencé à travailler en collaboration avec elle après avoir pris leur essor.

52. Le Groupe a aussi observé que de nombreuses initiatives novatrices en matière de gouvernance avaient été prises au sein de l'Organisation et qu'il y avait lieu de s'en inspirer à l'échelle du système des Nations Unies. Il en donne pour exemples récents la création, lors du Sommet mondial sur la société de l'information, du Bureau de la société civile, qui fonctionne parallèlement au Bureau des gouvernements, et celle de l'Instance permanente sur les questions autochtones, composée à égalité de représentants de gouvernements et de représentants de peuples autochtones.

53. La gouvernance par réseau devenant manifestement un aspect important de l'élaboration des politiques, l'ONU doit s'en inspirer et l'appuyer plus ouvertement si elle veut conserver le rôle prépondérant qui est le sien dans l'élaboration des politiques mondiales, ce qui suppose qu'elle se serve de son autorité et de sa

capacité de rassemblement pour trouver des idées et formuler des propositions d'action. Cela ne serait pas une nouveauté pour elle. La réunion internationale sur la commercialisation des substituts du lait maternel, accueillie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en 1979, avait en effet rassemblé pour la première fois des représentants de gouvernements, des professionnels de la santé, des fabricants, des groupes de consommateurs et des ONG s'occupant de développement et débouché deux ans plus tard sur un code intergouvernemental de commercialisation des produits susmentionnés.

54. Le Groupe propose que le Secrétariat de l'ONU fasse un usage beaucoup plus fréquent de la gouvernance en réseau. Il propose également que l'Organisation mette au point de nouvelles techniques de communication pour la faire progresser.

55. Comme pour tout ce qui est nouveau et peu habituel, des difficultés se posent. Il faut notamment éviter d'atomiser l'élaboration des politiques pour des raisons de cohérence. Comment faire en sorte, par exemple, qu'une commission chargée des barrages n'ignore pas les énormes problèmes que posent les ressources en eau, l'énergie et la prévention des inondations au XXI^e siècle? De même, dans le cas où l'Instance permanente sur les questions autochtones serait chargée d'examiner toutes les questions relatives aux peuples autochtones, comment faire en sorte que le système des Nations Unies soit autant à même de tenir systématiquement compte de ces questions?

56. Il faut donner plus d'efficacité aux organes délibérants intergouvernementaux en créant des mécanismes qui permettent d'anticiper les problèmes que posent leur gouvernance, leur obligation de rendre des comptes et d'éventuels conflits d'intérêt.

Proposition 3

Le Secrétariat devrait innover en matière de gouvernance en réseau, en rassemblant des gens venant d'horizons divers pour identifier des moyens possibles de faire des progrès décisifs face aux priorités mondiales qui se dessinent. Il devrait tenter l'expérience d'un espace de discussion mondial sur l'Internet pour sonder l'opinion publique et sensibiliser aux questions qui commencent à se poser. Le Secrétaire général devrait créer des instances consultatives rassemblant diverses parties prenantes pour étudier un certain nombre de questions nouvelles, et en transmettre les conclusions aux organes intergouvernementaux appropriés.

Maintenir la possibilité de convoquer de nouvelles grandes conférences mondiales

57. L'ONU organise de grandes conférences depuis longtemps et celles qu'elle a organisées dans les années 90 ont apporté une contribution exceptionnelle à la gouvernance mondiale. Depuis la tenue du Sommet mondial pour les enfants à New York en 1990, des conférences successives ont contribué à replacer des questions « anciennes » dans une perspective moderne, par exemple en utilisant les notions

d'environnement et de disparité entre les sexes pour examiner les questions de développement. Elles ont aussi, en rassemblant un grand nombre d'acteurs gouvernementaux et autres, permis d'élaborer des stratégies collectives propres à résoudre ces questions.

58. Cependant, les États Membres voient plutôt d'un mauvais œil l'organisation de nouvelles grandes conférences, qu'ils jugent coûteuses et politiquement aléatoires. Ils considèrent également que les conférences quinquennales et décennales d'examen constituent une simple réplique des conférences initiales et apportent peu d'éléments nouveaux, voire affaiblissent les accords et engagements auxquels ces conférences ont abouti. De plus, ils n'apprécient guère que la société civile et d'autres parties prenantes leur reprochent de ne pas avoir tenu leurs promesses.

59. Le Groupe est d'avis que ce serait faire une erreur que de renoncer aux grandes conférences et qu'il faut en organiser d'autres, mais au compte-gouttes et dans une optique stratégique. Elles ont en effet constitué un moyen unique d'associer des parties prenantes très diverses à l'examen de questions épineuses, façonné l'opinion des dirigeants et aidé à définir l'action à mener, sensibilisé les populations et donné naissance à bon nombre des réseaux actuels. Des questions nouvelles telles que la question des migrations nécessitent d'être examinées dans le cadre de débats multipartites comme seules les conférences mondiales en offrent la possibilité.

60. Lorsque l'on planifiera de nouvelles conférences, il faudrait faire en sorte que les grands réseaux de la société civile et d'autres parties prenantes jouent un rôle plus important dans la définition de leurs règles de base en matière de participation, de transparence et de responsabilité.

Proposition 4

L'ONU devrait conserver le mécanisme des conférences mondiales, mais l'utiliser avec parcimonie pour traiter des grandes questions qui commencent à se poser, qui nécessitent une action concertée à l'échelle mondiale et qui doivent être mieux comprises par l'opinion publique et trouver un écho en elle. La participation de la société civile et d'autres parties prenantes devrait être planifiée en collaboration avec leurs réseaux.

Convocation d'auditions publiques consacrées à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux

61. Le fait que les objectifs convenus à l'échelon mondial soient rarement atteints sape la confiance du public dans le multilatéralisme. Assurer un suivi multipartite transparent, participatif et honnête de leur mise en œuvre serait de nature à rétablir cette confiance. Le Groupe propose donc que l'ONU convoque des auditions publiques, ce qu'elle a déjà fait ponctuellement, notamment en 1994, en convoquant des auditions consacrées au développement. Les auditions proposées, qui pourraient par exemple examiner les progrès accomplis dans la réalisation de certains objectifs du Millénaire pour le développement et seraient organisées en collaboration avec les

fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, constitueraient des instances de débat techniques, qui s'appuieraient, pour mener leurs travaux, sur des données fournies par des responsables gouvernementaux, des parlementaires, des spécialistes indépendants, des responsables locaux et des représentants de la société civile.

62. Elles permettraient d'examiner la situation, les succès obtenus, les obstacles rencontrés et les mesures correctives à prendre dans un grand nombre de pays. Elles devraient être convoquées par le Secrétaire général – qui agirait en consultation avec le Président et le Bureau de la commission la plus pertinente de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social – et présidées de préférence par lui. Elles devraient porter sur des questions précises – et non sur une liste de questions ouverte – et rassembler plusieurs catégories de parties prenantes – au lieu d'une seule – afin que leurs débats aient la richesse que seule la diversité permet de créer.

63. Estimant que les grandes manifestations destinées à une seule catégorie de parties prenantes et pour lesquelles il n'est prévu aucun mécanisme précis de suivi au niveau intergouvernemental ont perdu beaucoup de leur intérêt, le Groupe propose que l'on envisage de réaffecter le temps de travail et les ressources humaines qu'exigent les grandes réunions internationales à des auditions publiques. Ces manifestations, dont il faudrait limiter la portée et ouvrir la participation à d'autres parties prenantes et dont il faudrait s'assurer que les résultats sont utilisés par les entités de l'ONU concernées dans leurs travaux, pourraient en effet avoir un impact beaucoup plus important que les grandes conférences internationales. On pourrait ainsi, par exemple, transformer la Conférence annuelle des organisations non gouvernementales organisée par le Département de l'information en une audition publique dont les résultats pourraient être utilisés au niveau intergouvernemental.

Proposition 5

Le Secrétariat devrait encourager des processus rassemblant diverses parties prenantes qui seraient de nouveaux moyens de discuter des priorités de l'Organisation, en réorientant les ressources qui vont aujourd'hui aux instances qui ne représentent qu'un groupe de parties prenantes et traitent de plusieurs questions. Avec d'autres organismes concernés du système des Nations Unies, il devrait organiser des auditions publiques pour étudier les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés à l'échelle mondiale. Étant donné que ces auditions seraient de nature technique et traiteraient des questions de mise en œuvre plutôt que de la formulation de nouvelles politiques mondiales, elles pourraient être organisées par le Secrétaire général de sa propre autorité. Celui-ci devrait en communiquer les résultats aux instances intergouvernementales concernées.

Reconnaître la contribution que d'autres parties prenantes peuvent apporter aux travaux de l'Assemblée générale

64. Ayant un caractère très officiel, les sessions plénières de l'Assemblée générale offrent peu de possibilités à d'autres parties prenantes que les États Membres d'y participer. Les organisations non gouvernementales, par exemple, sont souvent autorisées à contribuer aux travaux des sessions extraordinaires et des commissions de l'Assemblée mais dans le cadre d'arrangements officieux, qui nécessitent parfois que l'on prenne des dispositions institutionnelles ponctuelles pour éviter de créer des précédents.

65. L'Assemblée générale a besoin d'être réformée et un groupe de travail examine depuis un certain temps les moyens de la revitaliser. L'ONU devrait accueillir favorablement les apports soigneusement planifiés de la société civile et d'autres parties prenantes compétentes afin que les débats de l'Assemblée soient plus pertinents et davantage en rapport avec les préoccupations des citoyens. Le Secrétariat devrait se servir de son réseau de relations et exercer le pouvoir qu'il a de convoquer des réunions pour que cela devienne la règle.

66. Le Groupe met l'accent sur les possibilités de faire en sorte que les États Membres et les parties prenantes extérieures à l'ONU dialoguent entre eux et apprennent les uns des autres. Des réunions officieuses organisées dans le cadre de l'Assemblée générale seraient intéressantes à cet égard, en particulier les processus interactifs encourageant le dialogue entre les spécialistes représentant les gouvernements et les autres. Il serait peu logique que l'ONU accepte que la société civile participe aux travaux du Conseil économique et social et s'oppose à ce qu'elle participe à ceux des grandes commissions de l'Assemblée générale qui traitent des mêmes questions que le Conseil.

67. Pour faire du bon travail, cependant, les représentants de la société civile et des autres parties prenantes devraient être soigneusement sélectionnés en fonction de la question à l'examen, dans le cadre d'un processus de collaboration entre le Secrétariat de l'ONU, les réseaux de parties prenantes et le Président et le Bureau de l'Assemblée générale. Le même processus pourrait également permettre de sélectionner d'autres parties prenantes, qui participeraient aux travaux en qualité d'observateur et seraient ainsi mieux à même d'informer les participants et le public.

Proposition 6

L'Assemblée générale devrait autoriser des acteurs autres que les gouvernements centraux à participer à ces processus, selon des modalités soigneusement planifiées. En particulier, elle devrait inviter régulièrement ceux de ces acteurs dont l'apport est indépendant et de qualité à contribuer aux travaux de ses commissions et de ses sessions extraordinaires. Les arrangements de participation devraient être arrêtés en collaboration avec les réseaux des parties prenantes concernées. Le Secrétariat de l'ONU devrait aider à planifier des réunions novatrices et interactives qui seraient liées aux réunions officielles mais se tiendraient parallèlement à elles.

III. Investir davantage dans les partenariats

Encourager, appuyer et développer les partenariats dans les activités et les processus délibératifs

68. Si les partenariats font partie des activités de projet de l'ONU depuis plusieurs décennies, la notion s'est développée au cours des dernières années pour être appliquée aux programmes mondiaux et à la définition des politiques mondiales. Un facteur a joué dans cette évolution : les objectifs fixés lors des grandes conférences internationales. À la fin des années 90, le manque de progrès devenant un problème pour toutes les parties et la nécessité d'une coopération multipartite pour atteindre ces objectifs se faisant plus pressante, les partenariats sont devenus le nouveau maître-mot.

69. La preuve de la viabilité des multipartenariats est venue des initiatives locales, à mesure que des succès sont apparus un peu partout, notamment à la faveur d'initiatives locales d'Action 21. L'une des grandes leçons à retenir est qu'il est possible de régler des problèmes complexes et d'atteindre des objectifs difficiles si un grand nombre d'acteurs sont associés à tous les stades d'une initiative. Cela nécessite de relier l'action locale aux objectifs mondiaux, de mettre en commun les ressources et de faire en sorte que les succès comme les échecs soient assumés collectivement. Les acteurs non étatiques, notamment le secteur privé, ne sont plus de simples agents d'exécution mandatés par une institution intergouvernementale. Ils deviennent des partenaires de l'élaboration des politiques et de la prise des décisions où ils jouent un rôle de contrepoids, la responsabilité et la transparence étant assurées des deux côtés. Le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, a explicitement relié les processus intergouvernementaux et opérationnels : des partenariats ont été acceptés à titre de résultat officiel, même si les gouvernements n'en ont pas négocié le contenu détaillé.

70. Malgré leurs avantages, les partenariats ne vont pas sans soulever problèmes et difficultés. Le mot lui-même est trop facilement galvaudé et suremployé, ce qui fait qu'il est difficile d'en donner une définition claire. Il suppose un degré d'égalité entre les parties que l'on trouve rarement dans la pratique. Dans les pays en développement, certains acteurs se sentent désavantagés du fait que la participation à des partenariats nécessite un accès aux ressources, aux réseaux et à l'information, dont les grandes organisations des pays du Nord sont plus facilement pourvues. D'autre part, certains groupes de la société civile se montrent réticents à l'égard d'une stratégie d'exécution fondée sur les partenariats à l'ONU, de crainte que des initiatives qui seraient en grande partie volontaires ne viennent se substituer à une politique publique véritable – et de peur également que cette stratégie ne fasse une trop grande place aux grandes sociétés privées.

71. Le rôle de l'ONU consiste de plus en plus à être l'organisateur, le facilitateur et le fournisseur d'un « espace protégé » où les acteurs peuvent débattre et décider des orientations à suivre pour atteindre les objectifs mondiaux. L'ONU a besoin pour cela d'une nouvelle gamme de compétences, de nouveaux modes de définition des priorités et de nouveaux mécanismes de délibération et de décision.

72. Pour exploiter pleinement les possibilités offertes par les partenariats, il est nécessaire de disposer d'une instance dirigeante clairement définie, de transformer

la culture institutionnelle, de renforcer les compétences du personnel et de tirer avec rigueur les enseignements de l'expérience. Le Groupe de personnalités éminentes est donc favorable à la création d'un groupe de haut niveau chargé des partenariats. Il tient néanmoins à souligner que ce groupe devrait avoir pour rôle de coordonner les partenariats et de favoriser la décentralisation de ces activités vers des groupes de pays ou de spécialistes au sein du système, plutôt que de proposer des activités spécifiques. Le groupe proposé pourrait aider le Secrétaire général dans la conduite du processus, intégrer les partenariats dans toutes les stratégies de ressources humaines et engager un inventaire rigoureux de l'expérience acquise. Le Groupe de personnalités éminentes suggère que des fonctionnaires soient désignés comme coordonnateurs chargés des questions de partenariat dans les départements et organes de l'ONU afin d'accélérer l'apprentissage institutionnel.

Proposition 7

Pour intégrer les partenariats dans l'action de l'Organisation, le Secrétaire général devrait, avec l'assentiment des États Membres et l'appui des donateurs :

- Créer un groupe de la création de partenariats, dirigé par un fonctionnaire de haut niveau pour faciliter la gestation et la décentralisation des partenariats, guider les changements de gestion nécessaires, assurer des évaluations solides et fournir des services d'appui à l'échelle de l'Organisation
- Identifier des coordonnateurs des partenariats à l'échelle de tous les organes et institutions des Nations Unies
- Examiner les questions de partenariats dans des instances de coordination telles que le Conseil de coordination des chefs de secrétariat et son comité de haut niveau sur les programmes
- Veiller à ce que des enseignements soient tirés systématiquement des initiatives de partenariat en créant une instance d'évaluation des partenariats rassemblant plusieurs parties prenantes, dont feraient partie des fonctionnaires de l'ONU, des représentants des gouvernements et des organisations de la société civile et d'autres acteurs
- Former les gouvernements, la société civile et autres parties prenantes, ainsi que le personnel de l'ONU, à la création de partenariats
- Examiner périodiquement l'efficacité de ces initiatives

Tirer parti de l'expérience des multipartenariats

73. Nombre d'organismes du système des Nations Unies ont mis l'accent sur les multipartenariats au cours des dernières années. La Banque mondiale compte aujourd'hui plus de 70 programmes internationaux représentant près d'un milliard de dollars par an. L'Organisation mondiale de la santé fait état de

70 multipartenariats auxquels elle est associée. Il en résulte un changement pour ces organisations. Les retombées positives sont nombreuses, les partenariats permettant de mobiliser de nouvelles capacités au service du développement et de nouvelles sources de financement privées, par exemple. Mais il existe un certain risque à les considérer comme une panacée.

74. Le Groupe a tenu en février 2004 un atelier spécial sur les partenariats qui a donné lieu à diverses observations utiles¹. En premier lieu, les multipartenariats ne doivent pas être considérés comme des partenariats de l'ONU mais comme des partenariats constitués en vue d'atteindre les objectifs mondiaux. L'ONU doit aider à assurer la participation de toutes les parties concernées, mais ne doit pas chercher à s'approprier les partenariats. En deuxième lieu, il est essentiel de décentraliser. Les partenariats ne doivent pas être élaborés par un bureau central unique mais par les groupes techniques compétents et les bureaux de pays. Les fonctions centrales doivent se limiter à un rôle de conseil, de suivi, d'assistance et d'assurance de la qualité. En troisième lieu, l'ONU doit choisir ses partenaires avec discernement et ne pas perdre de vue ses priorités, notamment face à des possibilités de financement de la part du secteur privé qu'il serait tentant d'exploiter.

75. L'étude effectuée par le Groupe montre que la stratégie de partenariat de l'ONU devrait s'appuyer sur les principes suivants, qui sont le fruit de l'expérience :

- Pratiquer l'ouverture : associer tous les acteurs essentiels (en particulier les acteurs directement concernés ou les principaux intéressés, comme le fait le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida avec les personnes atteintes du sida), en analysant avec soin quelles sont les parties prenantes
- Définir clairement les tâches à accomplir et les rôles à attribuer : mettre l'accent sur les résultats; indiquer clairement les contributions attendues de chacun; assurer un objectif commun tout en permettant les divergences
- Faire appel à la participation : veiller à ce que le processus décisionnel soit clairement défini et réparti, en tenant compte des disparités de pouvoir intrinsèques
- Rechercher un mécanisme de financement souple : adapter éventuellement les sources et modes de financement compte tenu de l'expérience; pouvoir libérer rapidement des fonds pour appuyer l'innovation
- Garantir de bonnes pratiques de gestion : assurer la transparence, le dialogue et la responsabilité mutuelle entre les partenaires, garantir le processus démocratique au sein des institutions et mettre l'accent sur la responsabilité des principaux partenaires
- Encourager la participation du secteur privé mais veiller à ce qu'il ne soit pas prépondérant
- Ne pas perdre de vue le mandat de l'institution : les partenariats multisectoriels doivent aider l'ONU à atteindre ses objectifs mondiaux et non l'en détourner; le financement par les donateurs est susceptible de privilégier les activités les plus médiatiques au détriment des projets d'importance capitale
- Maximiser l'influence stratégique : relier les partenariats aux priorités convenues sur le plan mondial (objectifs du Millénaire pour le développement,

Action 21) et aux processus officiels; veiller à ce que l'organisme des Nations Unies concerné soit pleinement impliqué

Proposition 8

Le Groupe de la création de partenariats qu'il est proposé de constituer devrait veiller à ce que les enseignements tirés de la pratique soient pleinement intégrés aux approches opérationnelles et de gestion, procéder à des évaluations rigoureuses pour déterminer dans leur totalité le coût et l'impact de partenariats multisectoriels sur le développement et éclairer le débat quant aux incidences institutionnelles de cette démarche.

Enrôler le secteur privé en tant que partie prenante essentielle pour les partenariats

76. Les partenariats doivent mobiliser tous les acteurs compétents ou concernés, ce qui comprend souvent le secteur privé. S'il n'a guère accordé d'attention à ce secteur, le Groupe constate qu'il recouvre un grand nombre d'acteurs, qui vont des micro et petites entreprises locales aux grandes sociétés multinationales, dont bon nombre sont associés au Pacte mondial. L'ONU doit engager dans son action tous ces acteurs, selon des stratégies différenciées correspondant à chacun. La Commission du secteur privé et du développement, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), donne des avis importants sur ces questions.

77. Bon nombre d'acteurs de la société civile s'inquiètent de ce que les sociétés multinationales puissent exercer une trop grande influence sur l'ONU. Leur engagement constructif dans le cadre du Pacte mondial constitue cependant pour l'Organisation un moyen de suivi de la responsabilité des entreprises. Les mécanismes de présentation de rapports du Pacte mondial pourraient être utilisés plus pleinement pour promouvoir les principes librement consentis de responsabilité des entreprises.

78. Le Groupe a également réfléchi à la question des partenariats de l'ONU avec des élus parlementaires et locaux (voir sect. VI).

Proposition 9

Le Secrétariat devrait renforcer ses relations avec les acteurs du secteur privé :

- En intégrant le Pacte mondial dans le Bureau de l'engagement des parties prenantes et des partenariats dont la création est proposée (voir proposition 24)
- En se rapprochant des petites et moyennes entreprises et de leurs associations nationales et en aidant à renforcer la capacité et la compétitivité des micro et petites entreprises

- En donnant au Pacte mondial les moyens de contribuer davantage au renforcement de la responsabilité des entreprises

IV. Donner la priorité à l'action au niveau des pays

79. Afin d'améliorer les relations entre l'ONU et la société civile sans aucunement diminuer l'importance du dialogue à l'échelle mondiale, le Groupe estime que la première chose à faire est de mettre en relief l'action au niveau des pays. Les processus intergouvernementaux de l'Organisation produisent des objectifs et des normes qui transcendent les cultures et les souverainetés. Mais pour avoir un sens, ils doivent tenir compte des réalités du terrain telles que les perçoivent les populations les plus directement concernées et ceux qui travaillent avec elles, et pour être efficacement appliqués, de manière à tirer parti du regroupement des ressources et de la division des tâches, ils doivent également être associés à des stratégies opérationnelles auxquelles contribuent toutes les parties prenantes. L'ONU doit donc valoriser le rôle des pays dans ses activités opérationnelles et normatives et prévoir des articulations fortes entre le niveau local et le niveau mondial. Cela permettrait également aux acteurs du Sud de faire entendre davantage leur voix dans les débats sur les politiques mondiales, ce qui contribuerait à remédier aux déséquilibres habituels entre Nord et Sud.

Associer les parties prenantes à la planification stratégique, à la coordination et à la prise en compte de l'expérience

80. Les stratégies conçues localement pour la réalisation des objectifs convenus sur le plan mondial sont plus efficaces que celles qui sont importées de New York ou d'ailleurs. Elles tiennent compte des réalités, des cultures et des priorités locales, elles sont assumées au niveau local, ont l'adhésion du public et sont ouvertes à la participation de ses élus, et elles ont enfin plus de chances d'être ouvertes à un ensemble divers d'acteurs rattachés au gouvernement central ou extérieurs à celui-ci.

81. Dans certains pays, les organismes opérationnels de l'ONU coopèrent étroitement avec le gouvernement, les donateurs, la société civile et d'autres acteurs pour analyser la situation en matière de pauvreté et définir des mesures prioritaires en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Cette démarche est elle-même prise en considération dans les outils de planification stratégique de l'ONU, tels que les rapports sur les objectifs du Millénaire et les bilans communs de pays², et dans ceux des gouvernements, comme les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Cette collaboration peut donner lieu à des synergies et à de nouvelles priorités pour des stratégies globales de développement, mais ce n'est pas toujours le cas.

82. Une coopération multipartite véritable à ces processus demeure peu courante, l'ONU restant trop centrée sur elle-même. Il est encore plus inhabituel que l'on veuille à réellement tenir compte des priorités et de l'expérience des pays sur la scène intergouvernementale. Le Groupe est d'avis qu'une coopération stratégique avec la société civile et d'autres acteurs nationaux peut amener des progrès plus marqués dans les deux sens. Il faut pour cela opérer un changement majeur dans la façon

dont l'ONU et ses institutions spécialisées conduisent leurs relations avec les parties prenantes de même que leurs propres relations à l'échelon national.

83. Tout en étant conscient que bien des progrès ont été faits, le Groupe a entendu un message souvent répété par les acteurs des pays en développement : l'ONU reste une organisation assez opaque, peu communicative, mal informée de la dynamique des sociétés civiles et peu encline à consulter ou à s'engager sauf pour recruter des partenaires d'exécution une fois que les stratégies ont été convenues. Elle est souvent perçue comme étant peu à l'écoute des préoccupations des citoyens des pays, comme étant avare d'informations sur ses programmes et ses dépenses dans les pays et comme manquant d'imagination dans la façon dont l'expérience des pays est prise en considération dans les débats sur les priorités au niveau mondial.

84. Il y a sans aucun doute des pays où le bilan est plus positif³. Il se peut également que le Groupe, n'ayant pas eu l'occasion de se pencher sur l'expérience d'un grand nombre de pays, ait été informé des problèmes plutôt que des succès rencontrés. Il est néanmoins peu probable qu'une opinion si répandue soit dépourvue de fondement. De fait, le personnel opérationnel de l'ONU a parfois confirmé que si la politique générale favorisait bien une démarche participative, le manque de ressources et de coordination effective menait souvent à une réalité fort différente.

85. Les commissions régionales peuvent contribuer à améliorer le niveau des partenariats et de la participation de la société civile et à introduire l'expérience des pays dans les processus délibératifs mondiaux, ce qui devrait permettre d'équilibrer les règles du jeu entre les acteurs du Nord et ceux du Sud et d'atténuer peut-être la pression exercée par un grand nombre d'organisations de la société civile qui demandent à avoir accès aux processus mondiaux. L'expérience de la Commission économique pour l'Europe relative à l'intégration de la société civile dans le processus de la Convention d'Aarhus⁴ est un exemple intéressant à suivre.

Proposition 10

Le Groupe des Nations Unies pour le développement devrait veiller à ce que le discours sur le rôle moteur des pays, la coordination et le partenariat avec eux soit véritablement mis en œuvre, pour permettre à toutes les parties prenantes de contribuer à la réalisation des objectifs de l'ONU.

Au niveau des pays, cela signifie :

- Renforcer la capacité des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies d'identifier, d'organiser et de faciliter les partenariats nécessaires pour faire face aux principaux problèmes et parvenir à un consensus sur les objectifs propres aux pays concernés (voir proposition 11)
- Inciter systématiquement le personnel affecté dans les pays à accroître ses connaissances au contact de la société civile et d'autres acteurs et à les soutenir, en utilisant les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs fixés au niveau mondial comme points de référence

- Veiller à ce que le personnel des Nations Unies dans les pays travaille avec les commissions régionales pour faire bénéficier les processus délibératifs régionaux et mondiaux de l'expérience des acteurs dans les pays

Au niveau mondial, cela signifie :

- Identifier ceux qui ont été les pionniers de la participation au sein du système des Nations Unies et les récompenser en créant, avec l'appui des donateurs, un fonds mondial qui appuierait les innovations en matière de création de partenariats au niveau des pays
- Identifier et diffuser les enseignements tirés des partenariats créatifs et des pays où la coopération avec les acteurs non étatiques est la plus solide
- Évaluer les qualités dont les coordonnateurs résidents et d'autres fonctionnaires en poste dans les pays ont fait preuve en matière de création de partenariats dans le cadre des évaluations annuelles de leur travail
- Convaincre les donateurs de financer le coût supplémentaire qu'implique une structure de réseautage efficace, y compris les investissements plus importants qui en découlent en matière de coordination

Construire des partenariats opérationnels et stratégiques avec toutes les parties prenantes

86. Aussi considérables que puissent être les avantages d'une association systématique de la société civile et d'autres acteurs au niveau national, le coût de l'opération ne doit pas être sous-estimé. Il faut du temps et de l'expertise pour identifier les parties prenantes idoines et pour obtenir leur participation. Les partenariats ne seront solides que s'ils s'accompagnent d'un réel travail d'information des dirigeants de la société civile et des responsables de l'ONU, ainsi que de suivi.

87. Le système des Nations Unies a forgé depuis longtemps des relations opérationnelles avec les organisations non gouvernementales (ONG) d'intérêt public et autres acteurs de la société civile au niveau national. Certains organismes, comme l'UNICEF, affectent du personnel à cette tâche dans leurs bureaux de pays. L'élargissement de cette association aux processus délibératifs et à la planification de la stratégie nationale est faible et inégal. Mais il a progressé récemment grâce aux préparatifs des conférences mondiales, au développement, dans les pays du Sud, d'organisations de la société civile dotées de fortes capacités stratégiques et d'analyse et à l'importance que l'ONU accorde aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et aux cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP).

88. De l'avis du Groupe, il est temps que l'engagement de l'ONU avec la société civile au niveau national progresse de manière décisive. Les principaux obstacles

semblent tenir au manque de personnel, à l'absence de contacts systématiques avec les organisations de la société civile nationale et à des stratégies de communication et d'information inadaptées. Les propositions du Groupe traitent de ces questions.

89. Les quatre organismes dont les responsables siègent au Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (PNUD, UNICEF, FNUAP et PAM) ont pour instruction d'unir leurs efforts de manière à ce qu'un échantillon largement représentatif des acteurs de la société civile participe, au niveau national, au travail analytique qui aboutit aux rapports sur la réalisation des OMD et aux bilans communs de pays. En outre, on attend d'eux qu'ils aident les gouvernements à associer d'une manière créative la société civile au processus d'établissement des CSLP. Malgré les nobles efforts de certains coordonnateurs résidents, les résultats obtenus dans la pratique sont généralement en deçà de cette attente, en partie parce que l'action dans ce domaine n'est pas prioritaire et en partie parce que le personnel et les ressources manquent.

90. Les OMD et autres objectifs clefs exigent un niveau élevé de coopération et de mise en réseau. Au départ, il faut veiller à ce que toutes les parties se sentent respectées – et à ce qu'elles aient accès au plus grand nombre d'informations possible pour élaborer les stratégies nationales. Voilà quelle devrait être la priorité des stratégies d'information de pays dans tout le système des Nations Unies. Observant que tel n'est pas le cas aujourd'hui, le Groupe suggère que de gros efforts soient faits dans ce sens.

91. Le Département de l'information de l'Organisation des Nations Unies dispose de 47 centres d'information dans les pays en développement qui emploient 182 fonctionnaires recrutés sur les plans international ou national. Ces centres font du bon travail pour ce qui est de faire connaître l'action de l'ONU dans le monde, notamment les manifestations et publications de l'Organisation. Mais ils en disent beaucoup moins au sujet des grands problèmes de développement qui se posent au niveau national. De même, si les programmes, fonds et institutions spécialisées sont souvent dotés de spécialistes de la communication, ceux-ci mettent l'accent sur les aspects positifs du rôle joué par l'organisation qui les emploie.

92. Pour maximiser son impact sur le développement en ces temps de ressources limitées, l'ONU devrait réorienter ses ressources en matière de communication vers une plus grande sensibilisation aux grands objectifs visés au niveau des pays, les stratégies propres à les réaliser, les contributions des gouvernements, de la société civile et d'autres acteurs et les progrès accomplis à ce jour. Les coordonnateurs résidents devraient être invités et habilités à conduire des initiatives visant résolument à mettre en commun les ressources pour faire passer ce type de message, en utilisant la communication comme moyen de développement pour réaliser les OMD et autres objectifs. Le Groupe demande instamment qu'il soit envisagé, dans le cadre de l'examen actuel de la stratégie d'information des Nations Unies au niveau des pays, de réorienter les fonctions et les priorités du personnel de l'information, et de renforcer la coopération avec d'autres organismes. Ce sont les questions, et non les organisations, qui devraient être au centre de l'action.

93. Pour créer des synergies potentielles, l'examen de la stratégie de l'information devrait être élargi au travail de communication des organisations qui siègent au Comité exécutif. Le recours accru aux technologies modernes de l'information pourrait aider bien des activités de communication routinière, comme la collecte de coupures de presse et la diffusion d'annonces sur les journées et les manifestations

des Nations Unies. Un partenariat plus étroit pourrait également être construit avec les associations pour les Nations Unies de manière à ce qu'elles fournissent des services de sensibilisation et de communication au nom de l'ONU dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud. Ce n'est pas le moment de réduire l'action d'information de l'ONU dans les pays industrialisés, ce qui a été le résultat de la fermeture de ses bureaux d'information. Le multilatéralisme étant en perte de vitesse, il est plus important que jamais de mobiliser le soutien du public. L'ONU devrait sans cesse chercher des moyens plus performants de communiquer, par exemple au moyen de partenariats avec les associations pour les Nations Unies et d'une meilleure priorisation de ses messages, mais, en tout état de cause, il est impératif qu'elle élargisse la communication en direction du nord et du sud, au lieu de la réduire, et qu'elle affecte des ressources à cette fin.

94. Pour renforcer les liens au niveau des pays, il serait utile de créer des groupes consultatifs de la société civile, au moins à titre expérimental dans un certain nombre de pays. Le Coordonnateur résident et des responsables du système des Nations Unies pourraient se réunir au moins une fois par an avec les dirigeants des groupes de la société civile qui intéressent l'ONU pour avoir leur avis sur ce qui a marché et ce qui n'a pas marché et affiner la stratégie d'associations⁵. Et si ces réunions s'avèrent utiles, des groupes consultatifs parallèles pourraient être créés avec le secteur privé et peut-être même avec d'autres parties prenantes.

Proposition 11

Les Coordonnateurs résidents et les organisations du Groupe des Nations Unies pour le développement au niveau des pays devraient entreprendre le travail de restructuration, de coordination et d'investissement nécessaire pour permettre à l'ONU de relever les défis du réseautage :

- En désignant initialement des spécialistes de l'engagement des parties prenantes locales dans 30 à 40 pays, lesquels devraient avoir des aptitudes en matière de facilitation et connaître la société civile du pays concerné (proposition 25)
- En examinant l'efficacité des ressources actuelles d'information et de communication au niveau des pays, et en les réorientant à l'appui de stratégies et de partenariats visant à atteindre les objectifs fixés au niveau mondial
- En créant des groupes consultatifs de la société civile en tant que projet pilote dans un groupe de pays afin de guider la stratégie de l'ONU; on pourrait envisager la création de groupes consultatifs analogues pour les milieux d'affaires et autres parties prenantes

V. Renforcer le Conseil de sécurité – rôles pour la société civile

95. Le Conseil de sécurité, l'organe le plus politiquement sensible de l'ONU, a considérablement renforcé ses relations informelles avec la société civile au cours des dernières années, essentiellement en raison de l'évolution de son rôle pendant la

période d'après guerre froide et du nouveau type de conflit dont il a à connaître. Le Groupe suggère que de nouveaux progrès soient accomplis dans ce domaine et invite le nouveau groupe que le Secrétaire général a chargé d'examiner les « menaces mondiales » à réfléchir à ces idées.

96. Les conflits d'aujourd'hui semblent plus complexes que jamais. Pour y faire face, il faut d'énormes connaissances sur le terrain, de nouveaux outils, de nouvelles aptitudes en matière d'analyse sociale et culturelle, une participation active des populations locales et de leurs dirigeants, des liens avec les groupes vulnérables et des passerelles qui conduisent à l'intégration dans le processus de développement. Les organisations de la société civile sont souvent idéalement placées dans tous ces domaines.

97. Jusqu'à présent, le renforcement de l'association avec les organisations de la société civile s'est opéré essentiellement avec les ONG internationales à vocation humanitaire et de défense des droits de l'homme et, dans une moindre mesure, avec les dirigeants religieux. Il a pris la forme d'un nombre accru de réunions selon la « Formule Arria »⁶, de réunions régulières du Groupe de travail des ONG sur le Conseil de sécurité avec les membres des pays membres du Conseil, de contacts plus nombreux avec les ONG internationales dans les capitales et de plus grandes possibilités de rencontre avec la société civile dans le cadre des visites de membres du Conseil sur le terrain. Initiative importante, les organisations de la société civile préparent une conférence mondiale sur la paix et les conflits en 2005.

98. Les acteurs de la société civile et des États Membres qui sont le plus étroitement associés à cette tendance en sont satisfaits, car ils estiment tous qu'elle aide le Conseil dans sa tâche et qu'il ne serait pas approprié de demander le statut consultatif. Mais d'autres acteurs de la société civile considèrent que les « consultations » informelles sont orientées expressément vers les ONG à vocation humanitaire et de défense des droits de l'homme des pays du Nord, et surtout basées à New York, et que la société civile du Sud a tendance à être exclue. Le Groupe considère que les deux points de vue sont valides, mais qu'ils ne s'excluent pas mutuellement. Il suggère le renforcement des mécanismes d'échange avec la société civile, notamment dans le cadre des visites sur le terrain, ce qui donnerait plus d'importance aux acteurs des pays en question.

99. L'ONU pourrait également mettre en place un nouvel instrument qui serait légèrement plus formel. Un grand nombre des questions dont le Conseil de sécurité traite aujourd'hui comportent une gamme complexe de facteurs sociaux et contextuels et exigent une phase délibérative plus claire, y compris la collecte d'éléments de preuve par la société civile et d'autres parties prenantes avant la négociation de la position du Conseil. À cette fin, le Secrétaire général pourrait proposer des séminaires du Conseil de sécurité ouverts aux membres du Conseil et à d'autres ambassadeurs intéressés par la question; le Secrétariat assurerait le service de ces séminaires⁷. Ceux-ci ne prendraient pas de décisions et les notes ne feraient pas état du nom des pays ou des orateurs. Ils seraient particulièrement utiles pour l'examen de questions générales, plutôt que pour celui de questions propres à un pays, ainsi que pour débattre des situations d'après conflit.

100. Enfin, le Conseil de sécurité pourrait instituer une pratique régulière qui consisterait à charger des commissions de procéder à une évaluation indépendante des opérations de l'ONU mandatées par le Conseil de sécurité, telles que celle qui a eu lieu après la crise du Kosovo. Les commissions tiendraient compte des éléments

et témoignages fournis par des spécialistes de la société civile et évalueraient les opérations en se plaçant sous l'angle des citoyens concernés.

Proposition 12

Les membres du Conseil de sécurité devraient renforcer davantage leur dialogue avec la société civile – avec l'appui du Secrétaire général :

- En améliorant la planification et l'efficacité des réunions selon la Formule Arria : celles-ci seraient annoncées plus longtemps à l'avance et les frais de voyage des acteurs sur le terrain seraient pris en charge pour qu'ils soient plus nombreux à venir. Le personnel de l'ONU dans le pays devrait aider à identifier les interlocuteurs de la société civile
- En veillant à ce que les membres du Conseil de sécurité en mission sur le terrain rencontrent régulièrement les dirigeants idoines de la société civile locale, les représentants d'ONG internationales à vocation humanitaire et peut-être d'autres acteurs encore, par exemple des chefs d'entreprise. Le personnel des Nations Unies au Siège et sur le terrain devrait faciliter ces rencontres
- En organisant une série expérimentale de séminaires du Conseil de sécurité pour discuter des questions qui commencent à prendre de l'importance pour le Conseil. Le Secrétariat assurerait le service de ces séminaires qui comprendraient des exposés de membres de la société civile et autres parties prenantes, ainsi que de spécialistes de l'ONU tels que les rapporteurs spéciaux
- En réunissant des commissions d'enquête indépendantes après des opérations mandatées par le Conseil. Ce rôle pourrait être joué par une commission des politiques publiques mondiales qui ferait le lien entre des commissions nationales des affaires étrangères (voir proposition 15)

VI. Instaurer des relations avec les représentants élus

101. Le Groupe est d'avis que l'amélioration des relations entre l'ONU et les intervenants qui ne font pas partie de ses membres officiels aidera à remédier au manque de démocratie actuellement observé dans la gouvernance mondiale. À cette fin, il faudra faire en sorte que ceux auxquels ont été confiés des mandats représentatifs, tels les parlementaires et les pouvoirs locaux, jouent un rôle plus stratégique.

Faire participer plus systématiquement les parlementaires aux travaux de l'ONU

102. Le Groupe est d'avis que l'amélioration des relations entre l'ONU et les parlementaires pourrait contribuer considérablement à remédier au manque de

démocratie observé dans la gouvernance mondiale. Il propose une stratégie comportant quatre volets :

- Porter plus systématiquement à l'attention des parlements nationaux les questions dont s'occupe l'ONU
- Veiller à ce que les parlementaires jouent un rôle plus stratégique dans les réunions et rencontres de l'ONU auxquelles ils assistent
- Relier les parlements eux-mêmes aux processus délibératifs internationaux
- Offrir aux parlementaires un cadre institutionnel à l'ONU pour assurer leur participation

Porter plus systématiquement à l'attention des parlementaires nationaux les questions dont s'occupe l'ONU

103. Les parlements nationaux constituent les tribunes les plus importantes pour débattre des questions de politique générale, adopter des lois, financer des programmes publics et tenir les gouvernements comptables de leurs actes. Si les affaires internationales sont un aspect essentiel du pouvoir exécutif, elles représentent habituellement un aspect mineur des processus parlementaires. Les gouvernements souscrivent souvent à d'importants engagements internationaux qui n'ont guère ou pas du tout été débattus au sein des parlements nationaux. De même, les parlements ne vérifient guère si les gouvernements honorent ou ignorent ces engagements. Ainsi, des objectifs mondiaux ayant un immense retentissement, tels que les objectifs de développement du Millénaire, retiennent peu l'attention de la plupart des parlements, ce qui réduit considérablement leur efficacité.

104. Le Groupe propose que l'ONU encourage systématiquement les parlements nationaux à accorder beaucoup plus d'attention aux processus intergouvernementaux, en particulier en surveillant de près la gestion par les gouvernements des questions ayant trait à l'ONU et les mesures prises pour donner suite aux accords internationaux auxquels ils ont souscrit. Différentes formules devraient être mises à l'essai avec le concours de l'Union interparlementaire et des associations de parlementaires. Pour enregistrer des progrès, il faut que tous les documents sur les questions dont l'ONU est saisie soient communiqués aux parlements lorsqu'ils sont envoyés aux États Membres, comme cela se fait à la Commission européenne. Les présidents des parlements pourraient décider, conformément à leur législation et à leurs procédures comment utiliser ces documents, et notamment à quelle commission parlementaire les renvoyer.

Proposition 13

L'ONU devrait encourager systématiquement les parlements nationaux à débattre des questions dont elle est saisie, et à en discuter avec les ministres concernés. Les documents correspondants, notamment ceux qui rendent compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et autres objectifs fixés à l'échelle mondiale, devraient être mis à la disposition des parlements lorsqu'ils sont communiqués aux gouvernements. Le Secrétaire général devrait s'assurer la coopération de l'Union interparlementaire et des associations de parlementaires. Les États Membres devraient consulter régulièrement les parlementaires sur les questions liées à l'ONU et leur demander leur point de vue après les grandes conférences des Nations Unies.

Veiller à ce que les parlementaires jouent un rôle plus stratégique dans les réunions et rencontres de l'ONU auxquelles ils assistent

105. De nombreux parlementaires assistent à des réunions de l'ONU, généralement en tant que membres d'une délégation gouvernementale. La possibilité de tenir, en marge des réunions de l'ONU, des débats plus concrets à l'intention des parlementaires, pourrait être examinée. Ainsi, si l'Assemblée générale était restructurée pour se concentrer sur un plus petit nombre de problèmes pressants, la tenue d'un débat entre parlementaires avant les sessions de l'Assemblée portant sur ces problèmes pourrait élargir le choix des options envisagées et servir à transmettre les vues de l'opinion publique sur ces questions. Les parlementaires seraient encouragés à poursuivre les débats dans leurs parlements nationaux.

Proposition 14

Les États Membres devraient inclure plus régulièrement des parlementaires dans leurs délégations aux grandes conférences des Nations Unies, tout en veillant à ne pas compromettre leur indépendance. Le Secrétariat devrait exploiter, à titre expérimental, les possibilités d'amener les parlementaires à contribuer à l'action de l'Organisation en leur qualité de représentants élus, notamment à des débats avant une réunion de l'Assemblée générale consacrée à une question importante. Les parlementaires spécialistes d'un sujet pourraient aussi être invités à prendre la parole devant les commissions qui en traitent et lors de sessions extraordinaires de l'Assemblée, notamment lorsqu'elles examinent les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs fixés à l'échelle mondiale.

Relier les parlements aux processus délibératifs internationaux

106. Les parlements nationaux étant l'incarnation officielle et agissante de la démocratie, le Groupe juge important de les relier d'une manière plus structurelle

aux processus intergouvernementaux internationaux et d'examiner les mécanismes parlementaires internationaux nécessaires à cette fin.

107. Au niveau national, les commissions techniques – parfois dénommées commissions « permanentes » ou « d'enquête » – sont un mécanisme extrêmement efficace pour assurer la séparation des pouvoirs. Elles élaborent des lois, proposent des politiques, des allocations budgétaires et des procédures de responsabilisation. Elles recueillent des dépositions de ministres, de hauts fonctionnaires, d'organisations de la société civile, d'entreprises, d'universitaires, etc. Leur efficacité tient au caractère formel de leur statut. Elles sont habilitées à citer des témoins à comparaître. Leurs membres sont choisis par le parti auquel ils appartiennent et nommés ou élus par la plénière ou le parlement. Leur composition reflète l'équilibre des partis au parlement et le fait qu'elles siègent pendant plusieurs années leur permet d'acquérir des compétences solides. De plus, elles jouissent du respect des gouvernements et des médias.

108. La faiblesse de ces commissions tient souvent au fait que leur mandat porte sur la politique nationale alors que les questions dont elles traitent ont une portée mondiale. En conséquence, le Groupe propose la création, à titre expérimental, de commissions des politiques publiques mondiales en vue d'examiner les moyens de conférer une dimension mondiale à ce type de mécanisme⁸.

109. Ces commissions comprendraient jusqu'à 30 parlements et seraient représentatives à l'échelon régional. On pourrait commencer par inviter à y participer les pays siégeant au Bureau de l'Assemblée générale, ce qui garantirait l'inclusion de toutes les régions et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Il serait souhaitable d'assurer le roulement de leurs membres, peut-être tous les cinq ans. Les parlements seraient invités, par l'intermédiaire de leur président, à choisir deux à quatre parlementaires représentant l'équilibre des partis en leur sein. La première commission mondiale pourrait se réunir pendant trois ou quatre jours afin de permettre un débat approfondi et d'entendre les vues des spécialistes compétents sur le plan international issus de la société civile, des milieux universitaires, d'organismes gouvernementaux, du secteur privé et autres.

110. Le Secrétariat, en collaboration avec l'institution spécialisée compétente et en consultation avec l'Union parlementaire et d'autres organismes spécialisés, proposerait l'ordre du jour des premières réunions et pourrait aider à en assurer le service. Par la suite, la commission mondiale mettrait en place son propre mécanisme pour l'établissement des ordres du jour se rapportant aux problèmes faisant l'objet de délibérations à l'échelon mondial. Son financement et les fonctions de secrétariat seraient assurés autant que possible par les parlements participants, mais le Secrétariat examinerait la possibilité d'obtenir des donateurs une assistance pour permettre la participation de parlementaires de pays en développement.

111. À l'instar des commissions nationales, les commissions des politiques publiques mondiales présenteraient des propositions et examineraient les progrès réalisés dans l'exécution des accords passés (par les organisations intergouvernementales et les gouvernements). Elles soumettraient des rapports au Secrétaire général et aux chefs de secrétariat des institutions spécialisées compétentes pour qu'ils les transmettent à leurs instances intergouvernementales. Elles publieraient aussi des communiqués de presse, s'efforceraient de faire mieux

connaître les problèmes au grand public, et leurs membres feraient rapport à leurs parlements nationaux.

112. Cette méthode permet des changements progressifs grâce à des examens périodiques. Au départ, les commissions mondiales, qui comprendraient un groupe de pays choisis sans critères bien définis, pourraient avoir un caractère informel et consultatif. Par la suite, elles pourraient devenir plus formelles pour finir par être des commissions représentatives à l'échelon mondial pour toutes les priorités mondiales et seraient habilitées à présenter à l'ONU et aux États Membres des recommandations et des rapports évaluant les progrès accomplis.

113. Les commissions mondiales combleraient un vide en ce qui concerne la participation du public aux processus mondiaux maintenant que l'ère des grandes conférences des Nations Unies est pratiquement révolue. Elles aideraient à établir un lien entre la démocratie nationale et les mécanismes mondiaux et à remédier au manque de démocratie dans la gouvernance mondiale. En outre, elles offriraient des tribunes mondiales aux hommes politiques les plus compétents et un moyen de tirer parti de l'expérience, des compétences et des conseils des acteurs les plus qualifiés de la société civile. Leur profil leur conférerait le statut de chef de file pour l'établissement des priorités et d'éducateurs à l'échelon mondial.

Proposition 15

Les États Membres devraient faire le nécessaire pour que les parlementaires jouent un rôle accru dans la gouvernance mondiale. Ils devraient demander au Secrétariat de travailler avec les parlements nationaux et l'Union interparlementaire, le cas échéant, à l'organisation d'une ou plusieurs commissions des politiques publiques mondiales qui, à titre expérimental, examineraient les priorités qui commencent à retenir l'attention dans le monde. Ces commissions comprendraient des parlementaires des commissions techniques les plus compétentes dans une gamme de pays représentatif au niveau mondial. Différentes modalités d'organisation pourraient être mises à l'essai et, pendant une période expérimentale de cinq ans, au moyen d'un examen périodique, affinées avec le temps.

Offrir aux parlementaires un cadre institutionnel à l'ONU pour assurer leur participation

114. Pour promouvoir les stratégies susmentionnées, le Groupe estime qu'il serait opportun que l'ONU crée un petit groupe de liaison avec les représentants élus (voir ci-après et sect. VIII) sur le modèle du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, qui jouit d'un grand respect. Idéalement, ce groupe assurerait la liaison avec les organismes des Nations Unies et l'ONU elle-même, et serait en rapport direct avec les parlements mais privilégierait une approche collective pour les contacts avec les parlementaires, en passant par l'Union interparlementaire et les associations de parlementaires. Il comporterait un service d'information à l'intention des parlementaires, qui communiquerait dès que possible les projets de document émanant des organes intergouvernementaux et les rapports d'activité sur l'exécution des engagements internationaux, ce qui supposerait la création d'un site

Web sur les questions ayant trait à l'ONU expressément destiné aux parlementaires. Il proposerait des thèmes liés à l'ordre du jour des organes intergouvernementaux, qui pourraient faire l'objet de débats parlementaires, et s'efforcerait d'établir des liens entre les parlements, par exemple pour encourager des débats concertés.

115. Conscient du fait que certaines propositions, notamment la formule des commissions des politiques publiques mondiales n'ont pas été mises à l'épreuve, le Groupe propose une période expérimentale de cinq ans pour mettre à l'essai différents mécanismes dont l'efficacité sera examinée périodiquement. Le groupe de liaison avec les représentants élus proposé guiderait ce processus, en diffusant les enseignements tirés des innovations dans l'ensemble du système et en encourageant un débat à l'échelle du système sur la stratégie à adopter dans ce domaine. Le groupe de liaison devrait aussi suivre les propositions pertinentes émanant tant de l'ONU que de l'extérieur en veillant à ce que les idées qui semblent faire école soient portées à la connaissance de l'ONU.

116. Le Groupe, conscient que l'ONU entretient une relation privilégiée avec l'Union interparlementaire, suggère que ses propositions soient considérées comme une occasion de consolider cette relation. En particulier, les commissions mondiales proposées – bien que convoquées par l'ONU – pourraient offrir à l'Union interparlementaire des possibilités de partenariats. Ces dernières années, l'Union interparlementaire s'est repositionnée comme une organisation de parlements plutôt que de parlementaires. Toutefois, tous les parlements n'acceptent pas d'être représentés par elle et certains n'en sont toujours pas membres. Si les parlements préfèrent passer par l'Union interparlementaire pour leurs contacts avec l'ONU, cette dernière devrait respecter leur souhait. Si un parlement a reçu des instructions dans ce sens de la part de son président, il est proposé que l'ONU passe par l'Union interparlementaire pour mettre en œuvre la stratégie décrite plus haut tout en soulignant que l'intégrité du système des commissions des politiques publiques mondiales ne sera assurée que si tous les parlements procèdent de la même façon.

Proposition 16

Le Secrétaire général devrait constituer un petit groupe de liaison avec les représentants élus chargé de :

- Fournir des services d'information spécialisés aux parlements et aux associations de parlementaires, y compris un service d'information sur le Web destiné expressément aux parlementaires
- Encourager les parlements nationaux à prêter davantage attention aux processus de l'ONU
- Aider à créer des occasions permettant réellement aux parlementaires de participer au travail d'instances de l'ONU
- Organiser des commissions des politiques publiques mondiales qui travailleraient en collaboration étroite avec les parlements nationaux, l'Union interparlementaire, les institutions spécialisées et d'autres organisations, si besoin est

- Encourager le débat au sein du système des Nations Unies au sujet de stratégies nouvelles ou plus efficaces de participation des parlements et des parlementaires

Reconnaître les contributions particulières des pouvoirs locaux et autres

117. Les pouvoirs locaux ont joué un rôle de plus en plus actif dans les débats de l'ONU et dans la réalisation des objectifs internationaux; ils représentent pour l'ONU l'une des principales parties prenantes – mais ne sont pas des entités non gouvernementales. Un domaine en expansion concerne la constitution entre villes et villages de plusieurs régions et pays de réseaux qui se consacrent à des problèmes particuliers. En ce qui concerne les changements climatiques et le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁹, certaines villes ont pris des décisions et mesures concertées pour contester la position d'États Membres opposés au Protocole. Parce que les pouvoirs locaux sont élus, leurs positions ont du poids et traduisent le sentiment de l'opinion publique. À l'issue de ses consultations avec les maires, le Groupe propose de prier instamment l'Assemblée générale d'adopter une résolution affirmant que l'autonomie locale est un principe qui doit être respecté pour souligner l'importance croissante de cette partie prenante.

Proposition 17

L'Assemblée générale devrait débattre d'une résolution affirmant que l'autonomie locale est un principe universel qui doit être respecté.

118. On s'est efforcé d'associer les pouvoirs locaux à divers processus, tels que ceux de la Commission du développement durable (par le biais des grands groupes, notion adoptée par les gouvernements lors de la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992) et du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (par l'intermédiaire des partenaires, notion introduite par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, qui a eu lieu à Istanbul en 1996). Ce dernier a créé un organe consultatif d'administrations locales chargé de conseiller la Directrice exécutive et, par l'intermédiaire de son bureau, la Commission des établissements humains. En mai 2004, une nouvelle association mondiale – Cités et gouvernements locaux unis – a vu le jour. Étant donné la représentativité de cette organisation, qui regroupe les associations internationales antérieures, le Groupe estime qu'elle sera un important moyen de représenter la population au niveau local dans le système de gouvernance mondiale. Il propose donc que l'ONU examine avec cette organisation la manière d'instaurer des relations mutuelles aussi productives que possible et qu'elle la considère comme une instance consultative auprès du Secrétaire général et de l'Assemblée générale pour les questions de gouvernance internationale et pas uniquement pour les problèmes d'urbanisme, les administrations locales gérant à la fois des villes et des villages.

119. Le Groupe estime que la création d'un groupe de liaison avec les représentants élus aiderait l'ONU à instaurer des relations avec ce secteur (voir aussi proposition 24). Le groupe de liaison pourrait travailler en collaboration étroite avec l'ONU-Habitat et d'autres organismes des Nations Unies, dont les activités ont un rapport avec les administrations locales. Il recueillerait et diffuserait des informations sur les efforts déployés par les administrations locales pour mettre en œuvre les objectifs fixés à l'échelle mondiale, mettrait en relief et diffuserait les pratiques optimales que leurs travaux ont permis de dégager, ferait rapport périodiquement sur les contributions des pouvoirs locaux aux processus de l'ONU et appuierait au niveau des pays le dialogue entre les pouvoirs locaux et les administrations centrales.

Proposition 18

Le groupe de liaison avec les représentants élus (voir proposition 16) ferait la liaison avec les pouvoirs publics locaux et leur nouvelle association mondiale et diffuserait les principes de bonne pratique. L'ONU devrait considérer l'organisation Cités et gouvernements locaux unis comme une instance consultative pour les questions de gouvernance. Le Secrétaire général devrait demander aux organismes des Nations Unies présents dans un pays de nouer des contacts étroits avec les autorités locales et leurs associations nationales et régionales. Plus précisément, les coordonnateurs résidents devraient dialoguer régulièrement avec les autorités locales pour les informer des programmes et processus de l'ONU et encourager la création de partenariats avec eux.

VII. Simplification et dépolitisation des processus d'accréditation et d'accès

120. Globalement, le Groupe propose de créer différentes instances pour l'engagement de l'ONU auprès de la société civile et des autres organisations consacrées à des tâches particulières, et de mettre moins l'accent sur la sélection d'une liste d'acteurs à associer aux processus intergouvernementaux officiels. Il est admis, toutefois, que la participation des organisations de la société civile aux processus officiels demeurera importante et qu'elle requiert un processus d'accréditation. Dans la présente section, le Groupe se penche sur la façon d'améliorer le processus existant. Pour ce faire, il a examiné les procédures existantes d'accréditation auprès de l'ONU et des différentes institutions du système, et il s'est enquis des vues des fonctionnaires de l'Organisation et de différentes parties prenantes.

121. Les intervenants de la société civile disposent de mécanismes bien définis pour demander et obtenir le statut consultatif leur donnant accès aux bâtiments et aux réunions de l'ONU. Le nombre d'organisations de la société civile s'intéressant aux travaux de l'ONU ayant augmenté, nombreux sont ceux qui, au sein de l'Organisation comme à l'extérieur, estiment que l'application de ces mécanismes est devenue inéquitable, en partie du fait de leur seule charge de travail, et en partie du fait qu'ils entravent l'accès d'organisations considérées par certains

gouvernements comme n'apportant pas de contribution utile sur le plan politique. Sachant que les premiers mots de la Charte des Nations Unies (« Nous, peuples des Nations Unies, ... ») énoncent clairement la volonté d'inclusion de l'Organisation, et que l'ONU est l'institution mondiale qui incarne les valeurs de la liberté d'expression et de la liberté de réunion, il est malvenu que des circonstances fortuites liées à la charge de travail ou aux présomptions de certains gouvernements quant à d'éventuelles motivations politiques déterminent qui a accès à l'ONU et qui ne l'a pas. Si le mécanisme d'octroi du statut consultatif doit être maintenu, comme le donnent à penser les nombreux communiqués au Groupe, il doit s'agir d'un système clair et transparent, fondé sur le mérite. Les demandes présentées par les organisations de la société civile doivent être acceptées ou rejetées en fonction de l'expérience et des liens avec des parties prenantes importantes pour l'ONU. Autrement dit, la sélection doit reposer sur des critères techniques et non politiques.

122. Le Groupe invite instamment les États Membres à reconnaître officiellement l'émergence d'un phénomène nouveau : les intervenants de la société civile ayant gagné en diversité et en compétence dans de nouveaux domaines, ils sont devenus utiles à des instances intergouvernementales ne relevant pas du Conseil économique et social, l'organe qui, en vertu de l'article 71 de la Charte, est chargé de prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales. Comme indiqué précédemment, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, ont montré de longue date l'utilité de leurs connaissances et de leurs compétences pour les commissions et les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, et dans des domaines d'activité de l'ONU sortant du cadre économique et social. Le Groupe propose que l'Assemblée générale admette désormais une telle évolution en consentant à accorder à la société civile un certain rôle dans ses affaires (voir proposition 6) et à accepter la responsabilité des accréditations.

Instituer un processus d'accréditation unique auprès de l'Assemblée générale, fondé sur le mérite

123. Le Groupe est sensible aux préoccupations dont ont fait part certains États Membres au sujet du nombre élevé d'organisations de la société civile souhaitant prendre part aux réunions de l'ONU, de la pression exercée sur les salles de réunion, de la réduction du temps consacré au dialogue intergouvernemental, et du fait que certaines interventions d'organisations de la société civile sont jugées d'inconvenantes. Le recours au processus d'accréditation pour restreindre l'accès des organisations de la société civile – soit en bloc, en ralentissant le processus de demande d'accréditation, soit de façon sélective, en se fondant sur des jugements politiques arbitraires – ne saurait cependant résoudre de tels problèmes.

124. Le Groupe a constaté que les dispositifs d'accréditation existants – en particulier ceux du Conseil économique et social qui, à l'heure actuelle, représente la principale porte d'entrée de la société civile à l'ONU¹⁰ et auquel le Groupe s'est donc intéressé en priorité – posent problème pour les intervenants non étatiques, l'ONU et les gouvernements. Les raisons en sont les suivantes :

- Ces dispositifs sont souvent mus par les préoccupations politiques des États Membres plutôt que par la contribution possible des intervenants en termes de connaissances et d'expérience

- Ils varient considérablement au sein du système des Nations Unies et sont donc source de confusion et de perte de temps pour tous
- Ils sont souvent coûteux (en temps et en argent) et, loin d'être harmonisés grâce aux liens qu'offrent les technologies de l'information, ils sont déconnectés les uns des autres (sans partage de l'information à l'échelle du système)
- Depuis l'examen des demandes jusqu'à la prise de décision finale, ils ne font preuve ni de transparence ni de souplesse

125. Le Groupe sait bien que les décisions relatives à l'accréditation appartiennent aux États Membres. Il voit l'accréditation comme un « accord » entre les États Membres et les organisations accréditées, qui confirme que ces dernières acceptent de faire part de leur expérience et d'agir de bonne foi, assurées que leurs vues et leur expérience seront respectées et mises à profit dans le cadre de l'action gouvernementale menée en faveur de la réalisation des buts de l'ONU.

126. Les propositions du Groupe dans ce domaine reposent sur les principes suivants :

- Parvenir à une rentabilité en termes de coûts et de temps, en harmonisant les procédures chaque fois que cela est possible
- Élargir et renforcer la participation de la société civile à l'ONU
- Encourager la contribution de la société civile à une action mondiale concertée en faveur du développement
- Fonder l'accréditation sur des considérations techniques plutôt que politiques
- Développer la transparence et la fiabilité générales du processus d'accréditation
- Encourager le recours effectif aux technologies de l'information

127. Le Groupe estime qu'il est primordial de dépolitiser le processus d'accréditation. Les décisions prises pour des raisons politiques et non techniques empêchent véritablement l'ONU d'accéder aux détenteurs de connaissances et de compétences indépendants. Il est aussi préoccupé par le nombre croissant d'accréditations d'organisations non gouvernementales parrainées et contrôlées par un gouvernement. Non indépendantes, ces organisations non gouvernementales « organisées par un gouvernement » expriment la position de leur gouvernement. Les occasions qu'elles ont de prendre la parole dans les instances de l'ONU seraient plus profitables à d'autres, en application du principe d'origine de l'accréditation.

128. Il existe d'excellentes raisons de réorganiser l'accréditation au Siège de l'ONU et de revoir à quel organe il revient d'octroyer les accréditations. Le Groupe ne voit pas l'intérêt qu'il y a à continuer de dissocier les deux processus d'accréditation ordinaires du Conseil économique et social et du Département de l'information de l'ONU, et à mettre en place des processus distincts pour chaque conférence mondiale, ce qui entraîne une perte de temps et des doubles emplois. Les réformes qu'il recommande d'entreprendre dans ce domaine sont de grande ampleur, et les débats intergouvernementaux et la mise en œuvre des réformes risquent de prendre beaucoup de temps. Dans l'intervalle, les dispositifs d'accréditation existants

devraient être maintenus, mais ceux qui en ont la charge sont invités à inclure les principes ci-dessus dans toute la mesure du possible.

Proposition 19

L'ONU devrait rendre à l'accréditation son objectif initial : un accord conclu entre les acteurs de la société civile et les États Membres, fondé sur l'expertise des demandeurs, leurs compétences et leur savoir-faire. Dans ce but, et pour que l'accès des organisations de la société civile ne se limite pas aux instances du Conseil économique et social, les États Membres devraient convenir de fusionner les procédures actuelles d'accréditation au Siège de l'ONU pour le Conseil, le Département de l'information, les conférences et leur suivi en une procédure d'accréditation unique auprès de l'ONU, dont la responsabilité relèverait d'une commission existante de l'Assemblée générale.

Garantir l'efficacité de l'examen par le Secrétariat des demandes d'accréditation et la rapidité de la prise des décisions

129. L'accréditation repose aujourd'hui sur un examen des demandes effectué par le Comité chargé des organisations non gouvernementales du Conseil économique et social. Pour chaque demande d'accréditation, le secrétariat veille à ce que les questionnaires soient correctement remplis et, en principe, rares sont les demandes qui, ayant franchi cet obstacle, n'aboutissent pas à une accréditation. Du fait du coût élevé des réunions intergouvernementales et du temps requis pour examiner chaque demande, le processus s'avère très onéreux. Le Comité se réunit généralement cinq semaines complètes chaque année pour un coût moyen d'environ 3,7 millions de dollars, non compris le coût du service qui l'aide pour les travaux de secrétariat. Cela représente en moyenne 26 000 dollars par demande d'accréditation satisfaite¹¹. Si l'examen de quelque 20 demandes est reporté chaque année (dans certains cas, à deux ou trois ans plus tard), seules quatre demandes par an sont rejetées en moyenne. L'objectif principal du processus étant, en pratique, de déterminer quels sont les postulants à écarter, le coût véritable du dispositif actuel s'élève à près de un million de dollars par refus.

130. L'ONU est doté de dispositifs bien plus efficaces, où les secrétariats reçoivent les demandes, les examinent sur le plan technique et présentent aux États Membres la liste des postulants qu'ils recommandent et de ceux qu'ils ne recommandent pas (comme c'est le cas pour l'accréditation auprès des conférences mondiales et auprès de certaines institutions spécialisées). Cette méthode est plus rapide, davantage fondée sur le mérite et plus transparente : les secrétariats doivent motiver leurs recommandations. Une telle démarche fonctionne parfaitement dans le cas des grandes conférences, pour lesquelles l'accréditation ne représente généralement pas plus de 1 à 5 % du temps consacré aux débats intergouvernementaux.

131. Le Groupe propose de procéder en huit étapes pour octroyer les accréditations au Siège, à savoir les suivantes :

- Étape 1. Les États Membres déterminent les critères d'accréditation et surveillent l'application de ces critères au moyen de rapports établis régulièrement par le Secrétariat.
- Étape 2. Le secrétariat de l'Assemblée générale devrait créer un Groupe des accréditations chargé de recevoir les demandes, de veiller à ce que les postulants aient bien soumis tous les éléments requis, et de s'assurer que les postulants sont bien fondés à contribuer aux processus de l'ONU et qu'ils possèdent les compétences voulues.
- Étape 3. Le Groupe des accréditations devrait prendre régulièrement conseil auprès d'un organe consultatif pour déterminer s'il convient de recommander ou non un postulant. Cet organe devrait d'emblée comprendre des fonctionnaires de l'ONU spécialistes des relations avec les parties prenantes (agents de liaison avec les organisations de la société civile, par exemple). Ses attributions et ses mécanismes seraient déterminés en consultation avec toutes les parties prenantes concernées. Par la suite, il pourrait être élargi de façon à englober des membres extérieurs à l'ONU susceptibles de l'aider à mieux s'acquitter de sa tâche, offrant ainsi des freins et contrepoids dans le processus d'examen.
- Étape 4. Le Groupe des accréditations devrait entretenir des contacts réguliers avec les missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de fonctionnaires désignés. Ces contacts devraient permettre de cerner les questions et préoccupations éventuelles concernant les postulants, d'y répondre et d'éclairer sur la contribution que ces postulants pouvaient apporter aux travaux de l'Organisation.
- Étape 5. Le Groupe des accréditations présenterait à l'Assemblée générale, à sa session ordinaire, une liste annotée des demandes reçues au cours de l'année, portant mention dûment motivée des postulants recommandés et de ceux qui ne le sont pas. Cette liste serait rendue publique et diffusée comme document officiel de l'Assemblée générale et par voie électronique.
- Étape 6. Une commission compétente de l'Assemblée générale (le Bureau, peut-être), serait désignée par l'Assemblée pour statuer sur les recommandations qui lui auraient été soumises. Les décisions pourraient être prises suivant la procédure d'approbation tacite¹² ou en ayant recours au vote¹³, ou encore selon une combinaison de ces deux formules. La commission serait priée de prendre une décision sur les listes de postulants recommandés et de postulants non recommandés à la session même au cours de laquelle ces listes auraient été présentées. En cas d'objection entraînant un report, un délai précis serait fixé (six mois par exemple) à l'issue duquel il serait procédé à un vote pour éviter tout nouveau report et tous blocages consécutifs dans le processus.
- Étape 7. Les travaux de la commission de l'Assemblée générale et du Groupe des accréditations seraient menés dans la plus grande transparence possible, et les comptes rendus des débats pourraient être consultés sur le site Web de l'ONU.
- Étape 8. Le Groupe des accréditations vérifierait que les organisations accréditées participent activement aux processus de l'ONU, par des activités

tant pratiques qu'analytiques et informationnelles et qu'elles prennent part aux réunions intergouvernementales.

132. La mise en œuvre de ces modalités exigera des compétences nouvelles. Le personnel du Groupe des accréditations et les autres agents de liaison entre l'ONU et la société civile devront recevoir la formation requise, en particulier sur les obligations, droits et responsabilités que confère l'accréditation.

133. Il est également vital de développer le recours aux technologies de l'information. Le Groupe des accréditations devrait tenir à jour une base de données avec les données les plus récentes concernant les postulants et l'état de leur demande. Un lien pourrait être mis en place avec d'autres composantes du système des Nations Unies, notamment les institutions spécialisées, afin qu'elles puissent contribuer aux examens d'activité périodiques. Cette base de données nécessiterait un investissement important et son adoption par tous prendrait un certain temps. À terme, elle permettrait cependant à l'ensemble du système des Nations Unies de réaliser des économies et de gagner considérablement en efficacité.

Proposition 20

Les États Membres devraient confier au Secrétariat le soin d'examiner les demandes d'accréditation de manière à gagner du temps et à donner à cet examen un caractère plus technique. Un Groupe des accréditations devrait être créé au sein du secrétariat de l'Assemblée générale, dont le personnel serait celui qui est déjà chargé de ce travail dans divers départements de l'Organisation (la création du groupe n'aurait donc pas d'incidences financières). Il travaillerait à la constitution d'un organe consultatif qui aiderait à déterminer si les demandes doivent être recommandées ou non. Une commission de l'Assemblée générale trancherait, sur la base des recommandations de cet organe. Le Secrétariat devrait veiller à ce que le processus d'accréditation s'appuie plus largement sur les technologies de l'information, et le Secrétaire général devrait encourager les organismes des Nations Unies, les bureaux de pays et autres instances à coopérer à cette initiative à l'échelle du système.

Envisager les moyens de renforcer et d'élargir le processus d'accréditation

134. Au cours des consultations que le Groupe a menées, ses interlocuteurs ont déclaré souhaiter vivement une coordination du processus à l'échelle du système et un plus grand soutien en sa faveur de la part des bureaux régionaux et de pays. Le Groupe convient que ces bureaux devraient apporter davantage leur aide aux postulants en suivant le processus et en garantissant la continuité du flux d'information. Il faudrait aussi renforcer la coordination et la surveillance des accréditations entre les différentes composantes du système des Nations Unies, en reliant les bases de données entre elles, en augmentant la fréquence des échanges de données d'expérience et en multipliant les réunions du personnel concerné de l'Organisation.

135. La coordination à l'échelle du système est également souhaitable en ce qui concerne la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce. Bon nombre d'intervenants de la société civile font valoir avec force que ces organismes ne disposent pas des mécanismes de concertation et de consultation voulus, et ils les appellent à imiter l'engagement plus marqué de l'ONU. Les inégalités qu'entraîne la mondialisation et le rôle de la société civile dans le règlement des nombreux problèmes rendent urgent et impératif l'échange d'informations plus nombreuses sur la société civile entre toutes les composantes du système des Nations Unies.

136. Il serait utile de faire mieux connaître aux organisations de la société civile et autres le processus d'accréditation et les droits et responsabilités qui en découlent. Il conviendrait de produire sans retard et à faible coût et de diffuser largement des brochures décrivant en détail les règles, normes et codes de conduite en la matière.

137. Le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de conserver de longues listes d'organisations accréditées qui ne se montrent pas activement engagées, en aucune façon, dans les travaux de l'ONU, tant au niveau intergouvernemental que sur le terrain. Les membres du Groupe suggèrent que l'ONU rappelle à ces organisations qu'il pourrait être mis fin à leur accréditation. L'examen et le suivi périodiques des contributions offertes par les organisations accréditées devraient être plus systématiques, et l'on pourrait retirer son accréditation à toute organisation qui n'est pas active depuis un certain temps (quatre ans, par exemple).

Proposition 21

Le Secrétaire général devrait encourager une coordination accrue du processus d'accréditation et un plus grand soutien en sa faveur :

- En donnant pour instruction aux bureaux nationaux et régionaux de faciliter les demandes
- En encourageant une coordination plus étroite entre les organismes, fonds, programmes et commissions régionales des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil de coordination des chefs de secrétariat
- En faisant diffuser plus largement l'information sur les droits et responsabilités découlant de l'accréditation, par exemple au moyen de brochures destinées à la société civile et au personnel des Nations Unies

138. Les trois catégories de statut consultatif auprès du Conseil économique et social (général, spécial et inscrit sur la Liste) ont cours depuis fort longtemps, n'ayant subi que quelques ajustements mineurs à la suite de leur révision en 1996. Il y a donc peut-être lieu de les réviser quelque peu, mais il est difficile de s'entendre sur les modalités d'une telle révision. Parallèlement à la révision du système d'accréditation, il conviendrait d'engager des consultations sur l'introduction éventuelle des nouvelles catégories suivantes :

- **Partenaires réseau** : Réseaux et forums transnationaux regroupant un nombre important d'organisations s'occupant activement d'une question ou représentant une partie prenante. Ils font déjà office d'intermédiaire en coopérant avec les secrétariats de l'ONU pour coordonner l'engagement de leurs parties prenantes sur une question particulière. Pour passer au statut consultatif supérieur, ils devraient être dotés d'une structure de direction et de gouvernance bien définie et leur composition devrait être clairement établie, et ils devraient comporter une proportion importante d'une partie prenante donnée (organisations de promotion de la femme, de protection de l'environnement, de défense des droits de l'homme ou des peuples autochtones, par exemple). La reconnaissance officielle des réseaux et leur accréditation en tant que tels devraient les inciter à s'organiser entre eux et à renforcer leur coordination. Si leur catégorie est reconnue, les partenaires réseau auraient la possibilité de prendre la parole, de diffuser leurs déclarations et de communiquer avec les bureaux et les secrétariats pour influencer sur les ordres du jour.
- **Partenaires consultatifs** : Fusion des catégories du Conseil économique et social, comprenant les intervenants internationaux, régionaux ou nationaux et se consacrant à des activités de sensibilisation, de recherche ou de représentation de secteurs particuliers. La décision concernant leur participation aux travaux d'un organe donné de l'ONU devrait être prise par le secrétariat et les bureaux dudit organe, en se fondant sur leur expérience et leurs compétences dans le domaine en question.
- **Partenaires de l'appui aux programmes** : Organisations parties prenantes soutenant les programmes de l'ONU, telles que celles qui sont actuellement associées aux projets opérationnels sur le terrain.

Proposition 22

Le Secrétaire général devrait entamer un examen consultatif, à mener à bien dans un délai de trois ans, à l'issue duquel des propositions seraient soumises à l'Assemblée générale pour réviser les catégories d'accréditation afin de mieux les adapter aux pratiques et aux priorités d'aujourd'hui.

Déterminer qui doit avoir accès à l'ONU

139. Le Groupe estime que ses propositions ont pour objectif principal d'opérer au sein de l'Organisation des Nations Unies des transformations de nature à améliorer ses relations avec la société civile et les autres parties prenantes. Cependant, toutes les promesses que laisse présager l'engagement ne sauraient se concrétiser sans un renforcement considérable de la société civile. La solidité du partenariat suivi entre l'ONU et la société civile sera, dans une certaine mesure, fonction de la capacité de l'Organisation de montrer que ses partenaires possèdent l'expérience, les connaissances et les capacités de communication ou de représentation voulues pour valoriser ses processus, et qu'ils se conforment à des normes raisonnables en matière d'intégrité et de gouvernance. Bien qu'il n'appartienne pas à l'ONU

d'organiser la société civile ni de définir des procédures permettant d'évaluer les questions de gouvernance et d'y apporter des solutions, il importe que l'Organisation fasse bien comprendre à ses interlocuteurs de la société civile ce qui compte le plus pour elle.

140. Le renforcement des relations entre l'ONU et la société civile n'a pas manqué de soulever des polémiques. Si bon nombre d'États Membres sont favorables à cette évolution, certains font valoir que l'on a ouvert la porte trop grand, que de nombreuses organisations de la société civile présentes dans les instances de l'ONU ne sont pas largement représentatives, qu'elles ne disposent pas de mécanismes de responsabilisation bien établis et qu'elles font perdre trop de temps dans les instances intergouvernementales. Le Groupe s'est penché sur ces problèmes, et a conclu que le manque de temps ou de places assises dans les salles de réunion est en fait très rare. Pour pallier ce problème, les présidents et les bureaux de ces instances pourraient décider d'accorder un temps de parole limité aux organisations de la société civile et prévoir une gestion optimale du temps en consultation avec les réseaux d'organisations de la société civile concernés. Il existe certes des problèmes de gouvernance de la société civile à régler (voir plus loin), et avec l'élargissement de l'engagement de l'ONU, le Secrétariat devrait veiller davantage à la façon dont l'Organisation forge ses partenariats et à la qualité de ses partenaires. Les droits ainsi acquis doivent être associés à de plus vastes responsabilités, ce qui impose à l'ONU comme à ses partenaires de la société civile de maintenir des normes de conduite élevées.

141. Dans ses efforts visant à associer la société civile, l'ONU devrait s'intéresser en priorité aux atouts offerts par chaque intervenant et garder à l'esprit qu'ils peuvent évoluer avec le temps. Les qualités s'attachant aux différents rôles de la société civile devraient être clairement définies dans le cadre d'échanges continus avec les partenaires avec lesquels l'Organisation coopère déjà étroitement. Il s'agirait notamment d'établir des normes en matière de gouvernance, analogues à celles appliquées pour la transparence et l'obligation de rendre compte. On pourrait aussi s'inspirer des pratiques dans d'autres secteurs (processus d'évaluation mutuelle utilisé dans les milieux universitaires, par exemple, lors des nominations et du choix des articles à publier).

142. Quel que soit le niveau de ressources dont dispose l'ONU pour s'engager auprès de la société civile, elle devrait s'interdire toute sélectivité dans le choix des intervenants de la société civile, en particulier pour les processus délibératifs. Il est manifestement dans l'intérêt de l'ONU que les exposés faits dans ses instances par des intervenants non étatiques soient moins nombreux, plus mobilisateurs et plus professionnels, d'où la nécessité de réseaux effectifs de la société civile. Sans pour autant chercher à les regrouper ou à les inciter à parler d'une seule voix, l'ONU pourrait définir des catégories d'intervenants compétents, s'inspirant du découpage en grands groupes qui a cours à la Commission du développement durable. L'Organisation devrait donc prendre des dispositions visant à encourager le regroupement, sans pour autant l'imposer. Elle pourrait, par exemple, faire connaître et récompenser les bonnes pratiques, notamment en accordant un temps de parole supplémentaire.

143. La participation des organisations de la société civile à l'ONU tend à faire apparaître des déséquilibres qui sont loin d'être nouveaux. Les organisations représentées ont généralement leur siège dans l'hémisphère Nord, et les

organisations du Sud sont généralement actives dans les grandes métropoles, sans obligation clairement établie de rendre des comptes à leur base. Les orateurs sont souvent des hommes, originaires du Nord et de culture anglo-saxonne. Quant aux groupes vulnérables, ils sont sous-représentés. Si l'ONU ne peut imposer un meilleur équilibre, elle peut néanmoins l'encourager, en particulier en surveillant la représentation actuelle des pays et en abordant avec franchise ces questions avec les réseaux concernés.

Proposition 23

Le Secrétariat devrait inciter les principales parties prenantes avec lesquelles l'ONU travaille à constituer de vastes réseaux qui l'aideraient dans le travail de sélection et d'assurance de la qualité. Mais l'Organisation ne doit pas en faire une exigence non plus qu'imposer la marche à suivre. Ces réseaux devraient être encouragés à conseiller les secrétariats et les bureaux quant à la participation de leurs membres aux processus intergouvernementaux et à aider à surveiller les pratiques et réviser les stratégies, ce qui pourrait en faire des groupes consultatifs reconnus. Le Secrétariat devrait discuter avec ces groupes d'éventuels codes de conduite et mécanismes d'autodiscipline pour renforcer le respect des principes de qualité, de gouvernance et d'équilibre.

Faciliter l'accès physique de la société civile aux locaux de l'ONU**Accès au complexe de l'ONU**

144. Les problèmes de sécurité ont récemment entraîné un renforcement des mesures réglant l'accès aux locaux de l'ONU. Si la sécurité est incontestablement capitale, le Groupe estime que l'on pourrait éviter aux organisations de la société civile bien des déboires en leur expliquant à l'avance les nouvelles restrictions mises en place et en les appliquant avec courtoisie. Avant de modifier les procédures en place, les responsables de la gestion des bâtiments et les agents de sécurité devraient consulter ceux qui se rendent souvent à l'ONU sur les problèmes d'accès à ses locaux. Ils pourraient ainsi expliquer les changements envisagés, recueillir l'avis des personnes consultées et demander de l'aide pour diffuser les nouvelles règles et procédures.

Attribution d'un espace de travail aux organisations de la société civile

145. Une pratique – fort appréciée – de certains secrétariats consiste à attribuer un espace de travail aux organisations de la société civile et autres parties prenantes qui assistent aux sessions annuelles de commissions. Il s'agit généralement d'une petite salle de réunion équipée de postes informatiques reliés à l'Internet. Le Groupe conseille vivement d'étendre cette pratique à l'ensemble des réunions auxquelles des parties prenantes extérieures sont largement représentées (commissions techniques, organismes des Nations Unies et processus préparatoires des grandes conférences, notamment).

Facturation de l'utilisation des locaux

146. Du fait de restrictions budgétaires, l'ONU facture depuis la fin des années 90 l'utilisation de l'espace dans ses locaux pour des manifestations organisées en marge de réunions intergouvernementales à New York. Certains contestent cette pratique, estimant que cela revient à « commercialiser » l'ONU. L'Administration rétorque que les restrictions budgétaires l'exigent et que les frais sont les mêmes pour tous, y compris pour les États Membres. Une telle pratique appelle trois observations. Tout d'abord, par les contributions qu'ils versent à l'Organisation, les États Membres et, à travers eux, les citoyens qu'ils représentent ont déjà « payé » pour les services qu'ils attendent que l'ONU leur rende. Ensuite, les manifestations qui entraînent des coûts sont souvent organisées aux fins de soutenir l'Organisation et d'éclairer son processus de décision; il n'est donc pas concevable de faire payer pour un service qui vous est rendu. Enfin, la facturation manque de transparence, les coûts n'étant pas ventilés ni indiqués clairement et systématiquement. Le Groupe estime que l'ONU devrait mettre fin à cette pratique et, en attendant, mieux expliquer au public les frais facturés.

VIII. Ce que signifient les propositions du point de vue du personnel, des ressources et de la gestion

Création d'un bureau de la coordination de l'engagement des parties prenantes et des partenariats

147. Loin de se limiter à promouvoir les relations entre l'ONU et la société civile, les propositions du Groupe supposent que l'Organisation s'associe à un plus grand nombre d'acteurs – l'ensemble des parties prenantes susceptibles de contribuer à la réalisation de ses objectifs – et qu'elle applique des méthodes de travail radicalement différentes pour mener à bien ses processus tant opérationnels que délibératifs. Le Secrétaire général et les autres membres de la direction devront faire preuve de dynamisme et de détermination. Le Groupe pense qu'ils auront besoin de l'aide d'un bureau modeste mais de haut niveau, qui leur donnera des conseils sur la stratégie à suivre, jouera un rôle d'observateur interne et externe à l'ONU et guidera l'évolution des structures et des principes de l'Organisation.

148. Le Groupe propose donc de créer un nouveau bureau à New York, relevant des plus hautes autorités et dirigé par un Secrétaire général adjoint. Ce Bureau de la coordination de l'engagement des parties prenantes et des partenariats jouerait un rôle de sensibilisation, offrirait des conseils stratégiques ainsi que des services consultatifs à l'ONU sur les questions liées aux parties prenantes et serait une petite unité capable à elle seule de réunir toutes les fonctions nécessaires, existantes ou nouvelles, pour créer le plus de synergie possible et garantir la cohérence. Bien que sa composition définitive doive faire l'objet de plus amples consultations et être discutée dans les moindres détails, ce bureau devrait réunir en une seule entité tous les bureaux qui s'occupent actuellement des activités des parties prenantes associées à l'ONU. Le Groupe suggère que ce bureau soit subdivisé de la manière suivante :

- Un Groupe de la société civile (nouveau, créé à partir du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales)

- Un Groupe de la création de partenariats (créé à partir du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux)
- Un Groupe de liaison avec les représentants élus (nouveau)
- Le Bureau du Pacte mondial (existe déjà)
- Le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones (existe déjà)

149. Les spécialistes de la participation des parties prenantes, notamment de la société civile, feraient rapport à leurs mandants au sein de leurs bureaux dans l'ensemble du système, mais collaboreraient également avec les groupes susmentionnés et bénéficieraient de leurs conseils et de leur soutien. Le chef de ce nouveau bureau travaillerait en collaboration avec ses homologues pour concevoir un système de gestion en réseau qui serait opérationnel à l'échelle du système et faciliterait la tâche des fonctionnaires chargés en priorité de mobiliser les parties prenantes.

150. Le Bureau serait chargé de diverses fonctions à l'échelle du système :

- Il fournirait des conseils à la haute direction du système des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations partenaires, sur les nouvelles manières et possibilités de renforcer la participation des parties prenantes
- Il analyserait systématiquement les possibilités offertes par les parties prenantes présentant un intérêt pour l'ONU
- Il recenserait les innovations en matière de participation des parties prenantes, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, et diffuserait les enseignements tirés des pratiques optimales dans l'ensemble du système
- Il fournirait des services destinés à favoriser la création de réseaux et l'échange des données d'expérience à l'échelle du système
- Il organiserait des réunions publiques avec d'autres départements et organismes des Nations Unies
- Il gérerait le Fonds d'affectation spéciale proposé pour financer la participation des parties prenantes
- Il passerait en revue les organisations qui participent aux processus intergouvernementaux et en rendrait compte à intervalles réguliers, afin d'accroître la transparence et d'identifier les nouvelles tendances ou perspectives

Groupe chargé de la société civile

151. Ce groupe fournirait des services, créerait des réseaux et offrirait des conseils à l'ensemble du personnel du système des Nations Unies qui travaille le plus étroitement avec la société civile. Il chercherait à associer cette dernière aux travaux de l'ONU et jouerait un rôle moteur dans ce domaine. Pour être crédible auprès de la société civile, le responsable de ce groupe devrait être une personne ayant occupé des fonctions élevées dans la société civile.

152. La question se pose de savoir si le groupe chargé de la société civile devrait intégrer les activités ainsi que les ressources humaines et institutionnelles qui sont

actuellement celles du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales. Ce service est hautement respecté, à l'ONU comme à l'extérieur, en grande partie en raison de son mandat interinstitutions, de sa fiabilité en tant qu'interface entre le système des Nations Unies et la société civile, de son fonctionnement semi-autonome et de la rigueur de ses normes professionnelles. Doté d'une souplesse et d'une mobilité comparables à celles des organisations de la société civile, ce Service présente un rapport aux organismes participants lors de leur réunion annuelle et au Groupe de la communication des Nations Unies lors de sa session annuelle. Si le Service était intégré à ce nouveau groupe pour en devenir un élément central, l'ONU risquerait de perdre un précieux mécanisme semi-autonome. Il convient néanmoins de préciser que ce Service connaît une situation financière instable et précaire, qui menace constamment ses activités de base et ses projets spéciaux. Sa capacité de fournir des conseils à l'ensemble du système sur les questions de la société civile pourrait être renforcée s'il était situé au Secrétariat.

153. Le Groupe apprécie et appuie le travail remarquable réalisé par le Service de liaison et pense qu'il pourrait constituer un atout majeur de ce nouveau bureau, qui à son tour lui donnerait une assise plus solide et lui permettrait de partager ses données d'expérience et méthodes de travail avec les autres entités du bureau et du système des Nations Unies en général. Le Service de liaison donnerait au nouveau bureau une base de ressources et une solide réputation au sein du système des Nations Unies et de l'ensemble des ONG. Le Groupe convient, cependant, que cet équilibre sera difficile à trouver et qu'une grande attention devra être apportée aux moindres détails. Il recommande donc que la décision soit prise en consultation avec les organismes qui financent le Service une fois que l'on sera tombé d'accord sur les autres détails concernant la structure du nouveau bureau. Pendant ce temps, le Groupe engage vivement les bailleurs de fonds à continuer de financer ce service aussi généreusement que possible.

154. Si le Service de liaison est intégré au nouveau Groupe chargé de la société civile, ce dernier devra jouir d'une grande autonomie. On pourrait notamment demander à un comité de gestion ou à un comité directeur, composé des principaux donateurs du Service et d'un nombre comparable de ses principaux clients au sein de la société civile, d'aider à concevoir sa stratégie et son programme de travail. D'autres entités du Bureau pourraient adopter le même modèle.

155. Le Groupe de la société civile devrait se voir confier les tâches suivantes, outre les fonctions actuelles du Service de liaison et les fonctions générales du Bureau de la coordination de l'engagement des parties prenantes et des partenariats :

- Veiller à ce que la manière dont les organes de l'ONU traitent les organisations de la société civile soit toujours prévisible et obéisse à des règles clairement établies, et jouer le rôle de médiateur pour les organisations de la société civile qui auraient des doléances
- Élaborer des lignes directrices relatives à la participation des organisations de la société civile aux réunions des Nations Unies, en collaboration avec les États Membres, les organisations de la société civile et les secrétariats des différents organes de l'ONU
- Gérer la composante de la société civile pour le fonds d'affectation spéciale, tel qu'il est proposé

- Établir et diffuser un rapport annuel qui présenterait les progrès de l'engagement de la société civile, les points forts et les meilleures pratiques, les possibilités offertes par la société civile et les conclusions sur d'autres moyens de renforcer sa participation
- Organiser tous les deux ans une réunion mondiale des spécialistes de l'engagement des parties prenantes, en particulier de la société civile, au niveau des pays
- Aider le personnel sur le terrain à inciter les pouvoirs publics à améliorer le cadre directif régissant la société civile (notamment en révisant les lois applicables) et à consulter de manière plus systématique la société civile avant de définir les objectifs de développement du pays.

156. Le Groupe pense que l'Organisation doit accorder une attention toute particulière à certaines organisations de la société civile parce qu'elles sont particulièrement représentatives ou comptent un grand nombre de membres. Sans proposer de nouvelles structures pour ces organisations, le Groupe serait d'avis que certains de leurs représentants soient détachés et affectés au Groupe chargé de la société civile pour y servir d'interlocuteurs. Ces organisations comprennent :

- Les syndicats. Ils jouent un rôle essentiel au sein de la société civile et devraient être impliqués dans toutes les questions ayant trait à la politique du travail, aux systèmes de protection sociale et à l'emploi. Le Groupe suggère que des réunions de haut niveau soient régulièrement organisées avec les représentants des Nations Unies et les dirigeants syndicaux, à l'instigation du Bureau chargé de coordonner la participation des parties prenantes, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail et d'autres organismes des Nations Unies concernés
- Les groupes religieux et spirituels. Ces groupes jouent un rôle déterminant au sein des collectivités, influencent l'opinion publique, donnent des avis sur des questions éthiques, aident des groupes ayant des conflits d'intérêt à se réconcilier et déterminent les besoins des groupes vulnérables. Il s'agit là de fonctions importantes, mais d'autres types d'organisations de la société civile les remplissent aussi. C'est pourquoi le Groupe suggère que, plutôt que de mener des actions avec eux de façon distincte ou spécifique, ces groupes soient sollicités aux côtés d'autres acteurs, en fonction des besoins

Autres groupes au sein du nouveau bureau

157. Le Groupe de la création de partenariats aurait pour mission de fournir des conseils de gestion, d'informer le personnel et d'offrir un appui opérationnel pour créer des partenariats multiples – et s'acquitter des fonctions décrites au chapitre III ci-dessus. Il intégrerait probablement le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux. Le Groupe de liaison avec les représentants élus fournirait des services pour mener une action commune avec les parlements et les parlementaires, ainsi que les autorités locales (ses fonctions sont décrites en détail au chapitre VI).

Proposition 24

Avec l'approbation des États Membres, le Secrétaire général devrait désigner un Secrétaire général adjoint responsable d'un nouveau Bureau de l'engagement des parties prenantes et des partenariats. Ce dernier aurait pour mission de formuler et de mettre en œuvre la stratégie relative à l'engagement de l'Organisation avec toutes les parties prenantes au-delà des gouvernements centraux qui y siègent officiellement. Il suivrait les engagements dans tout le système des Nations Unies et donnerait des conseils, notamment en matière de bonne pratique. Il pourrait être composé comme suit :

- Un groupe de la société civile (qui intégrerait le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales)
- Un groupe de la création de partenariats (qui intégrerait le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux)
- Un groupe de liaison avec les représentants élus
- Le bureau du Pacte mondial
- Le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Nommer des spécialistes de la participation des parties prenantes dans les bureaux des coordonnateurs résidents

158. Comme indiqué au chapitre IV, le Groupe prie instamment le Secrétaire général de nommer des spécialistes de la participation des parties prenantes (ou de la société civile) au niveau des pays, en commençant par une trentaine ou une quarantaine de pays prioritaires. Ces spécialistes pourraient être choisis en fonction de la dimension du programme des Nations Unies dans les pays ou des capacités des organisations de la société civile qui intéressent l'ONU. Ils seraient avant tout spécialisés dans la manière d'établir et de faciliter les contacts dans le cadre de partenariats, mais seraient aussi censés bien connaître la société civile et peut-être d'autres acteurs dans le pays. Placés sous l'autorité du coordonnateur résident, ils contribueraient à formuler la stratégie de l'ONU relative à l'engagement de la société civile et d'autres acteurs et donneraient des conseils au personnel du système des Nations Unies.

159. Ces spécialistes éclaireraient l'ONU sur les possibilités offertes par la société civile et d'autres parties prenantes et chercheraient à promouvoir un dialogue et des partenariats de qualité. Ils seraient chargés de coordonner la participation au niveau des pays, de veiller à ce que les acteurs nationaux soient impliqués dans les processus intergouvernementaux, à l'échelle internationale ou régionale et veilleraient à ce que les capacités des pays soient utilisées au mieux pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs des Nations Unies. Ils aideraient également à améliorer le cadre directif régissant les organisations de la société civile dans le pays. Leur mission, qui serait

définie par le Groupe des Nations Unies pour le développement, en consultation avec le Bureau de l'engagement des parties prenantes et des partenariats, sera vraisemblablement la suivante :

- Travailler en étroite collaboration avec les réseaux des parties prenantes pour connaître leurs sujets d'intérêt et de préoccupation concernant l'ONU et mettre au point des formes de participation plus efficaces au niveau des pays
- Élaborer des systèmes d'information qui intéressent notamment les organisations de la société civile
- Encourager les organismes des Nations Unies présents dans le pays à faire preuve de transparence et à être à l'écoute
- Donner des conseils au personnel de l'ONU sur le choix des partenaires dans le cadre de la planification stratégique et de la création de partenariats, en particulier en ce qui concerne les rapports sur la réalisation des OMD et les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
- Encourager la cohérence et l'échange d'informations dans l'ensemble du système des Nations Unies concernant toutes les questions relatives à la société civile et aux autres parties prenantes
- Travailler avec les commissions régionales et le Siège pour concevoir et organiser des consultations qui alimenteront les processus délibératifs à l'échelle internationale
- Travailler avec d'autres membres du personnel pour inciter les gouvernements à réunir les conditions de la participation de la société civile et à consulter plus régulièrement toutes les autres parties prenantes

160. Comme les spécialistes seront recrutés sur le plan national, les implications budgétaires ne seront pas excessives. Dans la mesure où ils aideront à renforcer les contributions des parties prenantes aux OMD et aux DSRP, il est probable que l'on fera appel aux contributions des bailleurs de fonds pendant une période expérimentale de quatre ans.

Proposition 25

Avec l'approbation des États Membres, le Secrétaire général devrait entreprendre un programme visant à désigner, dans les bureaux des coordonnateurs résidents, entre 30 et 40 spécialistes de l'engagement des parties prenantes qui aiderait l'ONU et le système tout entier à s'engager plus étroitement avec toute une gamme de parties prenantes. Il devrait inviter les donateurs bilatéraux et les fondations à verser des contributions à un fonds d'affectation spéciale qui financerait le coût des services des personnes désignées pendant une période expérimentale de quatre ans.

Redresser les déséquilibres entre le Nord et le Sud

161. Tout au long de ses travaux et de la rédaction de ce rapport, le Groupe s'est préoccupé des inégalités qui existent dans la plupart des mécanismes de l'ONU et qui empêchent les porte-parole de la société civile de parler au nom de tous les citoyens. Ces représentants sont pour la plupart originaires de l'hémisphère Nord ou appartiennent à des organisations implantées dans le Nord, la majorité d'entre eux sont des hommes, la plupart des organisations de la société civile (du Sud ou du Nord) n'ont pas vraiment de comptes à rendre à la population locale et les groupes vulnérables sont sous-représentés. Nombre des propositions du Groupe, résumées dans le présent chapitre, visent à redresser ces déséquilibres.

162. De même que pour d'autres questions ayant trait au régime de fonctionnement de la société civile, il y a une limite à ce que l'ONU peut faire pour corriger ces inégalités. L'Organisation pourrait exercer un contrôle en s'inspirant des rapports publiés par la Commission des droits de l'homme, qui indiquent le nombre d'hommes et de femmes s'exprimant au nom des États Membres et de la société civile lors de ses réunions. Elle pourrait également en discuter régulièrement avec les réseaux des parties prenantes pour que les processus de sélection et d'examen collégial soient renforcés. Il est essentiel de faire preuve de souplesse. De nombreuses organisations internationales de la société civile font valoir qu'elles délèguent systématiquement l'autorité à des bureaux ou à des partenaires du Sud, que l'implantation de leur siège dans le Nord ne signifie pas nécessairement qu'elles ne représentent pas les intérêts des populations du Sud et que les membres de leur personnel sont issus de tous les horizons.

163. Le Secrétariat de l'ONU et le personnel des institutions spécialisées, en particulier celles qui ont des représentants sur le terrain, peuvent également contribuer à renforcer la capacité des parties prenantes du Sud de participer au mieux aux activités de l'ONU. Des progrès seront faits dans cette voie lorsque l'accent sera mis sur la participation des acteurs nationaux et régionaux aux délibérations de l'ONU. Si ces efforts portent leurs fruits, les organisations de la société civile auront moins le sentiment d'être tenues à l'écart lorsqu'elles ne se rendent pas à New York ou à Genève pour participer aux débats qui les intéressent au premier chef.

Proposition 26

Le Secrétaire général devrait faire du redressement des déséquilibres entre le Nord et le Sud une priorité du renforcement des relations entre l'ONU et la société civile. Il devrait s'assurer le soutien des donateurs pour donner à l'ONU des moyens accrus d'identifier les acteurs locaux et de travailler avec eux, créer un fonds visant à doter la société civile des pays du Sud des moyens nécessaires à sa participation et veiller à ce que la mobilisation au niveau des pays vienne enrichir les processus délibératifs à l'échelle mondiale.

Créer un fonds destiné à renforcer les capacités de la société civile et les partenariats

164. Dans le cadre de ses processus délibératifs, l'ONU tire un grand bénéfice de la participation des acteurs de la société civile, car ils connaissent très bien les problèmes tels qu'ils sont vécus par leur pays et par la population locale. C'est particulièrement vrai de ceux qui défendent les droits des groupes sous-représentés, qui peuvent rarement financer eux-mêmes leur participation. De plus, leur influence sera bien moindre que celle des militants expérimentés appartenant à des organisations internationales de la société civile, tant qu'ils n'auront pas appris à connaître le processus délibératif, ne seront pas conscients de la part qu'ils peuvent y prendre ni de la manière dont ils pourraient formuler de grandes orientations politiques à partir de leur expérience pratique.

165. Le Groupe propose donc la création d'un Fonds consacré à l'engagement de la société civile. Il pourrait fonctionner sur le même modèle que celui du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales lorsqu'il finance la participation de la société civile du Sud aux processus de l'ONU. Il devrait être doté d'un budget annuel permanent, et non pas être alimenté par des ressources affectées ponctuellement à tel ou tel projet. Ce fonds servirait plusieurs objectifs :

- Aider la société civile et d'autres parties prenantes des pays du Sud et des pays en transition à participer aux importantes délibérations de l'ONU et de ses institutions spécialisées
- Organiser des séances d'information et de formation en prévision des grandes réunions organisées par l'ONU
- Apporter un appui au fonctionnement en réseau et aux mécanismes d'autogouvernance qui présentent un intérêt pour l'ONU
- Renforcer la capacité des groupes sous-représentés de s'associer aux activités de l'ONU, en particulier les femmes, les autochtones, les handicapés et les pauvres
- Renforcer la participation des parties prenantes à l'application des DSRP et à la réalisation des OMD de même qu'aux activités menées au niveau des pays dans le but de contribuer aux partenariats mondiaux
- Aider à renforcer les partenariats et le dialogue entre les gouvernements et les organisations de la société civile

166. Dans la pratique, ce fonds serait associé au Fonds mondial pour la promotion des partenariats (proposition 10). Les fonds destinés à un projet mondial seraient alloués par le Bureau de la coordination de l'engagement des parties prenantes et des partenariats, qui serait l'organe globalement responsable au Siège, en consultation avec les spécialistes des parties prenantes concernés. En revanche, les fonds destinés à un pays pourraient être transférés à l'un des organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), qui se chargerait de les administrer. Il est prévu que les fonds seraient pour la plupart distribués par les coordonnateurs résidents, par une compétition qui les inviterait à demander un financement pour une période de deux ans. Le GNUD et le Bureau de la coordination de l'engagement des parties prenantes et des partenariats alloueraient les fonds aux projets qu'ils estimeraient les plus intéressants.

167. Ce fonds serait financé par les gouvernements, les fondations, les organisations internationales de la société civile et l'ONU elle-même. On pourrait également envisager de mettre en place un système décisionnel, qui réunirait des représentants de la société civile, des pouvoirs publics, du secteur privé et de l'ONU, qui accorderait des financements ou réviserait les décisions sur une base annuelle. L'expérience des fonds d'affectation spéciale existants et de l'organisme du PNUD pour les partenariats¹⁴ pourrait se révéler utile.

Proposition 27

L'ONU devrait créer un fonds visant à renforcer la capacité de la société civile des pays en développement de participer aux processus de l'ONU et à des partenariats avec elle. Le Secrétariat devrait s'efforcer d'obtenir des contributions des gouvernements, des fondations, de sources onusiennes et d'ailleurs et doter le fonds d'une structure administrative et directive qui mette l'accent au maximum sur la prise de décisions au niveau des pays.

Satisfaire les besoins en matière de formation à la gestion et dans les autres domaines du développement des ressources humaines

168. Les progrès accomplis ne seront que limités si les relations avec la société civile ne sont pas placées au cœur des efforts de gestion au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe souligne donc qu'il est important de prendre les mesures suivantes :

- Insister auprès des responsables sur l'importance de ces questions
- Tenir compte de manière systématique, lors de l'évaluation des membres du personnel, de l'esprit d'ouverture dont ils font preuve et de leur capacité de mobiliser les parties prenantes compétentes et de conclure des partenariats, à l'instar de la Banque mondiale avec son « indicateur de partenariats »
- S'efforcer de recruter du personnel ayant acquis une expérience dans le domaine de la mobilisation des différentes parties prenantes
- Procéder à des échanges de personnel avec les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes
- Lancer de nouveaux programmes de formation ou revoir ceux qui sont en place pour sensibiliser le personnel et lui permettre d'acquérir les compétences requises, notamment en ce qui concerne la formation des hauts responsables à l'École des cadres du système des Nations Unies et celle dont bénéficient les représentants des gouvernements à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
- Inviter les responsables des organisations de la société civile et d'autres acteurs à participer aux principaux événements organisés au sein de l'Organisation des Nations Unies et aux séminaires de fonctionnaires supérieurs.

169. Pour appliquer ces recommandations, les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devront s'efforcer de faire comprendre au personnel que l'Organisation ne peut plus se passer aujourd'hui du concours de la société civile et des autres acteurs concernés.

Proposition 28

Le plus souvent possible, le Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires devraient saisir la possibilité de faire comprendre au personnel l'importance qu'ils accordent à l'engagement des parties prenantes et aux partenariats avec elles. Ces questions devraient figurer en bonne place dans tous les processus liés aux ressources humaines, notamment le recrutement, la promotion et l'évaluation. Le personnel, de direction notamment, devrait recevoir une formation en la matière dans l'ensemble du système.

Prévisions budgétaires pour l'ensemble de la stratégie

170. Le Groupe estime que le montant du budget annuel total pour toutes les mesures proposées s'établira à environ 4 millions de dollars destinés aux activités de base, dont un montant d'environ 3 millions de dollars qui pourrait être dégagé à partir des économies réalisées grâce, par exemple, à la modification du processus d'accréditation. Le Groupe estime qu'un montant d'environ 40 millions de dollars pourrait être obtenu au titre des ressources extrabudgétaires pour trois ans et que plusieurs donateurs verseraient des contributions pour beaucoup des activités proposées, notamment en ce qui concerne les commissions des politiques publiques mondiales, les experts de la question des parties prenantes à l'échelle nationale, les auditions et processus de consultation et le fonds pour le renforcement de la capacité de la société civile et les partenariats. Le Groupe propose l'ouverture d'un fonds d'affectation spéciale pour l'engagement des parties prenantes et les partenariats, qui serait supervisé par le Bureau de l'engagement des parties prenantes et des partenariats, avec des comptes de projets spéciaux pour les différentes initiatives proposées. Il recommande que le Secrétaire général, ou le Secrétaire général adjoint à la tête du nouveau bureau, organise une conférence de donateurs à l'occasion de l'ouverture de ce fonds d'affectation spéciale.

171. Bien qu'il s'agisse de montants importants, le budget de base ne représente même pas 1 % du budget de fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. Si on n'atteint pas cet ordre de grandeur, le Groupe craint que l'Organisation des Nations Unies n'ait du mal à convaincre la société civile, la communauté internationale et les autres acteurs concernés de sa volonté de renforcer leur engagement.

172. Le Groupe espère que le rapport entre ses propositions et la réalisation des objectifs mondiaux incitera les donateurs à contribuer au processus. Il recommande également l'adoption d'approches novatrices en matière de financement, par exemple en obtenant des parties prenantes, notamment du secteur privé, des autorités des grandes villes et des organisations non gouvernementales importantes qu'elles financent 10 % du montant total du budget.

IX. Jouer un rôle moteur au niveau mondial

Assumer le rôle de chef de file pour l'ensemble du système des Nations Unies

173. Outre qu'il est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies et qu'il est à la tête des fonds et programmes des Nations Unies, le Secrétaire général est aussi le Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, ce qui lui permet de convoquer des réunions pour inciter ces organismes à accorder l'attention qu'elles méritent aux questions de la société civile et des partenariats, à renforcer la coordination de leurs activités et à adopter des normes communes élevées, à s'assurer que ces questions sont considérées comme prioritaires dans le cadre des processus intergouvernementaux et à encourager les gouvernements du monde entier à reconnaître pleinement leur importance.

174. Il est tout à fait possible d'améliorer les normes de publication et de participation dans tout le système des Nations Unies, de mettre en commun ou de coordonner les systèmes d'accréditation et les bases de données des organisations de la société civile, de renforcer la coopération pour accomplir des progrès sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement et dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté, d'amener les parlementaires à s'intéresser davantage aux affaires internationales et d'inciter les citoyens à soutenir encore plus le multilatéralisme.

Proposition 29

Le Secrétaire général, en sa qualité de Président du mécanisme de coordination du système des Nations Unies, devrait encourager tous les organismes, y compris les institutions de Bretton Woods, à s'engager davantage avec la société civile et d'autres acteurs et à coopérer les uns avec les autres dans tout le système pour promouvoir la réalisation de cet objectif, qui serait évalué périodiquement.

Encourager les gouvernements à favoriser l'épanouissement de la société civile

175. Dans de nombreux cas, les propositions du Groupe ne seront vraiment réalisables que si la société civile a partout la possibilité de s'épanouir et si elle est considérée comme un interlocuteur et un partenaire à part entière par les gouvernements. Les États Membres devraient affirmer l'importance des partenariats et de l'implication des diverses parties prenantes à l'échelle nationale ainsi qu'au sein de l'Organisation des Nations Unies, pour que les libertés d'expression, d'association et de réunion, piliers des droits de l'homme, ne demeurent pas lettre morte. Il apparaît à cet égard prioritaire de prendre les initiatives suivantes :

- Aborder la question des libertés de la société civile dans les instances de l'Organisation des Nations Unies et à l'occasion des réunions au plus haut

niveau entre le Secrétariat et les gouvernements et encourager le lancement des réformes nécessaires

- Veiller à la prise en compte de ces questions dans tous les programmes relatifs à la bonne conduite des affaires publiques et à la réforme judiciaire
- Promouvoir la tenue de consultations avec les acteurs non étatiques dans le cadre des processus de délibération gouvernementaux auxquels prend part l'Organisation des Nations Unies (notamment en ce qui concerne les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement)
- Assurer l'entière transparence de tous les programmes gouvernementaux et des auditions publiques soutenus par l'ONU pour que ceux qui sont directement concernés puissent exprimer leurs préoccupations et leurs points de vue
- Encourager les gouvernements à consulter la société civile et les autres acteurs intéressés à conclure des partenariats avec eux et à les inviter à participer aux délégations qu'ils envoient aux instances des Nations Unies
- Renforcer les rôles des parlements nationaux et des autorités locales dans le cadre des processus intergouvernementaux

Proposition 30

Par l'intermédiaire des instances de l'ONU, les États Membres devraient encourager la mise en place de stratégies qui favorisent la participation de la société civile dans le monde entier ainsi qu'un dialogue et des possibilités de partenariat plus vastes dans le cadre des processus de développement. Les responsables du Secrétariat, les coordonnateurs résidents et les spécialistes de la gouvernance devraient tirer parti de leurs dialogues avec les gouvernements aux mêmes fins.

Améliorer la direction des affaires mondiales grâce au rôle moteur joué, au niveau mondial

176. Lors des consultations du Groupe, il est apparu que la perte d'autorité et d'influence de l'Organisation des Nations Unies sur les autres instances intergouvernementales, en particulier l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le Groupe des Huit, faisait l'objet d'une préoccupation largement partagée. Mais la plupart de ceux qui ont exprimé leur inquiétude à ce sujet ont également estimé que l'Organisation des Nations Unies jouait un rôle crucial et qu'elle pouvait retrouver sa prééminence. En faisant fond sur l'autorité morale et la capacité de rassemblement du Secrétaire général, l'Organisation pourrait en effet diffuser dans tout le système international un nouveau modèle de direction des affaires mondiales, fondé sur les principes d'intégration, de participation, d'ouverture, de transparence et d'équité. En encourageant le lancement d'un vaste débat sur ce type de réformes – notamment celles proposées dans son récent rapport par la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation¹⁵ et celles suggérées par le nouveau

groupe sur les menaces mondiales et par le présent Groupe de personnalités éminentes – l'Organisation contribuerait utilement à la mise en place du cadre requis pour la conduite des affaires mondiales au XXI^e siècle. Une telle initiative serait d'ailleurs favorablement accueillie et soutenue par la société civile et d'autres intervenants dans le monde entier.

X. L'avenir du multilatéralisme

177. La portée des propositions formulées dans le présent rapport dépasse largement le simple cadre des relations de l'Organisation des Nations Unies avec la société civile. Ces propositions ont en effet une incidence sur les processus de direction des affaires mondiales et l'avenir du multilatéralisme. Depuis le génocide perpétré au Rwanda et les attaques terroristes du 11 septembre 2001, les grandes puissances mondiales oscillent ainsi entre la voie unilatérale et la voie multilatérale. On observe la même hésitation face aux menaces mondiales que représentent la crise en Asie orientale, la dette du tiers monde ou encore la pandémie de sida ou les changements climatiques.

178. Au moment même où les problèmes exigeant une action internationale sont plus nombreux que jamais, les processus de conduite des affaires mondiales sont confus et semblent autant contradictoires que complémentaires. Plusieurs groupes et commissions ont été créés ces dernières années pour formuler de grandes orientations face à ces problèmes. Même si leur portée n'est pas la même et si les processus mis en œuvre divergent, ils ont beaucoup de points communs. Le Groupe souhaite donc conclure en présentant trois enseignements qu'il a pu tirer à l'occasion de l'établissement du présent rapport et dont il pense que ces organes pourraient profiter.

On constate d'importantes lacunes dans la direction des affaires mondiales

179. Ce n'est peut-être pas une simple coïncidence si l'on observe un recours accru aux groupes et commissions depuis la fin de l'ère des conférences mondiales. Les groupes et les conférences jouent certes des rôles très différents (les uns donnent des conseils, tandis que les autres offrent un espace de négociation sur les questions de direction des affaires mondiales), mais ils ont des caractéristiques communes. Dans les deux cas en effet, l'accent est mis sur des défis spécifiques à relever dans des délais bien définis, l'équilibre régional est préservé et tous les types d'acteurs concernés sont invités à participer aux activités, qui sont menées sous la supervision du système des Nations Unies. L'importance fondamentale de tous ces aspects pour réaliser des progrès au niveau mondial est désormais admise par tous. Pourtant, rares sont les instances qui présentent tous ces attributs. Pour que les groupes jouent un rôle croissant et commandent le respect, il faut inviter les différentes parties prenantes à sélectionner leurs membres et à défendre leurs propositions.

180. L'Organisation des Nations Unies devrait s'efforcer d'élargir les mécanismes en vigueur qui présentent les mêmes caractéristiques, en particulier en ce qui concerne les commissions des politiques publiques mondiales et les auditions publiques que le Groupe a proposé de convoquer. Le Groupe suggère à cet égard d'organiser la première audition publique immédiatement après l'examen, par

l'Assemblée générale, des progrès accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement en 2005.

181. Les groupes et les commissions peuvent contribuer aux efforts déployés dans ce domaine, mais l'appui qu'ils recevront de la part du public dépendra de leur désir de le faire participer aux travaux, du réalisme et du courage de leurs propositions et de la suite qui y sera donnée. Grâce au processus de consultation vaste et intensif que le Groupe a engagé, des milliers de personnes ont pu contribuer à l'établissement du présent rapport; on espère donc que les propositions qui y sont présentées seront fortement soutenues. Le Groupe estime par ailleurs que cette série de propositions constitue un programme de réforme audacieux quoique pragmatique dont l'application permettrait de renforcer l'impact des activités menées par l'Organisation des Nations Unies et de mobiliser le public en leur faveur. Il espère aussi que les États Membres et les responsables du Secrétariat et des autres organes de l'ONU examineront de manière approfondie ces propositions et prendront les décisions qui s'imposent.

182. Le Groupe souhaiterait que le présent rapport soit étudié par au moins trois organes du Secrétariat, à savoir le Conseil de direction du Secrétariat de l'ONU, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui devront régulièrement examiner les progrès accomplis par rapport aux engagements pris. Le bureau de l'engagement des parties prenantes et des partenariats dont la création a été proposée pourrait par ailleurs suivre ces questions et celle des relations de l'Organisation des Nations Unies avec toutes les parties prenantes extérieures et faire régulièrement rapport au Secrétaire général à ce sujet. Le Groupe conseille également qu'un dialogue informel sur les propositions formulées dans le présent rapport soit engagé avec les États Membres dans les mois à venir en vue de la tenue d'un débat sur les points qui doivent être approuvés par les gouvernements lors de la prochaine session de l'Assemblée générale.

Les changements d'orientation sont les mêmes pour les différents groupes

183. Tout comme les membres des autres commissions et groupes, le Groupe a dû tenir compte, lors de sa réflexion, de certains faits indéniables et porteurs d'enseignements sur l'avenir de la direction des affaires mondiales et l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, il est évident que le multilatéralisme change de visage et est de plus en plus modelé par des coalitions de circonstance de parties poursuivant le même objectif dans un domaine donné mais qui ont parfois des points de vue très différents sur d'autres questions. Auparavant la notion de multilatéralisme renvoyait en fait au « tout gouvernement », c'est-à-dire à un monde où les gouvernements convenaient ensemble d'une politique avant de l'appliquer.

184. Aujourd'hui, la notion de multilatéralisme correspond pleinement au sens étymologique du terme et implique de nombreuses parties venues de différents horizons, ou parties prenantes, qui sont concernées par une question donnée à divers titres. Certaines instances ont un caractère ad hoc et ne sont pas universelles, mais elles sont composées d'acteurs animés du même esprit qui cherchent ensemble à obtenir gain de cause. L'Organisation des Nations Unies n'a pas été conçue au service d'un tel multilatéralisme, mais c'est pourtant la manière dont fonctionne

souvent le monde désormais et il importe donc qu'elle s'adapte à cette évolution pour conserver sa raison d'être.

185. L'Organisation des Nations Unies doit être davantage tournée vers l'extérieur et travailler en réseau. Elle doit favoriser et promouvoir la conclusion de partenariats multipartites et la création de réseaux mondiaux de décideurs, en encourageant la participation de toutes les parties prenantes, et pas seulement des États Membres, et en veillant à préserver un juste équilibre entre le Nord et le Sud. La réalisation de cet objectif peut être entravée par les processus intergouvernementaux officiels traditionnels. Mais les partenariats et les réseaux de décideurs donneront des résultats plus concrets et permettront à l'Organisation des Nations Unies de ne pas perdre de vue les valeurs universelles qui sont les siennes dans le cadre des initiatives qu'elle prendra au niveau local, en particulier pour progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette évolution est une question de survie pour l'Organisation des Nations Unies, qui perdra peu à peu le soutien du public si elle ne parvient pas à démontrer son efficacité.

186. L'Organisation des Nations Unies doit également redoubler d'efforts pour améliorer la direction des affaires mondiales et combler les lacunes démocratiques, dans le respect des principes d'intégration (en garantissant l'obtention de résultats équitables), de participation (en encourageant la participation des individus aux décisions qui les concernent), et d'ouverture (en tenant compte des préoccupations exprimées par les différents acteurs).

187. L'Organisation des Nations Unies doit également tenir compte davantage de l'opinion publique mondiale, pour être à même de lire les signaux qu'elle envoie et de l'influencer, en améliorant son interaction avec les principaux leaders d'opinion, notamment les personnalités influentes dans la société civile, les décideurs politiques et les journalistes. Les organismes des Nations Unies pourraient ainsi plus facilement conclure des alliances pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés et promouvoir le multilatéralisme.

Notes

- ¹ La présente analyse s'inspire de l'étude sur les partenariats qu'a effectuée le Groupe et de l'atelier international qu'il a organisé au centre de conférence Pocantico du Rockefeller Brothers Fund à Tarrytown (États-Unis) en février 2004. L'étude complète, qui peut être consultée sur le site Web du Groupe (<<http://www.un.org/reform/panel.htm>>), sera prochainement publiée sous forme de monographie.
- ² Par exemple, le PNUD a aidé les organisations de la société civile à formuler des stratégies de lutte contre la pauvreté notamment dans les pays suivants : Azerbaïdjan, Bolivie, Burundi, Chine, Érythrée, Inde, Guinée-Bissau, Kazakhstan, Madagascar, Malawi, Nicaragua, Ouganda, Suriname et Yémen. Il a dû, entre autres, faciliter le dialogue sur les grandes orientations à suivre entre la société civile et le Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du CSLP.
- ³ Par exemple, les organisations de la société civile ont été associées à l'élaboration des rapports sur la réalisation des OMD et au suivi des progrès réalisés, notamment en Albanie, en Bulgarie, aux Philippines, en Tanzanie et au Viet Nam.
- ⁴ La Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

- ⁵ Le PNUD a déjà créé des comités consultatifs avec les organisations de la société civile au Botswana, ainsi qu'à l'échelle mondiale.
- ⁶ Il s'agit de réunions informelles avec une ou plusieurs ONG ou autres experts, convoquées et tenues par l'un des ambassadeurs siégeant au Conseil de sécurité. Il n'y a pas de minutes. Y participent les ambassadeurs siégeant au Conseil de sécurité ou leurs suppléants. Il s'agit de fournir des informations sur une question qui va prendre de l'importance pour le Conseil. Ces réunions tiennent leur nom de l'Ambassadeur du Venezuela au Conseil de sécurité, Diego Arria, qui a été le premier à les organiser.
- ⁷ À la Banque mondiale, des conditions analogues ont conduit le Conseil des administrateurs à instituer des séminaires, pour examiner des questions nouvelles, sensibles ou hautement complexes. Ces séminaires rassemblent tous les administrateurs qui entendent des exposés de membres du personnel et d'autres spécialistes. Aucune décision n'y est prise et le nom des orateurs n'est pas mentionné dans les notes, qui sont à usage purement interne. Les séminaires facilitent les délibérations, car les administrateurs peuvent sonder leurs interlocuteurs officieusement, approfondir leurs connaissances au contact de leurs collègues et des experts et informer leurs gouvernements des positions qui seront sans doute prises.
- ⁸ Prenons par exemple le secteur de l'agriculture, encore que l'on pourrait tout aussi bien choisir le commerce extérieur, les migrations, la santé, l'environnement ou d'autres secteurs. Les commissions de l'agriculture dans les parlements du monde entier entendent les vues et les expériences de diverses parties prenantes. Elles font des recommandations aux ministres de l'agriculture mais, pour de nombreuses questions – telles que les subventions agricoles ou les cultures génétiquement modifiées – les gouvernements ne peuvent pas raisonnablement arrêter la politique à suivre sans tenir compte des tendances mondiales, d'où leur utilité limitée. Une commission mondiale chargée de la politique gouvernementale dans le secteur de l'agriculture réunirait les parlementaires des commissions nationales chargées de ce secteur dans plusieurs pays. À terme, des structures analogues pourraient être mises en place dans d'autres secteurs.
- ⁹ FCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1, CP.3, annexe.
- ¹⁰ Le système d'accréditation après du Conseil économique et social offre à la société civile la possibilité d'assister aux réunions de toutes les commissions techniques, qui traitent d'un éventail très large de questions allant du développement durable aux droits de l'homme. Il est aussi utilisé pour octroyer les accréditations nécessaires pour la participation à la plupart des conférences et pour autoriser l'accès aux processus de suivi de ces conférences.
- ¹¹ Ces chiffres sont fondés sur le coût de 73 644 dollars que représentent une demi-journée de réunion du Comité chargé des organisations non gouvernementales et la documentation y afférente. Au cours de l'exercice biennal 2001-2002, le Comité a accrédité 282 organisations non gouvernementales.
- ¹² Procédure d'approbation tacite : si un État fait objection à l'inscription d'un postulant sur la liste des demandes recommandées ou sur celle des demandes non recommandées, et si cette objection est appuyée, le postulant est alors radié de la liste. Le reste des listes est approuvé par consensus. La commission de l'Assemblée générale réexaminerait les cas contestés dans un délai maximal de quatre mois. Les représentants des organisations seraient autorisés à assister à la séance au cours de laquelle leur cas est examiné. La décision sur ces cas serait prise lors de la réunion spécialement consacrée à cet examen.
- ¹³ Recours au vote : si un ou plusieurs États font objection à une proposition du Secrétariat et si l'objection est appuyée, il est immédiatement procédé au vote. La majorité des voix est requise pour annuler la recommandation du Secrétariat.
- ¹⁴ Cet organisme a financé une quarantaine de projets reposant sur des partenariats novateurs avec des organisations de la société civile et d'autres acteurs.
- ¹⁵ *A Fair Globalization: Creating Opportunities for All*, Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, Organisation internationale du Travail, Genève, 2004, ISBN 92-2-115426-2.

Annexe I

Mandat et composition du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile

Mandat

Le Groupe évaluera les relations de l'Organisation des Nations Unies et de la société civile et présentera des recommandations au Secrétaire général en vue d'améliorer la coopération entre l'Organisation, la société civile, les parlementaires et le secteur privé. Il sera chargé :

- D'évaluer les directives, décisions et modalités qui régissent l'accès et la participation des organisations de la société civile aux délibérations et aux processus de l'Organisation
- De recenser les pratiques qui donnent de bons résultats dans le système des Nations Unies et dans d'autres organisations internationales afin de trouver le moyen de mieux coopérer avec les organisations non gouvernementales et les autres organisations de la société civile
- D'examiner comment il serait possible d'aider les acteurs de la société civile dans les pays en développement à prendre part aux activités de l'ONU
- D'étudier la manière dont le Secrétariat est organisé en vue de faciliter, d'organiser et d'évaluer les relations du système des Nations Unies avec la société civile et de tirer les enseignements de l'expérience

Le Groupe procédera à des consultations auprès de nombreuses parties prenantes et présentera ses propositions au Secrétaire général dans un délai de 12 mois

Composition du Groupe

Fernando Henrique Cardoso (Président) (Brésil). Sociologue et homme politique de renom, M. Cardoso est né à Rio de Janeiro et a été Président du Brésil de 1995 à 2002. Il a vécu en exil de 1964 à 1968 en raison de son opposition à la dictature militaire. À son retour au pays, il a été arrêté, interdit d'enseignement et privé de ses droits politiques et civils. M. Cardoso a été élu au Sénat brésilien par l'État de Sao Paulo en 1986 et, deux ans plus tard, il a participé à la fondation du parti centriste social démocrate. Il a été Ministre des affaires étrangères en 1992 et en 1993. Partisan de l'économie de marché et anti-inflationniste convaincu, il est devenu Ministre de l'économie en 1993, et on le crédite d'avoir aidé l'économie brésilienne, alors chancelante, à se redresser. Élu Président du Brésil en 1994, il a œuvré en faveur de la réduction du rôle de l'État dans l'économie et s'est attaché à attirer les investissements étrangers. M. Cardoso a accompli deux mandats de Président et a quitté ses fonctions en 2002, à l'issue des élections présidentielles de 2002. En décembre 2002, le Programme des Nations Unies pour le développement lui a décerné le prix Mahbub ul Haq pour sa contribution exceptionnelle au développement. Dans son ouvrage *Dépendance et développement en Amérique latine*, écrit dans les années 70, M. Cardoso a été l'un des premiers à proposer des partenariats entre État, société civile et secteur privé.

Bagher Asadi (République islamique d'Iran). M. Asadi a représenté son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies dans un certain nombre de fonctions importantes, dont celle de Président du Groupe des 77 à New York en 2001. Il a obtenu une licence à l'Université de Téhéran et une maîtrise d'économie axée sur le développement économique à l'Université du Colorado (États-Unis). Il est entré au Ministère des affaires étrangères en 1982 et a été affecté à la Direction des affaires internationales. Il a été Chargé d'affaires à la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies à Genève de 1988 à 1990 et Conseiller du Ministre des affaires étrangères de 1992 à 1996. Il a coprésidé le Forum intergouvernemental sur les forêts de 1997 à 2000 alors qu'il était en poste à New York.

Manuel Castells (Espagne). M. Castells est chargé de recherche sur la société de l'information à l'Université ouverte de Catalogne (Barcelone), professeur titulaire de la chaire Wallis Annenberg « Technologies des communications et société » à l'Université de la Californie du Sud (Los Angeles), professeur honoraire d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de sociologie à l'Université de Californie (Berkeley) et conférencier au Massachusetts Institute of Technology (Cambridge, États-Unis). Il a été conseiller de plusieurs gouvernements et consultant auprès de plusieurs organismes des Nations Unies (Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du Travail, Programme des Nations Unies pour les établissements humains et Secrétariat de l'ONU). Il est l'auteur de 21 ouvrages, dont la trilogie *L'ère de l'information* [*La société en réseau* (tome 1), *Le pouvoir de l'identité* (tome 2) et *Fin de millénaire* (tome 3)]. Il a étudié le droit et l'économie à Barcelone et à Paris et est titulaire d'un doctorat en sociologie et d'un doctorat en sciences humaines de l'Université René Descartes-Sorbonne (Paris).

Birgitta Dalh (Suède). Mme Dalh a été membre du Parlement suédois pendant 33 ans (1969-2002) et en a assuré la présidence de 1994 à 2002. Au cours de sa carrière parlementaire, elle a siégé dans de nombreux comités s'occupant de questions telles que l'éducation, le régime de protection sociale, l'aménagement du territoire et les collectivités locales, l'énergie et les économies d'énergie, les aspects sociaux du logement. Elle a été Ministre de l'énergie de 1982 à 1986, Ministre de l'environnement et de l'énergie de 1986 à 1990 et Ministre de l'environnement de 1990 à 1991. Elle a été membre du Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable établi par le Secrétaire général de l'ONU et est conseillère principale auprès du Fonds pour l'environnement mondial depuis 1997. Elle a obtenu un diplôme d'histoire et de sciences politiques axé sur les affaires africaines et sud-africaines à l'Université d'Uppsala. Elle a publié de nombreux articles et a contribué à des ouvrages sur la démocratie et les droits de l'homme, la paix et la coopération internationale, l'égalité entre hommes et femmes, les droits des enfants, l'éducation et la science, ainsi que l'environnement et le développement durable.

Peggy Dulany (États-Unis d'Amérique). Mme Dulany est fondatrice et présidente du Synergos Institute. Elle a dirigé pendant six ans un programme d'enseignement secondaire public à l'intention d'élèves de la région de Boston qui ont abandonné leurs études. Elle a été consultante auprès de l'ONU et de la Fondation Ford en matière de soins de santé et de planification familiale ainsi qu'auprès du National Endowment for the Arts sur les questions de gestion et de planification sans but lucratif. Elle a été pendant cinq ans Vice-Présidente principale

du New York City Partnership, dont elle a dirigé les programmes de formation et d'emploi en faveur des jeunes. Elle est diplômée de Radcliffe College et titulaire d'un doctorat d'enseignement de l'Université de Harvard. Elle est par ailleurs Présidente de Peradventures, société spécialisée dans le développement d'entreprises en Amérique latine et en Afrique australe.

André Erdős (Hongrie). M. Erdős est actuellement Ambassadeur de Hongrie en France et a été Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies de 1990 à 1994 et de 1997 jusqu'au début de 2002. Il est entré au Ministère des affaires étrangères en 1965 et a été Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères en 1994, poste auquel il s'est occupé des questions relatives à l'ONU, à l'OTAN et au désarmement. M. Erdős a présidé la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies en 1994 et a siégé au Conseil consultatif pour les questions de désarmement, organe dont il a assuré la présidence en 1998. En 1995, il a été Vice-Président de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Il a été chef de cabinet de M. Imre Hollai (Hongrie), Président de l'Assemblée générale à sa trente-septième session.

Juan Mayr (Colombie). M. Mayr est un ardent défenseur de l'environnement et un photographe amateur. De 1993 à 1996, il a été Vice-Président de l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN). En août 1998, M. Andrés Pastrana Arango, Président de la Colombie, l'a nommé Ministre de l'environnement. En dehors de ses activités au niveau national, M. Mayr a été Président de la session extraordinaire de la Convention sur la diversité biologique jusqu'en janvier 2000. En 1990, il a obtenu le prix Dunning en reconnaissance de ses travaux pour la conservation des forêts tropicales d'Amérique latine. En 1998, le Prince Bernard des Pays-Bas lui a décerné le prix Golden Ark et en 1999, le Roi d'Espagne l'a fait chevalier de l'Ordre du mérite civil.

Malini Mehra (Inde). Mme Mehra est fondatrice et directrice du Centre for Social Markets, organisation indépendante sans but lucratif, qui possède des bureaux en Inde et au Royaume-Uni et qui se consacre à faire fonctionner les marchés afin qu'ils servent les intérêts de la population, de la planète et des actionnaires. Mme Mehra a travaillé pour Oxfam, Friends of the Earth, l'ONU et d'autres organisations multilatérales et associations caritatives. Elle est l'un des auteurs du *Rapport mondial sur le développement humain 2002* du PNUD et a été conseillère aux droits de l'homme pour cette publication en 2000.

Kumi Naidoo (Afrique du Sud). M. Naidoo est Secrétaire général et Président-Directeur général de la Civicus World Alliance for Citizen Participation, alliance de plus de 500 organisations et particuliers appartenant à une centaine de pays qui se consacre au renforcement de l'action des citoyens et de la société civile dans le monde. M. Naidoo est entré à Civicus en septembre 1998. Précédemment, il était le Directeur exécutif et fondateur de la Coalition nationale des organisations non gouvernementales sud-africaines, qui regroupe l'ensemble des ONG d'Afrique du Sud. M. Naidoo a un doctorat de philosophie de l'Université d'Oxford.

Mary Racelis (Philippines). Mme Racelis se consacre essentiellement à l'enseignement et à la recherche touchant à l'urbanisation, à la pauvreté en milieu urbain, à la sociologie et au développement. Elle a occupé des fonctions de direction dans plusieurs organismes internationaux s'occupant de développement, dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque asiatique de

développement, la Banque mondiale, la Fondation Rockefeller et la Fondation Ford. Elle a été Directrice régionale du Bureau de l'UNICEF couvrant la région de l'Afrique orientale et australe. Mme Racelis a beaucoup publié sur des questions telles que la culture philippine, le développement social, l'urbanisation, la pauvreté, la politique du logement, les occupants de terres sans titre et la participation de la population, les valeurs, la structure sociale, l'évolution sociale et la planification sociale.

Prakash Ratilal (Mozambique). M. Ratilal a été Gouverneur de la Banque du Mozambique de 1981 à 1986. Il a ensuite été nommé par le Gouvernement mozambicain Coordonnateur pour les questions d'urgence, chargé du département qui coordonne l'assistance des donateurs et du système des Nations Unies dans les situations d'urgence. Il possède une vaste expérience dans le domaine de la politique et du financement du développement. Il exerce actuellement à Maputo les fonctions d'administrateur gérant d'ACE Consultores, société indépendante de consultants qui fournit des services techniques aux donateurs bilatéraux, à la Banque mondiale et à l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la planification stratégique et l'évaluation de leurs programmes de développement. M. Ratilal a beaucoup publié sur les programmes bilatéraux de développement et la lutte contre la pauvreté.

Aminata Traoré (Mali). Mme Traoré, ancienne Ministre de la culture et du tourisme du Mali, est écrivain, responsable locale et directrice d'événements culturels et d'entreprises. Elle possède un doctorat de psychologie sociale. En tant que consultante internationale, elle s'est intéressée au développement social et au coût social de la mondialisation, aux questions relatives aux femmes, à l'environnement et au rôle de la culture comme base de reconstruction humaine lorsque l'accès aux produits de première nécessité est problématique. De 1988 à 1992, Mme Traoré a été Directrice régionale du programme PROWEVSS (Promotion du rôle des femmes dans les services s'occupant de l'eau, de l'environnement et de l'assainissement) du Programme des Nations Unies pour le développement. Elle est membre de la Commission mondiale sur les dimensions sociales de la mondialisation.

Secrétariat du Groupe

John Clark (directeur de projet)
Zehra Aydin
Miguel Darcy de Oliveira
Tarcisio Costa
Roselaure Charles (administration)

Stagiaires

Emilio Dauvin
Martha Wirtenberger
Harald Friedl

Annexe II

Programme de travail du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile et liste des réunions consultatives

Programme de travail

Le Groupe a tenu trois réunions, en juin 2003 à New York, en décembre 2003 à Genève et en mars 2004 à New York. Il a bénéficié de l'apport d'un ensemble d'activités :

Consultations générales

Étude (juin-décembre 2003). Une étude sommaire a été réalisée auprès de membres de la société civile et du secteur privé, de parlementaires et d'autres personnes pour recueillir des données d'expérience sur leurs relations avec l'ONU, y compris les enseignements tirés, les obstacles à un réel échange ou partenariat et les propositions pour surmonter ces obstacles.

Réunions consultatives régionales et autres réunions (juillet 2003-janvier 2004). Trois réunions consultatives régionales ont été organisées en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Une consultation sous-régionale a été organisée en Afrique francophone. Un ou plusieurs membres du Groupe ont pris part aux réunions consultatives organisées en marge des réunions régionales et internationales auxquelles ont participé de nombreuses parties prenantes de la société civile.

Consultations ciblées

Entretiens avec des particuliers et des organisations (juillet 2003-janvier 2004). Les membres et le secrétariat du Groupe ont eu des entretiens approfondis avec des particuliers et des organisations ayant des connaissances particulières en matière de relations entre l'ONU et la société civile. Les conclusions de ces entretiens ont alimenté les idées servant de base aux propositions.

Réunions en petits groupes avec les parties prenantes de différents secteurs (août 2003-janvier 2004). Des réunions ont été organisées avec de petits groupes de certains secteurs en vue d'un examen plus approfondi des idées avancées. Parmi ces secteurs figuraient des parlementaires, des autorités locales, le secteur privé et des fondations. Les membres du Groupe ont pris l'initiative de l'organisation de ces consultations et bénéficié de l'aide de réseaux et du secrétariat du Groupe.

Atelier multipartite (février 2004). Cet atelier a été organisé pour étudier la question des partenariats et de leurs répercussions sur les relations entre l'ONU et la société civile.

Documents établis à la demande du Groupe

Le Groupe a fait établir des documents sur la question des partenariats et de leurs répercussions sur la gouvernance à l'ONU.

Liste des réunions consultatives organisées

Réunions tenues en 2004

- 1^{er} et 2 avril : exposé à la Conférence sur la prévention des conflits (Dublin)
- 8 mars : Save the Children Federation of the United States (New York)
- 25 et 26 février : consultation avec les organisations non gouvernementales d'Afrique francophone (Bamako)
- 10-12 février : atelier sur les partenariats et les relations entre l'ONU et la société civile (New York)
- 9 février : consultation avec les organisations non gouvernementales d'inspiration religieuse (New York)
- 29 janvier : Comité exécutif ONG-DPI (New York)
- 27 janvier : consultation avec les présidents des parlements (Genève)
- 22 janvier : réunions avec le Centre for the Study of Global Governance et le Centre for Civil Society at the London School of Economics (Londres)
- 19 janvier : atelier et exposé au Forum Social Mondial (Mumbai, Inde)
- 18 janvier : International Alliance of Advocacy NGOs (Mumbai)
- 11 janvier : réunion avec le Comité des droits de l'homme de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (New York)

Réunions tenues en 2003

- 17 décembre : exposé devant le Comité chargé des organisations non gouvernementales du Conseil économique et social (New York)
- 16 et 17 décembre : réunion consultative avec le Comité de liaison ONG-UNESCO (Paris)
- 15 décembre : réunion consultative avec les organisations non gouvernementales de Genève (Genève); réunion consultative avec les coordonnateurs entre l'ONU et la société civile, basés à Genève (Genève)
- 13 décembre : réunion consultative avec les organisations non gouvernementales (Berlin)
- 10 décembre : consultation avec les autorités locales du réseau du Comité consultatif des Nations Unies sur les collectivités locales (Genève); séance d'information et consultation avec les comités nationaux pour l'UNICEF (Genève)
- 9 décembre : réunion consultative avec des représentants des syndicats (Genève)
- 8 décembre : séance d'information et consultation avec le réseau du Forum mondial de la société civile (Genève)
- 5 décembre : séance d'information avec l'Assemblée générale de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (Genève); atelier consultatif au Forum de la société civile du Commonwealth (Abuja)

2 décembre : réunion consultative avec des représentants des parties prenantes à la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Milan, Italie)

28 et 29 novembre : réunion consultative avec des représentants de la société civile assistant aux réunions du Conseil de la FAO (Rome)

25 et 26 novembre : réunion consultative régionale pour l'Afrique (Johannesburg, Afrique du Sud)

17 novembre : consultation avec les organisations non gouvernementales, les autorités locales et les parlementaires britanniques (Londres)

13 novembre : atelier Département de l'information/ONG sur les communications (New York)

11 novembre : réunion consultative avec les responsables du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (Washington)

6 novembre : réunion avec l'Académie mondiale pour la paix (New York)

5 novembre : consultation avec des responsables de fondations (New York)

4 novembre : réunion consultative au Congrès mondial du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (Athènes)

26 octobre : réunion consultative avec des représentants de la société civile iranienne (Téhéran)

22 et 23 octobre : réunion consultative régionale pour l'Asie (Bangkok)

11 octobre : réunion consultative à l'Assemblée de l'ONU des peuples (Pérouse, Italie)

10 octobre : consultation avec les organisations de la société civile de Washington (Washington)

8 octobre : consultation avec les organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme (Genève)

23 septembre : consultation avec des représentants de la société civile (Édimbourg, Royaume-Uni)

18 septembre : séance d'information à l'intention du Comité de haut niveau chargé des programmes du système des Nations Unies (Rome)

16 septembre : consultation avec les participants à la Conférence de l'Union mondiale pour la nature et du Congrès mondial sur les parcs naturels (Durban, Afrique du Sud)

14 septembre : séance d'information et consultations à la réunion de l'Organisation mondiale du commerce (Cancun, Mexique)

10 septembre : consultation organisée par la Fondation Friedrich Ebert (New York); atelier organisé avec des organisations non gouvernementales africaines participant à la Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales

9 septembre : consultation avec les coordonnateurs des relations entre l'ONU et les ONG et la société civile établies à New York (New York); consultation avec les

organisations non gouvernementales de New York, y compris les présidents des comités de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies et des membres du Comité exécutif ONG-DPI (New York)

8 et 9 septembre : séance d'information et consultation au Forum international de la société civile (Oulan-Bator)

8 septembre : conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales (exposé en réunion plénière présenté par le Président, débat en ateliers) (New York)

7 septembre : séance d'information à la réunion annuelle de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (New York)

5 septembre : réunion consultative avec le Comité exécutif de la Conférence internationale de la société civile à l'appui du peuple palestinien (New York)

2 septembre : réunion consultative régionale pour l'Amérique latine (Rio de Janeiro, Brésil)

26 août : consultation nationale sur le cas de la Colombie (Santa Fé de Bogota)

18 août : consultation et séance d'information au Forum de la société civile de la Communauté de développement de l'Afrique australe (Dar es-Salaam)

12 août : réunion avec le secrétariat de l'Action mondiale des parlementaires (New York)

22 juillet : séminaire international sur la gouvernance mondiale, Fondation Friedrich Ebert (New York)

15 juillet : réunion avec la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires (New York)

10 juillet : consultation et séance d'information au colloque de Symi (île de Kos, Grèce)

9 juillet : réunion avec le Jacob Blaustein Institute for the Advancement of Human Rights (New York)

8 juillet : consultation avec la délégation de l'Association scandinave pour les Nations Unies (New York)

27 juin : atelier au Forum national de l'Association des États-Unis pour les Nations Unies (Washington)

18 juin : consultation avec le Groupe de travail interdépartemental des Nations Unies sur les organisations non gouvernementales (New York)

13 et 14 juin : consultation avec le réseau du Forum for Citizen's Diplomacy (Lima)

4 juin : conférence du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales : conférence de la société civile sur le changement mondial (Genève)

13 mai : séance d'information avec le Comité chargé des organisations non gouvernementales (New York)

8 mai : séance d'information DPI/ONG (New York)

En outre, entre mai 2003 et avril 2004, de nombreuses réunions ont été organisées avec des représentants d'États Membres, y compris une série de réunions entre le Président du Groupe et des petits groupes de représentants permanents. Le Président et d'autres membres du Groupe ont également rencontré des représentants de gouvernements dans différentes capitales, et le Groupe a eu la chance de rencontrer le Comité des organisations non gouvernementales à trois reprises et de nombreux fonctionnaires des délégations des États Membres de l'ONU, dans le cadre de réunions bilatérales.

Annexe III

Remerciements et liste des donateurs

Remerciements

Le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile tient à remercier vivement tous ceux qui ont offert leur temps et leurs idées sans compter, et ne peut que rappeler l'importance qu'il accorde à ce processus consultatif. La plupart des propositions du Groupe découlent de ce processus et la richesse des idées soumises a rendu le travail du Groupe agréable et stimulant. Les partenaires suivants ont contribué à organiser les réunions consultatives du Groupe ou mis des locaux à disposition :

- Assemblée de l'ONU des peuples
- Communauté internationale Baha'ïe
- Centre for Social Markets
- Centre Amadou Hampâté
- CIVICUS : Alliance mondiale pour la participation des citoyens
- Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies
- Ecologic-Institute for International and European Environmental Policy
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Forum for Citizen's Diplomacy
- Fondation Friedrich Ebert
- Fondation Heinrich Böll
- Forum international de la société civile
- Conseil international pour les initiatives écologiques locales
- Conseil international de l'action sociale
- Comité des partenaires internationaux de la FAO
- International Society for Human Rights
- Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources-Union mondiale pour la nature
- One World Trust
- Communauté de développement de l'Afrique australe
- Synergos Institute
- Conseil tanzanien pour le développement social
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

- Conseil mondial des entreprises pour le développement durable
- World Civil Society Forum
- Forum Social Mondial

Le Groupe souhaite également remercier les responsables de l'ONU, les institutions spécialisées, le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales et de nombreuses délégations des États Membres pour leur appui appréciable et leurs nombreuses suggestions. En particulier, le soutien sans faille du Secrétaire général, de la Vice-Secrétaire générale et des fonctionnaires de leurs bureaux a permis au Groupe de mener à bien ses activités et d'en garantir l'utilité.

Liste des donateurs et autres sources de financement

Les travaux du Groupe, et en particulier son processus de consultations étendues, n'ont pu être réalisés que grâce aux généreuses contributions de divers donateurs bilatéraux et fondations. Les entités suivantes ont notamment offert un appui financier :

- Le Gouvernement canadien
 - Le Gouvernement finlandais
 - Le Gouvernement norvégien
 - Le Gouvernement sud-africain
 - Le Gouvernement suédois
 - Le Gouvernement britannique (Ministère du développement international)
 - La Fondation Charles Stewart Mott
 - La Fondation Friedrich Ebert
 - La Fondation Ford
 - Le Rockefeller Brothers Fund
 - La Fondation Rockefeller
 - La Fondation pour les Nations Unies
-